





Société de
Géologie de
Drummondville

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

101910-77
3-1
24768

A TRAVERS

L' HISTOIRE

DE

BEAUMONT

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—
1943

A MES AMIS DE BEAUMONT

Ce petit livre, je vous l'avoue candidement, n'a pas été fait pour le grand public. Ce qu'on est convenu d'appeler le grand public, de nos jours, est si volage, si capricieux, si inconséquent dans ses affections qu'il se passionne parfois pour un jeune fou qui, en recherche de gloriole, risque sa vie dans une aventure dangereuse. S'il réussit son exploit, les journaux en parlent pendant quelques jours, les gogos le flattent, le glorifient comme un héros. Il devient l'idole du naïf grand public. Par contre, ce même public reste froid et indifférent devant le colon qui ouvre une terre nouvelle, y peine pendant des années et des années pour y élever sa famille et contribuer à agrandir notre pays en établissant des générations nouvelles. Ce dernier est pourtant un vrai héros. Son effort a duré sans faiblesse pendant trente ou quarante ans. L'exploit du jeune téméraire accompli dans un moment d'exaltation a eu la durée de l'éclair.

Lequel a le plus de mérites: le prétendu héros ou le colon? La réponse, il me semble, n'est pas difficile à donner quand on y réfléchit un peu. Et, pourtant, le grand public se laisse prendre. N'ai-je pas raison de vous dire que mon livre ne s'adresse pas à lui?

Ce livre, donc, est pour vous, uniquement pour vous; habitants de Beaumont, descendants des colons qui, sur

l'invitation et sous la direction du seigneur Charles Couillard, mirent en valeur les premières terres de votre paroisse. Vous ne trouverez dans les pages de mon livre ni aventures glorieuses ni exploits qui provoquent de grandes manchettes dans les journaux à sensation. Vous y lirez l'histoire toute simple d'une paroisse rurale, de ses seigneurs, de ses colons, de ses églises, de ses curés, de ses joies, de ses peines. Rien de bien saillant là-dedans. Mais pour les gens qui se souviennent—et vous êtes de ceux-là—le récit des travaux et des misères de leurs pères a un intérêt passionnant.

Et, pourquoi ne pas vous le dire? J'ai un autre espoir en publiant ces pages. De nos jours, les jeunes gens désertent les paroisses rurales, croyant trouver dans les villes un avenir plus prometteur. Dans ma vie déjà longue, j'en ai rencontré des centaines de ces jeunes hommes intelligents, vigoureux, qui auraient pu devenir de bons habitants et qui n'ont trouvé dans les villes que déceptions et parfois la misère. Faites lire ce livre à vos fils. La vie simple et relativement heureuse de leurs ancêtres leur inspirera peut-être l'idée de rester des hommes de la terre. L'habitant est maître absolu de son bien. Il est un véritable bourgeois. Bon nombre de fils d'habitants transplantés dans les villes y végètent et sont des déclassés toute leur vie.

Que vos fils ne se fient pas aux apparences. Tout ce qui brille n'est pas or. Le monsieur de la ville qui passe chez vous dans une automobile reluisante est parfois coulé de dettes. Tel autre qui les regarde d'un oeil protecteur et semble plaindre leur sort n'a d'autre fortune que les sous que lui rapportent ses expédients. Croyez-en la parole d'un vieillard qui a vécu à la ville et a été en mesure de faire les comparaisons. Quatre-vingt-dix pour cent des artisans des

villes vivent au jour le jour. Le lendemain de leur mort, la femme et les enfants qu'ils laissent sont vis-à-vis de rien.

Le sort de l'habitant de la campagne propriétaire de sa terre, sans dette, père de quelques fils, n'est-il pas plus enviable? Il n'a pas l'inquiétude du lendemain. Sa terre productrice est la garantie de sa propre existence et de celle des siens s'il vient à disparaître.

L'expérience est un capital précieux que la jeunesse ne peut acquérir qu'avec les années. Aidez vos fils, par vos conseils, à obtenir cette richesse. Le père, habitant de la campagne, qui se plaint continuellement de son sort devant ses fils, accomplit une mauvaise oeuvre. Qu'il ne s'en prenne qu'à lui si tôt ou tard ses fils le quittent pour le mirage trompeur de la ville.

Au contraire, l'habitant courageux qui se montrera satisfait de son sort devant les siens a toutes les chances de les garder avec lui.

En tout cas, chers amis de Beaumont, les étrangers qui visitent votre paroisse croient y retrouver un coin de la Nouvelle-France. Le compliment est flatteur. Vous avez conservé les traditions, les coutumes, les marques d'un passé qui est cher à tous ceux qui ont des âmes catholiques et françaises, je vous en félicite. Restez ce que furent vos pères, et votre paroisse continuera à être un objet d'admiration pour les gens de goût et de coeur.

LA SEIGNEURIE DE BEAUMONT

Le régime seigneurial et nos ancêtres

Chaque âge a ses coutumes et ses traditions. Quand il s'agit de juger le régime seigneurial au Canada, on devrait se rappeler ce dicton connu dans tous les pays et accepté comme une vérité. Sans doute, l'organisation seigneuriale n'aurait pas sa place aujourd'hui dans un monde émancipé où chacun veut être le maître absolu chez lui et même, très souvent, chez les autres. Mais, pour les années qui précédèrent la Conquête, on peut presque affirmer que les seigneurs furent les bienfaiteurs du pays et les vrais amis de leurs censitaires.

Aujourd'hui, la colonisation se fait à coups de millions. Le colon qui veut s'établir sur une terre doit passer par des formalités nécessaires peut-être mais qui demandent l'emploi de douzaines de fonctionnaires. Formalités et fonctionnaires coûtent énormément cher au pays qui a, il est vrai, de gros revenus. Mais, sous l'ancien régime, le gouvernement du roi était si chiche de ses secours pour sa colonie de la Nouvelle-France, que les gouverneurs et intendants ne pouvaient compter sur lui pour coloniser le pays.

C'est alors que le système seigneurial entra en scène. Le roi possédait ici un territoire immense. Il le subdivisa en seigneuries de deux, trois et même quatre lieues de front sur une ou deux lieues de profondeur.

Le seigneur recevait sa concession gratuitement, mais il n'obtenait aucun autre secours du roi. Il devait établir à ses propres frais des censitaires dans sa seigneurie. Il était

intéressé à la coloniser le plus rapidement possible puisque les faibles redevances que lui payaient ses censitaires étaient les seuls revenus qu'il retirait de sa concession.

Les seigneurs devenaient donc de véritables agents colonisateurs. Et, ce qui était surtout curieux, peut-être étrange dans ce système, c'est que ces agents travaillaient gratuitement pour le roi.

Ceux qui se firent les avocats de l'abolition de la tenure seigneuriale ont crié très fort contre les abus commis par les seigneurs au détriment de leurs censitaires. Ils ont confondu l'exception avec la règle. Il se peut qu'un certain nombre de seigneurs aient manqué à leurs engagements envers leurs censitaires mais ils étaient l'exception. En général, les rapports entre seigneurs et censitaires furent excellents pendant tout le régime français. M. de Gaspé l'a établi dans ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*, et, depuis, plusieurs historiens et auteurs de monographies paroissiales ont confirmé les dires du vieil auteur.

Pour la seigneurie de Beaumont en particulier, il y eut bien de temps en temps certains malentendus entre les seigneurs et leurs censitaires. Ces différends résultaient du peu de fortune des seigneurs Couillard. Ils n'étaient guère plus en moyens que les habitants eux-mêmes, et, malgré toute leur bonne volonté, ne pouvaient remplir entièrement leurs obligations. Tout de même, pendant près de deux siècles, seigneurs et habitants vécurent en bonne intelligence. L'un des seigneurs Couillard même qui avait le droit d'être inhumé sous son banc seigneurial dans l'église paroissiale, demanda à être enterré dans le cimetière, à côté de ses concitoyens. Il avait vécu avec eux toute sa vie terrestre et il voulut rester avec eux après sa mort. N'est-ce pas là un bel exemple de la bonne entente qui existait entre les seigneurs et les censitaires?

Charles Couillard, premier seigneur

Né à Québec le 10 mai 1647, Charles Couillard était le fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

Est-il nécessaire de revenir ici sur le rôle joué par la famille Couillard dans la colonisation de la Nouvelle-France? La statue de Louis Hébert qui se dresse sur la place de l'hôtel de ville, à Québec dit à tous la reconnaissance que les Canadiens-français doivent à Louis Hébert et à sa famille. Guillaume Couillard, "le premier laboureur canadien", qui était le gendre de Louis Hébert, a une place d'honneur dans le monument Hébert et il la méritait bien.

Charles Couillard eut l'honneur d'avoir pour parrain M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Celui-ci n'était pas marié et il choisit pour marraine Marie-Madeleine Le Gardeur de Repentigny, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, un des plus importants citoyens de Québec. Mademoiselle de Repentigny était devenue, quelques mois auparavant, la femme de Jean-Paul Godefroy.

Charles Couillard suivit les cours du collège des Jésuites, à Québec. Le *Journal des Jésuites*, à la date du 8 février 1661, rapporte un incident de la vie collégiale du jeune Couillard qui illustre de façon concrète les chicanes de préséance du régime français. Lisons :

"Huit jours après cette petite action s'étant renouvelée où M. le gouverneur et M. l'évêque étaient, et M. le gouverneur ayant témoigné n'y vouloir assister en cas qu'on y salua M. l'évêque devant lui, on lui fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre, ce qui s'entend du prologue et de l'épilogue, ce qui fut signifié et commandé aux enfants. Mais les enfants qui étaient Charles Couillard et Ignace de Repentigny, poussés et séduits par leurs parents, firent tout le

contraire et saluèrent M. le gouverneur le premier, ce qui offensa puissamment M. l'évêque que nous tâchames d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain matin pour avoir désobéi."

Nous ne voudrions pas insinuer que Charles Couillard conserva toute sa vie le souvenir du *fouet* reçu au collège des Jésuites, mais il est tout de même curieux de constater que, plus tard, il ne perdit jamais l'occasion d'être désagréable à ses anciens maîtres. Il avait pourtant reçu des Jésuites une excellente instruction. Ses lettres témoignent qu'il possédait bien la langue française. Son orthographe surtout, est bien supérieure à celle de la plupart de ses contemporains, prêtres comme laïques.

Que fit Charles Couillard au sortir du collège des Jésuites? M. l'abbé Couillard Després, dans *La première famille française au Canada*, rapporte qu'il se rendit en France et s'enrôla dans le régiment de Carignan. Il revint au pays dit-il, avec le grade de lieutenant. Où M. l'abbé Couillard Després a-t-il pris ce renseignement? Probablement dans le Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les seigneuries de la Nouvelle-France. Mais, M. de Catalogne, excellent officier et bon ingénieur, venait d'arriver dans le pays et ne connaissait pas encore l'histoire de ses anciennes familles. Charles Couillard ne fit jamais partie du célèbre régiment comme soldat et encore moins comme officier. N'entraîna pas qui voulait dans le corps des officiers de Carignan. Seuls, les fils des vieilles familles nobles de France obtenaient cet honneur recherché.

Quoiqu'il en soit, Charles Couillard des Islets, le 3 novembre 1672, se faisait concéder par l'intendant Talon "la quantité de terre qui se trouvera sur le fleuve Saint-Laurent, entre le sieur Bissot (Cap Saint-Claude ou Vincennes) et M. de la Durantaye (la Durantaye ou Saint-Michel) sur une lieue et demie de profondeur". C'est la seigneurie de Beaumont. M. Couillard des Islets avait obtenu sa concession aux mêmes conditions posées aux nom-

breux seigneurs qui obtinrent des seigneuries en 1672 et les années suivantes.

Marié depuis quatre ans, M. Couillard se transporta immédiatement sur sa seigneurie où il se bâtit un manoir et commença à attirer des colons.

M. Couillard, n'était pas un cultivateur très entreprenant puisque neuf années après avoir obtenu sa seigneurie, il n'avait encore que dix arpents en valeur. C'est le recensement de 1681 qui nous donne ce détail. Le même recensement nous apprend que le seigneur de Beaumont avait attiré quatorze colons dans sa seigneurie. C'étaient: Jean Adam, Pierre Messeray, Etienne Blanchard, Louis Simonnet, François Dubois, Jacques Turgeon, Jean Cecyre, Jean Monin, Pierre Forgues, Bernard Gontier, Jean Beriau, Jean Anaïs (Anet), Antoine Cassé et François Sénécal. Le résultat obtenu n'était pas trop mauvais si on considère que la seigneurie voisine, Vincennes, concédée la même année 1672 n'avait encore que cinq familles établies sur son territoire.

Il se peut, aussi, que le seigneur Couillard ait négligé un peu la culture de sa terre pour exploiter le moulin à scie qu'il avait bâti à proximité de sa demeure. Ce moulin, d'après ce que nous pouvons voir, faisait de la planche. En effet, un jugement du Conseil Souverain du 11 août 1676 nous apprend que M. Couillard s'était engagé à fournir un cent de planches au sieur Noël Pourvu, marguillier en charge de la Côte de Lauzon, pour la construction de l'église de cette paroisse.

Dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Henri Lorin, dans le *Comte de Frontenac*, le seigneur de Beaumont se plaint que les Jésuites, directeurs de conscience de sa mère, l'ont pressée de vendre une de ses propriétés à Québec pour agrandir l'enclos de l'évêché, que Mgr de Laval refuse de payer quatre mille livres pour son achat, et que pour se venger des plaintes qu'on lui en a faites,

l'évêque prive sa seigneurie de Beaumont de secours religieux quoiqu'elle compte cinquante habitants. Cette lettre a-t-elle réellement existée? En 1681 ou 1682, la seigneurie de Beaumont—c'est le recensement officiel qui nous le dit—comptait juste quinze familles. Il y a une bonne marge de quinze à cinquante et M. Couillard exagère quelque peu.

Le 7 octobre 1683, MM. Lefebvre de La Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, accordaient à Charles Couillard un nouvel acte de concession de sa seigneurie. Cette concession est en tout semblable à la première. Pourquoi Charles Couillard se fit-il accorder ce nouveau titre? Le seigneur de Beaumont avait déposé l'original de son acte de concession du 3 novembre 1672 chez le notaire Gilles Rageot, à Québec. Cette pièce si importante pour lui fut détruite dans l'incendie qui ravagea la basse-ville de Québec le 4 août 1682. M. Couillard, craignant d'être troublé plus tard dans la jouissance de sa seigneurie, avait demandé à MM. Lefebvre de La Barre et de Meulles de renouveler le titre de sa concession et ceux-ci s'étaient rendus à sa demande. L'original de ce second acte de concession n'existe plus mais il a été enregistré dans les Cahiers d'Intendance de la Nouvelle-France.

Le 30 juin 1692, le seigneur Couillard s'adressait au Conseil Souverain pour faire enteriner les lettres de noblesse qu'il avait obtenues du roi en mars 1668. Ces lettres disaient "donnons mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour du Parlement à Paris, Chambre de nos Comptes et Cour des Aides au dit lieu que les présentes lettres d'annoblissement ils aient à registrer..." Le Conseil Souverain pour la raison que les lettres de noblesse de M. Couillard ne lui étaient pas adressées, fit difficulté de les enregistrer. Il ordonna qu'il serait fait information du contenu des dites lettres pardevant M. Rouer de Villeray, premier conseiller. Il semble que la demande de M. Couillard ne revint pas devant le Conseil

Souverain. En tout cas, il est certain qu'elles ne furent pas enregistrées par le Conseil Souverain.

Que sont devenues les lettres de noblesse du premier seigneur de Beaumont? Elles existaient encore en 1757. Le notaire Du Laurent en fait une pompeuse description dans l'inventaire dressé le 1er juin 1757 des biens de feu Charles Couillard, deuxième seigneur de Beaumont. "Les dites lettres, dit-il, scellées du grand sceau en cire verte avec laes de soie rouge et verte, et au milieu de la feuille est empreint le cachet des armes ordonnées au dit feu sieur Charles Couillard père conformément aux dites lettres" (1).

Le premier seigneur de Beaumont décéda dans son manoir le 8 mai 1715, à l'âge de soixante-huit ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale le même jour, à cause de la maladie contagieuse qui régnait alors dans la paroisse et qui l'avait emporté. L'acte de sépulture du seigneur Couillard fait un bel éloge de sa piété et de sa résignation :

"Le huitième de mai de l'année mil sept cent quinze, dit cet acte signé par le chanoine LePicart, par moi, prêtre soussigné, fut inhumé M. Charles Couillard, seigneur de Beaumont, âgé d'environ soixante-douze ans (erreur), et ce dans l'église sous son banc, après avoir reçu les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction avec beaucoup de marques de piété et de dévotion..."

Il avait épousé, à Québec, le 10 janvier 1668, Marie Pasquier de Franelieu, fille de Pierre Pasquier de Franelieu, et de Marie de Portes. Elle appartenait à une famille de bonne noblesse. Madame Couillard de Beaumont décéda à Québec le 22 juin 1685 et fut inhumée dans l'église des Récollets.

(1) Les lettres de noblesse de Charles Couillard n'ont jamais été publiées. Elles devaient être en tout semblables aux lettres de noblesse accordées le même jour à son frère aîné, Louis Couillard de Lespinay. Celles-ci ont été publiées par l'abbé Couillard Després dans son ouvrage *Louis Hébert et sa famille*.

En secondes nocès, en juin 1686, M. Couillard épousa Louise Couture fille de Guillaume Couture, et “premier colon de Lévis”, et d’Anne Aimard. De son premier mariage il eut six enfants. Sa seconde femme lui en donna neuf (1).

Le manoir de Beaumont

Sous le régime seigneurial, la terre que se réservait le seigneur était désignée sous le nom de domaine. Le seigneur Charles Couillard, en recevant sa seigneurie le 3 novembre 1672, se choisit un domaine de quatre arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur.

Dès l’année 1673, le seigneur Couillard construisit son manoir sur le domaine qu’il s’était réservé. M. Aubert de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*, a fait une pompeuse description du manoir de Port-Joli où vécurent ses ancêtres. Il ne faudrait pas croire que tous les manoirs de la Nouvelle-France avaient les dimensions et la somptuosité de celui des seigneurs de Port-Joli. Les Aubert de Gaspé étaient riches et avaient les moyens de se loger confortablement. La plupart des seigneurs canadiens étaient pauvres et vivaient comme leurs censitaires. Le gouverneur Denonville ne dit-il pas quelque part qu’il avait vu les filles du seigneur de Saint-Ours, ancien officier de Carignan, tenir les manchoirs de la charrue? Pour ce qui regarde le seigneur de Beaumont, il était à peu près dans la même situation de fortune que ceux à qui il concédait des terres, c’est-à-dire son avoir consistait dans la force de ses bras. Le manoir qu’il éleva de ses mains était une simple maison d’habitant, en bois, pièce sur pièce, de quarante pieds de longueur.

(1) Il est à noter que Charles Couillard porta le nom de Couillard des Islets jusqu’à 1672. Il prit ensuite le nom de Couillard de Beaumont.

C'est dans ce manoir que les seigneurs Couillard peinèrent et moururent de 1673 aux premières années du dix-neuvième siècle. L'intérieur du manoir était modeste comme tout le reste : une grande chambre, trois cabinets donnant sur cette pièce et une cuisine de petite dimension.

Quels sont les habitants de Beaumont qui pourraient aujourd'hui désigner le site du manoir où pendant tant d'années leurs ancêtres allèrent, chaque automne, porter leurs cens et rentes à leur seigneur ? La tradition, d'ordinaire bonne gardeuse de souvenirs, a failli sur ce point. Les absents ont toujours tort, dit-on, et les Couillard sont partis de Beaumont depuis plus d'un siècle. Mais, heureusement, les actes notariés se conservent mieux que la tradition et ce sont eux qui nous font connaître où se trouvait le domaine des Couillard.

La terre ou domaine de la seigneurie de Beaumont resta en possession des Couillard jusqu'au milieu du premier quart du dix-neuvième siècle puis elle passa dans la famille Turgeon où elle s'est transmise de père en fils jusqu'à nos jours. Elle est aujourd'hui la propriété de madame veuve Théophile Turgeon qui l'occupe avec ses enfants.

Sur le domaine des seigneurs Couillard s'élève aujourd'hui, disséminées dans les bocages du bord de l'eau ou les anses profondes du Saint-Laurent, près d'une douzaine de villas, toutes plus belles les unes que les autres, de citoyens de Lévis ou de Lauzon qui y passent la belle saison avec leurs familles.

Rendons justice au bon goût et à la sûreté du coup d'oeil du premier seigneur Couillard. Il avait réservé son domaine dans un des endroits les plus enchanteurs de Beaumont. De l'ancien manoir et de tous les coins du domaine on a une vue incomparable du fleuve, de l'île d'Orléans et, en arrière, de la chaîne des Laurentides.

L'origine du nom Beaumont

Presque toutes les seigneuries de la Nouvelle-France prirent les noms de ceux à qui elles avaient été concédées. La seigneurie de Beaumont concédée à Charles Couillard le 3 novembre 1672 ne porta jamais le nom de son premier possesseur. Dans l'acte de concession du 3 novembre 1672, l'intendant Talon ne fait pas mention du nom Beaumont. Nous le voyons apparaître quelques années plus tard. Ce qui nous permet de supposer que c'est le seigneur Charles Couillard des Islets lui-même qui désigna sa seigneurie sous le nom de Beaumont. Quelle est l'origine de ce beau nom? L'opinion générale est que Beaumont ait été nommé ainsi à cause de son site ou en souvenir d'une commune du même nom de France. Si on veut bien consulter le *Dictionnaire des communes de la France* d'Adolphe Joanne, on constatera que pas moins de quarante-cinq villes ou communes de la France portent le nom de Beaumont, soit seul soit avec un autre nom. Il est donc assez difficile de dire laquelle de ces villes ou communes a donné son nom à une paroisse du comté de Bellechasse.

M. l'abbé Azarie Couillard Després, dans son *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud*, prétend que Charles Couillard des Islets, né à Québec le 10 mai 1647, passa en France où il servit dans le régiment de Carignan en qualité d'officier. Couillard des Islets revint ensuite dans la Nouvelle-France où il se fit donner une seigneurie qu'il nomma Beaumont en souvenir d'un de ses compagnons d'armes, Nicolas de Haucourt, écuyer, sieur de Beaumont, allié à la famille de Pasquier, qui était celle de sa première femme.

Le seigneur Couillard n'ayant jamais été officier du régiment de Carignan, l'explication donnée par M. l'abbé Couillard Després tombe d'elle-même.

Pour nous, le nom de Beaumont fut donné à la seigneurie

de Charles Couillard en souvenir d'une commune de France qui intéressait probablement la famille Couillard.

Concessions accordées par le seigneur Charles Couillard (1)

Jean Adam, 24 mars 1680. Sous seing privé. 5 arpents.
Antoine Cassé, 14 juin 1682. Sous seing privé. 4 arpents.
Antoine Cassé, 28 mars 1686. Devant Adam. 3 arpents
(disparu).

Pierre Hublé, 20 mai 1691. Sous seing privé. 3 arpents.

Louis Simonet, 3 mars 1692. Sous seing privé. 3 arpents.

Pierre Bourgeois, 30 juin 1693. Devant Chambalon. 3 arpents.

Zacharie Turgeon, 1er novembre 1694. Devant Chambalon. 6 arpents.

Eustache Couture dit Bellerive, 29 août 1694. Devant Métru. 3 arpents.

Charles Couture dit Lafresnaye, 29 août 1694. Devant Métru. 3 arpents.

Jean Cécille, 1er novembre 1694. Devant Chambalon. 4 arpents.

Jean Roy dit Portelance, 1er novembre 1694. Devant Chambalon. 3 arpents.

Antoine Cassé, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 4 arpents.

Pierre Guenette, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

(1) Charles Couillard accorda d'autres concessions. Celles qui sont mentionnées ont été retracées et existent encore. Les autres sont probablement perdues. Notons aussi que M. Couillard donnait des concessions *sur parole*, c'est-à-dire qu'il les confirmait par écrit parfois dix ou quinze ans après que l'habitant en avait pris possession. Heureux temps où la parole valait quelque chose.

Joseph Cassé, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Mathurin Labrecque, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Jean Monin, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Gabriel Rouleau, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Pierre Bourgeois dit Lavallée, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

René Adam, 29 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

François Hazeur, 9 octobre 1705. Devant Chambalon. 3 arpents.

Pierre Molleur, 10 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

René Sareau dit Deslauriers, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Bernard Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Baptiste Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Denis Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Joseph Patry, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean Roy dit Portelance et Anne Forgues, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jacques Forgues et Marianne Le Roy, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean-Sébastien Nolet, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Rémi Vallière et Catherine Cassé, 12 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean Monin et Catherine Forgues, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Thomas Guenette et Marianne Maheu, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Louis Simonet, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Charles Forgues, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Joseph Cassé, 26 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Pierre Garant, 27 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Mathurin Labrecque et Marthe Lemieux, 27 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jacques Turgeon, 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jacques Turgeon (étant aux droits de Louis Simonet), 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jacques Turgeon, 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jean Roy dit Portelance et Anne Forgues, 11 décembre 1709. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean-Baptiste Nadeau, 16 novembre 1711. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Charles-Marie Couillard,

deuxième seigneur

Le deuxième seigneur de Beaumont, fils de Charles Couillard de Beaumont et de Marie Pasquier de Franclieu, fut baptisé à Québec le 15 avril 1675, sous les prénoms Charles-Marie, mais il ne porta que celui de Charles comme son père.

Deux ans avant sa mort, Charles Couillard père obtint

pour son fils une importante addition à la seigneurie de Beaumont. L'acte de concession en fut signée au nom de Charles Couillard fils, le 10 avril 1713, par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant. On lui accordait le terrain non concédé qui se trouve en arrière de la seigneurie de Beaumont, contenant une lieue et demie de profondeur, et sur le même front de largeur de la dite seigneurie de Beaumont, entre la seigneurie de la Durantaye et celle des héritiers Bissot."

La seigneurie de Beaumont avait originairement une lieue et demie de profondeur. La concession du 10 avril 1713 la portait à trois lieues.

Charles Couillard devint seigneur de Beaumont par la mort de son père, le 8 mai 1715. Il avait alors quarante ans. Nous ne pouvons nous expliquer pourquoi le partage de la seigneurie ne se fit que le 30 octobre 1728, devant le notaire Gaschet, soit quatorze ans après la mort du premier seigneur Couillard. Il faut croire que les affaires de Charles Couillard étaient fort embarrassées et que le passif dépassait considérablement l'actif.

Le 16 février 1723, Charles Couillard rendait la foi et hommage au château Saint-Louis, à Québec, pour la moitié du fief et seigneurie de Beaumont en son nom pour sa partie et au nom de ses frères et soeurs Joseph, Charles, Pierre, Marie, Louise, Marie-Anne et Marguerite pour l'autre moitié.

Un mois plus tard, le 15 mars, il remettait son aveu et démembrement à l'intendant pour la même seigneurie. On voit par ce document que la seigneurie avait alors un peu plus de trente censitaires. Au premier rang (bord du fleuve), on comptait Michel Maillou, le nommé Labrie, Pierre Garant, Ignace Adam, le nommé Jassemmin, la veuve Labbé, Charles Lavallée, Etienne Lavallée fils, Pierre Vincent, Denis Nadeau, Joseph Lacasse, Charles Lacasse, la veuve Allard, Jacques Fournier, Pierre Fecteau, Jacques Turgeon, Guillaume LeRoy père, Pierre Lalemant, Charles

Turgeon, Mathurin Labrecque, Michel Lalemant, Joachim Lecours, Guillaume LeRoy fils, Charles Turgeon, Zacharie Lalemant, Pierre Boissel, Jean Nadeau, la veuve Joseph Riverin, Joseph Nadeau, Eustache Couture dit Bellerive, Charles Couture dit Lafresnaye.

Le seigneur Couillard de Beaumont décéda dans son manoir le 19 février 1758, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il n'avait pas même demandé à être inhumé dans l'église paroissiale, comme il en avait le droit. Il fut enterré au cimetière au milieu de ses censitaires. Il avait été avec eux toute sa vie, il ne voulut pas se séparer de ses concitoyens à sa mort.

Il est difficile après deux siècles tout près d'apprécier les qualités et les défauts d'un homme qui a laissé peu ou pas de *papiers*. N'est-ce pas madame de Sévigné qui refusait de se prononcer sur un personnage qu'elle avait connu mais qui n'avait pas été prodigue de ses écritures? Le seigneur Couillard n'avait reçu qu'une instruction élémentaire. Plusieurs de ses censitaires en connaissaient plus long que lui sur bien des matières.

M. Couillard se contenta, toute sa vie, de cultiver son domaine, même plutôt mal que bien et de recevoir ses cens et rentes. Peut-être nous trompons-nous un peu ici. M. Couillard descendant de Normand, était processif. Sous ce rapport, il ne le cédait à aucun des habitants de Beaumont et c'est peut-être son ardeur trop prononcée pour la chicane qui le mena à la ruine.

Nous n'essaierons pas de relever tous les procès dans lesquels le seigneur Couillard se trouva engagé. La tâche serait ardue et peut-être inutile. Mentionnons toutefois quelques-unes de ses affaires litigieuses. Elles nous prouveront facilement que M. Couillard s'il avait voulu y mettre de la bonne volonté et un peu plus d'énergie aurait pu les empêcher de naître.

Le moulin banal de Beaumont était si vieux et si peu en ordre qu'il n'était pas en état de produire de la bonne

farine. Joseph Roy, qui n'était pas encore seigneur de Vincennes, avait obtenu de la seigneuresse, madame Bissot de Vincennes, la permission de bâtir un moulin dans sa seigneurie. Ce moulin situé à quelques arpents de celui du seigneur Couillard attira bientôt la plupart des habitants de Beaumont.

M. Couillard dont les droits étaient incontestables se plaignit à l'intendant Hocquart du tort que lui faisait le moulin de Joseph Roy et, le 15 novembre 1733, l'intendant défendait à Roy de recevoir les habitants de la seigneurie de Beaumont à son moulin à Vincennes, à moins d'avoir la permission par écrit du seigneur Couillard, le tout à peine de dix livres d'amende.

Les habitants de Beaumont revinrent donc au moulin du seigneur Couillard pour faire moudre leurs grains. Mais le seigneur, trop pauvre, ne lui faisait subir aucune réparation. Et, de plus, le meunier était incompetent.

Les censitaires, par sympathie pour leur seigneur, patientèrent pendant quelques années. Mais comme M. Couillard ne faisait rien pour remédier à leurs griefs, ils se plaignirent à l'intendant Hocquart. C'est Charles Lecours qui se fit leur porte parole.

M. Hocquart, qui voulait rendre justice au seigneur comme aux censitaires, nomma deux experts choisis par les deux parties pour "juger si le meunier du moulin banal de Beaumont était bon farinier ou non."

Les experts, Joseph Nadeau et François Fournier, ayant fait un rapport défavorable à l'endroit du meunier, qui n'était autre que le sieur Hébert Couillard de Beaumont, parent du seigneur, l'intendant Hocquart, le 12 mars 1738, ordonna qu'il serait établi incessamment un meunier, bon farinier, au moulin banal de Beaumont en remplacement de celui qui y était. En attendant, M. Hocquart permettait aux habitants de Beaumont d'aller faire moudre leurs grains où bon leur semblerait.

Le seigneur Couillard obéit à l'ordre reçu mais les habi-

tants continuèrent à se rendre au moulin de Vincennes où ils étaient mieux servis qu'au moulin de Beaumont. M. Couillard, jugeant qu'il ne gagnerait rien avec eux, se résigna à fermer son moulin pendant la plus grande partie de l'année.

En 1738, le seigneur Couillard s'était avisé de couper plusieurs arbres sur la terre d'un de ses censitaires, Jean-Baptiste Labrecque. Celui-ci ne pouvant se faire payer par son seigneur, s'adressa à l'intendant Hocquart. Le 15 avril 1739, M. Hocquart condamnait M. Couillard à payer à Jean-Baptiste Labrecque la valeur des dix-sept arbres qu'il avait coupés sur sa terre. La valeur de ces arbres ne s'élevait pas à une somme considérable mais si on considère les voyages à Québec des deux plaideurs, la perte de temps, etc., etc., on est obligé d'avouer que nos ancêtres étaient chicaniers et plaideurs. La moindre occasion les faisait recourir aux tribunaux, sans compter que ces chicanes s'entretenaient parmi les familles et se perpétuaient parfois pendant deux ou trois générations.

Quelques années plus tard, en 1743, M. Couillard se trouva engagé dans une affaire litigieuse qui lui causa beaucoup d'ennuis, sinon de dépenses. M. Couillard et madame Bissot de Vincennes, ne s'entendant pas sur les bornes respectives de leurs seigneuries de Beaumont et de Vincennes, avaient chargé l'arpenteur Noël Beaupré de *tirer les lignes*. Beaupré s'acquitta de cette besogne les 26, 27 et 28 février 1733, et dressa son procès-verbal en conséquence. A la mode du temps, il plaça des bornes de pierre et de vaisselle aux séparations des deux seigneuries. Mais voilà. Y eut-il erreur de Beaupré? Toujours est-il que M. Hughes-Jacques Péan, seigneur de la Livaudière (seigneurie au-dessus de Beaumont) prétendit que les bornes posées par M. Beaupré empiétaient sur sa propriété.

Les pourparlers et les discussions entre les parties intéressées durèrent plusieurs années. A la fin, les trois seigneurs ne pouvant s'entendre, le litige fut soumis à l'inten-

dant Hocquart. Celui-ci aimait à régler les procès afin d'empêcher les justiciables de payer des frais trop élevés. Il réussit à concilier les parties mais après bien des efforts et des démarches, car les trois seigneurs intéressés étaient de souche normande et, comme on dit là-bas, chacun tenait son bout mordicus.

En 1743, M. Couillard eut encore un autre procès sur les bras. Il plaida avec Pierre Gagné, de Québec, qui avait acheté la terre de Joseph Guerette dit Latulippe, habitant de la seigneurie de Beaumont. Encore là, comme on dit vulgairement, le jeu ne valait pas la chandelle. Seigneur et censitaire allèrent devant l'intendant Hocquart pour une vétille. Les tribunaux, aujourd'hui, refuseraient de s'occuper de pareilles niaiseries. Mais en ce temps-là, les officiers de justice du roi étaient si peu payés par le gouvernement du roi que les émoluments que leur rapportaient le moindre procès étaient reçus avec plaisir.

En 1744, autre procès de M. Couillard avec un habitant de Beaumont, Jean-Baptiste Vaillancourt fils, à qui le seigneur avait concédé une terre le 31 août 1740. Cette fois M. Couillard eut un demi succès. Il voulait se faire remettre la terre concédée parce que Vaillancourt ne l'avait pas mise en valeur tout de suite. L'intendant Hocquart décida, le 28 mars 1744, que Vaillancourt conserverait sa terre mais il le condamna à payer deux années de rente.

En 1749, M. Couillard eut un procès à la Prévôté de Québec avec son parent, Paul Couillard Dupuis, co-seigneur de la Rivière-du-Sud. Il s'agissait d'une somme de cent livres due au seigneur de Beaumont par le sieur Couillard Dupuis. Celui-ci, pour diverses raisons, refusait de payer.

M. Couillard eut gain de cause en la Prévôté de Québec le 11 mars 1749. M. Couillard Dupuis, peu satisfait de ce jugement, en appela au Conseil Souverain. Le Conseil donna raison à M. Couillard et condamna M. Couillard Dupuis à une amende de cinq livres pour son fol appel et, en plus, aux dépens de la cause d'appel.

Charles-Marie Couillard, de son mariage avec Marie-Françoise Couture dit Bellerive, fille d'Eustache Couture dit Bellerive (13 mai 1726), son voisin et censitaire, avait eu neuf enfants. Tous, à part deux, moururent en bas âge ou avant lui. Sa fille, Marie-Françoise, née le 4 février 1728, devint la femme de Louis Turgeon, dont le fils, l'honorable Louis Turgeon, devait hériter plus tard d'une partie de la seigneurie et relever la fortune des seigneurs de Beaumont.

Nous avons sous les yeux l'inventaire des biens de M. Couillard, seigneur de Beaumont, dressé par le notaire DuLaurent le 1er juin 1757. Ce document nous prouve que le "haut et puissant seigneur" Couillard était loin d'être riche. Son manoir était une maison ordinaire que les trois quarts des *habitants* d'aujourd'hui n'auraient pas voulu habiter.

Analysons l'inventaire du notaire DuLaurent :

Il commence par la cuisine. Il y trouve une crémaillère "prise dans le mur de la cheminée"; deux chenets de fer; une pelle à feu de fer; une grande marmite de fer avec son couvercle de taule, et deux autres petites marmites également de fer; une poêle à frire; une cuiller à pot de fer; une petite lèchefrite en taule; uné tourtière de cuivre rouge; un petit trépieds de fer; un martinet de cuivre jaune; une lanterne de ferblanc; six petites assiettes et un petit plat d'étain; douze assiettes de fayence façonnées; cinq autres assiettes de fayence; quatre autres assiettes de fayence; trois plats ronds de terre fayencée; deux plats en ovale aussi de fayence; douze assiettes en fayence dépareillées; un plat de terre; une moyenne sallière de bois, deux sceaux de bois; un petit saladier de fayence; une table en bois de pin avec son pliant, une huche de bois de pin, cinq chaises en bois de merisiers; trois chaises de paille. A chaque article, M. DuLaurent note "vieux ou usé."

Dans la Grande Chambre, le notaire énumère les articles suivants :

Un poêle de fer des Forges Saint-Maurice avec son pied

de fer, sa porte de taule et son tuyau de cinq feuilles de taule; une commode de bois de noyer "avec ses anneaux de fer"; six chaises de bois de cerisier à balustre; cinq chaises de paille garnies d'un oreiller en flanelle de Rouën; une bergère aussi en paille garnie de son oreiller de flanelle de Rouën; un mortier de potain avec son pilon; un buffet de bois de pin (contenant un plat de terre fayencé, deux chandeliers, un porte mouchette avec ses manchettes; une écuelle de fayence avec son couvercle, un huillier de fayence, un sucrier de fayence, un pot à moutarde, deux sallières de cristal) une armoire (contenant huit bouteilles de verre, huit gobelets de verre, deux fer à repasser); une autre armoire (contenant huit nappes de grosse toile; trente quatre serviettes ouvrées de grosse toile, cinq draps de grosse toile); un miroir d'environ deux pieds de glace, le cadre doré; un lit "composé d'une couchette de bois de merisier, une paillasse de grosse toile du pays, un lit de plume et son traversin couvert de coutil, deux draps de grosse toile, deux couvertures de laine, une courtepointe de coton à bouquet, le tour de lit, rideaux, ciel dossier festonné de ruban de soie".

M. DuLaurent fait ensuite l'inventaire des deux cabinets attenant à la Grande Chambre. On y trouve deux lits, une cannevette de douze flacons; quinze cuillers d'étain et de métal; une cuiller à potage d'étain, une cuiller à ragoût, quinze cuillers et onze d'étain et quatre de métal avec huit fourchettes de fer.

Dans le grenier se trouvent une peau de boeuf et une peau de veau, trois douzaines de chandelles faites à la baguette, six minots de blé, deux minots et un boisseau d'avoine pour semence, un demi minot de pois blancs, deux tourrillons, deux frettes pour l'usage d'un moulin à l'eau faisant farine.

On passe ensuite à la grange où on énumère une carriole, la ferrure d'une calèche, une hache, une traîne, une herse en bois.

Dans l'écurie se trouvent une vache sous poil rouge-brun âgée de trois ans, une autre vache de deux ans sous poil noir, une taure d'un an, trois pores dont deux mâles et une femelle, douze poules et un coq.

On passe de là au moulin banal faisant farine. On y énumère cinq marteaux à piger, une pince de fer, une masse de fer, une hache, une hoüe, une paire de tenailles, un cable.

Le notaire DuLaurant termine son inventaire en énumérant les papiers du défunt seigneur Couillard :

Les lettres de noblesse accordées par le roi de France à feu Charles Couillard père, au mois de mars 1668, la concession originale de la seigneurie de Beaumont faite par MM. de LaBarre et de Meulles, le 7 octobre 1683 ; l'acte de foi et hommage rendu par le sieur Couillard pour la seigneurie de Beaumont, le 16 février 1723 ; seize procès-verbaux d'arpentage des terres de la seigneurie de Beaumont ; quarante-six contrats de concession de terres dans la seigneurie de Beaumont ; une concession de terre sous seing privé accordée à Marie-Françoise Couture, le 21 mai 1684, etc., etc.

Comme on le voit par cette énumération, le seigneur Couillard était peut-être un des *habitants* les moins fortunés de Beaumont. Son cas n'est pas unique. La plupart des seigneurs de la région de Québec vivaient. Les livres de comptes du séminaire de Québec et du couvent des Ursulines nous apprenent que les seigneurs payaient en nature la pension de leurs enfants, pensionnaires dans l'une ou l'autre de ces institutions. La seule compensation des seigneurs était de posséder un banc spécial dans l'église et d'avoir préséance dans les processions religieuses et les cérémonies publiques. Mince compensation, en vérité !

Concessions accordées par le
seigneur Charles-Marie Couillard

- Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Casse, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Labrecque, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Labrecque, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Couillard, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Olivier Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Charles Couillard, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Augustin Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Nadeau, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Curonne, 27 novembre 1724. Devant René Gaschet.
Joseph Nadeau, 15 septembre 1725. Devant René Gaschet.
Charles-Alexandre Morel de la Durantaye, 12 janvier
1727. Devant René Gaschet.
Pierre Couillard de Beaumont, 4 avril 1728. Devant
Louet.
François Nolet, 29 décembre 1730. Devant René Gaschet.
Joseph Couture et Suzanne Turgeon, 21 novembre 1732.
Thomas Yger dit Saint-Michel, 4 juillet 1733.
Joseph Nadeau, 4 août 1733. Devant René Gaschet.
Noël Rouillard, 10 novembre 1734. Devant René Gaschet.
Joseph Martin, 10 novembre 1734. Devant René Gaschet.

Jean Roy, 15 septembre 1735. Devant René Gaschet.

François Fournier, 10 septembre 1735. Devant René Gaschet.

François Fournier. 15 septembre 1735. Devant René Gaschet.

Louis Labrecque, 20 novembre 1735. Devant René Gaschet.

Joseph Feuillateau, 22 décembre 1735. Devant René Gaschet.

Jacques Fournier, 26 août 1736. Devant René Gaschet.

Joseph-Marie Blais, 14 juin 1737. Devant René Gaschet.

Antoine Paquet, 8 juillet 1738. Devant René Gaschet.

Joseph Labrecque, 8 juillet 1738. Devant René Gaschet.

André Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

Joseph Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

André Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

Charles LeRoy, 13 novembre 1738. Devant René Gaschet.

Charles Roy, 13 novembre 1738. Devant René Gaschet.

Françoise Couture, 15 juin 1739. Devant René Gaschet.

Jacques Fournier, 3 octobre 1739. Devant René Gaschet.

Joseph Couture, 10 mai 1740. Devant René Gaschet.

Jean Poliquin, 17 novembre 1740. Devant René Gaschet.

Charles Couillard,

troisième seigneur

Charles Couillard, fils de Charles-Marie Couillard et de Marie-Françoise Couture, naquit au manoir de Beaumont le 2 mai 1733.

Son premier acte officiel fut de demander des lettres d'émancipation d'âge. Sous le régime français, l'âge de majorité était fixé à vingt-cinq ans révolus. Le 28 avril 1755, le Conseil Supérieur autorisait son greffier à signer des lettres d'émancipation en faveur de Charles Couillard.

Ce jugement du Conseil Supérieur est ainsi conçu :

“Vû la Requête présentée en ce Conseil par Charles Couillard, Ecuyer Seigneur de Beaumont, fils de feu Charles Couillard Seigneur de Beaumont et de Delle Françoise Couture, contenant qu’il auroit atteint l’âge de Vingt un an onze mois, qu’il est capable de Gouverner Ses biens et de jouïr d’Iceux, pourquoy Conclue, ou qu’il plaise au Conseil luy accorder Lettre d’Emancipation Sur ce Nécessaire Vû aussy l’Extrait Baptistaire dud. Charles Couillard Delivré par Mr. Duniere Pretre Curé de la Paroisse de Beaumont le vingt trois de ce mois, qui justifie que Led. Charles Couillard est né Le neuf may mil Sept Cent Trente Ouy Le Procureur Général du Roy.

“Le Conseil a ordonné et ordonne, que par le Greffier en Chef en Iceluy, il Sera Expédié aud. Charls Couillard de Beaumont Lettre d’Emancipation Et Benefice d’âge, adressantes au Lieutenant Général de La Prevôté de Cette Ville pour Etre Entheriné si Faire doit./.”

Charles Couillard mena à peu près la même vie que son père. Il fut plutôt un cultivateur qu’un seigneur. Et, pourquoy ne pas le dire, il fut un pauvre cultivateur. Pendant qu’autour de lui des cultivateurs ayant beaucoup moins de terre que leur seigneur accrochaient les deux bouts et même ce créaient une existence aisée, le seigneur, avec quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur, s’endettait et mangeait petit à petit le beau bien que son père lui avait laissé.

Le 4 mai 1781, Charles Couillard rendait foi et hommage pour les deux tiers de la seigneurie de Beaumont. Le même jour, Louis Turgeon, dont la femme, Marie-Françoise Couillard, avait hérité de l’autre tiers, rendait également foi et hommage pour sa partie.

L’aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont remis par Charles Couillard au gouverneur peu après sa foi et hommage, nous fait voir les progrès de la seigneurie de Beaumont au point de vue colonisation depuis 1723.

Le deuxième rang ou concession de Beaumont comptait

seize habitants : Jacques Turgeon, Guillaume Couture, Jean Couture, Jean Labrecque fils, Joseph Labrecque, Augustin Couture, Jean Nadeau fils, Olivier Couture dit Bellerive, Hubert Couillard de Beaumont, Charles Couillard de Beaumont, Pierre Couillard de Beaumont, Jean Couture dit Bellerive, Jean Guay, Michel Lalemant, Jean-Baptiste Lalemant, le nommé Saint-Pierre.

Le troisième rang, aujourd'hui la concession Ville-Marie, avait reçu à date dix-huit colons : Antoine Vallière fils, les héritiers de la veuve Grenet, Antoine Nadeau, Pierre Penin, Thomas Guenette, Denis Gonthier, René Vallière, Jean-Baptiste Gonthier, la veuve Paul Gonthier, Louis Le Roy, Joseph Dallaire, Jean Le Roy, Jean Gosselin, Louis Turgeon, Jean Turgeon, Louis Bécharde, Jacques Forgues dit Monrangeau, Charles Guenette.

Charles Couillard déclarait dans son aveu et dénombrement qu'il n'avait encore aucune concession dans l'*augmentation* que son père avait reçue le 10 avril 1713, mais il promettait de travailler incessamment à y établir des colons. Comme marque de sa bonne foi et de son désir de coloniser cette *augmentation*, il déclarait qu'il s'était choisi un domaine de six arpents de front sur quarante de profondeur dans cette partie de sa seigneurie.

En 1791, le 27 octobre, le seigneur Couillard donnait à la fabrique de Beaumont un lopin de terre d'environ dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a du chemin du Roi à la cime du cap qui surplombe le fleuve. Ce terrain était voisin de celui donné au curé Chasle par les MM. Riverin et qui passa à la fabrique de Beaumont à la mort de M. Chasle. Le terrain donné par le seigneur Couillard devait permettre l'agrandissement du presbytère du côté du nord-ouest.

Le troisième seigneur de Beaumont décéda à Beaumont le 15 octobre 1819, à l'âge de 86 ans, 5 mois et 15 jours. Il mourut à un bel âge. Il faut dire que le travail ne l'avait pas épuisé. Il s'était laissé vivre tranquillement, prenant

les jours comme ils se présentaient, sans inquiétude, sans fatigue d'aucune sorte.

Charles Couillard avait épousé à Beaumont, le 7 janvier 1757, Marie-Françoise Boilard, fille de feu Mathurin Boilard et de Marie Audet.

Madame Couillard était décédée douze ans avant son mari, à Beaumont, le 5 décembre 1807.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants :

Charles qui décéda à l'âge de onze ans.

Anonyme, décédé le jour de sa naissance.

Marie-Catherine, qui décéda à trente-six ans, non mariée.
Catherine.

Thérèse, qui devint l'épouse de André Dubord.

Abraham, décédé en bas âge.

Laurent, né le 15 mars 1772, décédé en bas âge.

Marie-Françoise, mariée à Joseph-Nicolas Lafontaine de Belcour.

Charlotte, mariée à Jean-Baptiste Lacasse.

Abraham.

Concessions accordées par le **seigneur Charles Couillard**

Jean Plante, de Saint-Jean, île d'Orléans, 21 mars 1757. Devant Joseph Fortier. Signée par la veuve Couillard de Beaumont, mère de Charles-Marie Couillard de Beaumont.

Julien Dumont père, 17 mai 1757. Devant Joseph Fortier. Signée par la veuve Couillard de Beaumont, veuve de Charles-Marie Couillard de Beaumont.

Pierre Roy, officier de milice, 25 décembre 1758. Devant Joseph Fortier.

Pierre et Henri Roy, 23 décembre 1758. Devant Joseph Fortier.

Jean Turgeon, 8 janvier 1759. Devant Joseph Fortier.

Le sieur Couture dit Lafresnaye, 27 janvier 1759. Devant Joseph Fortier.

Charles Roy, 16 août 1762. Devant Joseph Fortier.

Marguerite Emond, 10 avril 1764. Devant Joseph Fortier.

Charles Guenette, 21 septembre 1764. Devant Joseph Fortier.

Jean Guay, 28 juin 1765. Devant Joseph Fortier.

Michel Lafontaine, 14 juillet 1765. Devant Joseph Fortier.

François Turgeon, 14 juillet 1765. Devant Joseph Fortier.

Charles Forgues, 12 juin 1766. Devant Joseph Fortier.

Louis-Marie Allaire, 8 avril 1767. Devant Joseph Fortier.

Pierre Goupille, 2 mai 1767. Devant Joseph Fortier.

François Molleur, 19 avril 1768. Devant Joseph Fortier.

Gabriel Chabot, 10 juin 1768. Devant Joseph Fortier.

Jean Molleur, 27 juin 1768. Devant Joseph Fortier.

Louis Bisson, 10 août 1768. Devant Joseph Fortier.

Jean-François Gonthier, 10 janvier 1769. Devant Joseph Fortier.

Joseph Cassé, 8 juillet 1771. Devant Joseph Fortier.

Charles Proulx, 29 novembre 1771. Devant Joseph Fortier.

Joseph Royer, décembre 1771. Devant Joseph Fortier.

Antoine Dutil, 3 juillet 1772. Devant Joseph Fortier.

Joseph Cassé, 6 octobre 1772. Devant Joseph Fortier.

Charles Lacasse, 14 mars 1796. Devant Louis Turgeon.

Jean Clément, 20 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Jean-Baptiste Blanchet, 20 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Etienne Gonthier, 28 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Antoine Couture, 18 octobre 1796. Devant Louis Turgeon.

Charles Lepage, 12 avril 1797. Devant Louis Turgeon.

Louis Labrecque, 1er octobre 1797. Devant Louis Turgeon.

Le partage de la seigneurie

On se hâtait lentement autrefois. Le seigneur Charles-Marie Couillard était décédé le 19 février 1753. Le partage de sa seigneurie ne se fit que dix-sept ans plus tard, le 3 octobre 1770. Il y avait quatre héritiers, Charles Couillard, le fils aîné qui devait recevoir les deux tiers de la seigneurie et les trois enfants mineurs de Marie-Françoise Couillard de Beaumont, décédée, mariée à Louis Turgeon, négociant à Québec.

Le partage et la division de la seigneurie se firent par le notaire Saillant, dans son étude à Québec, en présence du seigneur Charles Couillard fils et de Louis Turgeon, père et tuteur des trois autres héritiers.

Et voici comment procéda le notaire Saillant. Il divisa la seigneurie de Beaumont, sur sa hauteur, en quatre parties différentes inscrivant pour chacune, sur une feuille de papier, les noms de chaque censitaire avec la redevance annuelle de chacun. Le total du revenu annuel de chaque héritier, à part le seigneur principal, devant être égal, le notaire Saillant avait dû se livrer à un exercice de calcul assez compliqué.

En tout cas, après avoir expliqué tout son travail de calcul à ses deux clients, MM. Couillard de Beaumont et Louis Turgeon, et leur avoir fait accepter ses conclusions, il s'agissait de choisir au hasard le lot attribué à chacun.

Le notaire déposa les quatre listes dressées par lui dans un chapeau. Un petit garçon qui jouait dans la rue, en face de l'étude du notaire Saillant, fut appelé et c'est lui qui tira du chapeau la partie de la seigneurie attribuée au seigneur Couillard et les trois autres parts accordées aux mineurs Turgeon.

M. Saillant, en fidèle tabellion, conserva dans son acte de partage le nom du bambin qui tira du chapeau les parties de seigneurie attribuées à chaque héritier. Il se nommait

Pierre Le Craintif. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne mentionne aucune famille de ce nom. L'enfant avait probablement un surnom et c'est celui-ci qu'il donna au notaire.

Apparemment, les héritiers Couillard et Turgeon se trouvèrent bien de la façon de procéder et du partage opéré par le notaire Saillant puisque aucune contestation ne s'ensuivit. (1)

Un hommage aux seigneurs Couillard

Cet hommage ému aux Couillard est de J.-Edmond Roy, l'auteur de *l'Histoire de la seigneurie de Lauzon*, dont les ancêtres étaient de Beaumont :

“Les Couillard de Beaumont, dit-il, ont possédé la seigneurie de Beaumont pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlés à son existence qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer à chaque pas leur nom ou l'empreinte de leur oeuvre. Cette brave famille, aux moeurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du Saint-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de St-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains.

“Les rois de France avaient bien compris eux, le mérite de ces pionniers.

“Aussi, avaient-ils annobli par des lettres patentes, qui nous ont été conservées, le premier seigneur de Beaumont.

(1) Au greffe du notaire Louis Turgeon, à la date du 7 juin 1795, se trouve un autre acte de partage entre Catherine Couillard, fille majeure, Abraham Couillard, négociant de Québec, Thérèse Couillard, épouse de André Dubord, enfants de Charles Couillard et de Marie Boilard, pour la partie de la seigneurie de Beaumont dont ils avaient héritée.

“ Cette famille appauvrie aujourd’hui, se rappelle de ses origines avec orgueil.

“ Je me souviens qu’une fois je fus appelé à recevoir un testament dans un misérable taudis, le long d’une voie de chemin de fer. Un homme était sur le lit de la mort, entouré de toute sa famille. Un train d’équipe lui avait broyé les deux jambes. Le malheureux souffrait des douleurs affreuses.

“ J’avais souvent entendu prononcer le nom de ce pauvre client par ses camarades qui l’appelaient entr’eux Alexis Couillard. Je préparai mon acte et j’y inscrivis le nom que je connaissais. Je commençai la lecture solennelle, ainsi que le veut la loi: *Fut présent, malade de corps mais sain d’esprit, Alexis Couillard.*

“ *Mettez Alexis Couillard de Beaumont*” me dit le mourant, d’une voix brève, en appuyant sur les derniers mots.

“ Le nom de ce pauvre homme aux prises avec la mort, c’était son seul héritage, à peu près le seul bien qu’il laissait à sa famille, et dans ma brutalité de notaire, j’allais le lui enlever. Je fis ce que me demandait ce malheureux, j’écrivis *de Beaumont*, et je pris bien garde d’inscrire dans mon répertoire son nom tel qu’il l’avait voulu et tel que ses ancêtres l’avaient porté. La volonté d’un mourant est sacrée.

L’honorable Louis Turgeon,

quatrième seigneur

L’honorable M. Louis Turgeon fut un des fils illustres de Beaumont. Les uns gagnent la célébrité et la popularité en flattant leurs concitoyens, d’autres, dans le but d’arriver aux premiers rangs, se *poussent*, comme on dit vulgairement, aux charges secondaires puis, par de savants tours, se hissent à un moment à l’honneur convoité par la connivence

de créatures intéressées. L'honorable M. Turgeon ne fut pas de ceux-ci ni de ceux-là. Il arriva aux postes d'honneur par la seule force de son honnêteté et de ses capacités.

Né à Beaumont en 1759, du mariage de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard de Beaumont, M. Turgeon fut admis à la pratique du notariat le 25 septembre 1792.

Saint-Charles avait progressé beaucoup plus rapidement que la paroisse-mère, Beaumont, de plus, de nombreux colons s'établissaient tous les jours dans les concessions d'en arrière. M. Turgeon eut le coup d'oeil juste en fixant son étude et sa résidence à Saint-Charles.

M. Turgeon devint bientôt le conseiller, le guide, non seulement de ses concitoyens mais de tous les habitants des paroisses du comté de Hertford (Bellechasse).

De là à entrer dans la carrière politique, il n'y avait qu'un pas à franchir. M. Turgeon dont les goûts et les aptitudes le portaient plutôt vers la vie tranquille du notaire de campagne, hésita longtemps avant de se porter candidat. Il se rendit enfin aux vœux des électeurs et représenta Hertford à la Chambre d'Assemblée de août 1804 à novembre 1809, puis de avril 1816 à mars 1818.

Le 10 mars 1818, le gouverneur sir John Coape Sherbrooke le choisissait comme membre du Conseil législatif. Là encore, la nomination s'était faite sans sollicitation. Et pas un seul des aspirants à cette belle charge n'en fut jaloux. Tous reconnaissaient qu'il était le plus méritant.

L'honorable Louis Turgeon décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 26 septembre 1827.

Par sa mère, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, M. Turgeon avait hérité d'un tiers de la seigneurie de Beaumont. Des transactions subséquentes lui permirent d'acquérir les parts de plusieurs autres héritiers et, à sa mort, il était le seigneur principal de la seigneurie accordée à son arrière-grand-père Couillard en 1672.

Du mariage de l'honorable Louis Turgeon avec sa cousine Geneviève Turgeon (23 novembre 1796), fille de François

Turgeon et de Geneviève Boucher, naquirent deux fils qui, comme leur père, furent notaires, et une fille, Geneviève, qui devint la femme de Louis-Michel Viger.

L'honorable Louis Turgeon et ses fils

On a écrit—et nous avons nous-même commis la même erreur—que l'honorable Louis Turgeon avait eu trois fils notaires. La vérité est que M. Turgeon eut deux fils notaires :

1° Louis né à Saint-Charles de Bellechasse le 17 mars 1799 et admis à la profession notariale le 15 novembre 1820. Il décéda à Saint-Charles de Bellechasse en juillet 1826, un an et quelques mois avant son père. La *Gazette de Québec* du 13 juillet 1826 dit à son sujet : “Mourut à St-Charles, lundi dernier, à l'âge de 28 ans, Louis Turgeon, écuyer, notaire, fils de l'honorable Louis Turgeon. Les rares qualités de ce jeune homme, particulièrement la douceur et l'aménité de son caractère, faisaient les délices de sa famille, qui déplorera longtemps la perte qu'elle vient de faire.”

2° Hubert né à Saint-Charles de Bellechasse le 15 février 1805. Il reçut sa commission de notaire le 21 octobre 1826 et décéda à Québec le 15 juillet 1828, à l'âge de 24 ans.

Le troisième notaire Turgeon qu'on a donné comme le fils de l'honorable Louis Turgeon, Abraham Turgeon, était son cousin. Admis au notariat le 15 décembre 1830, il fut député de Bellechasse et décéda à Saint-Michel de Bellechasse le 2 août 1851.

Hubert Turgeon,
cinquième seigneur

Hubert Turgeon, cinquième seigneur de Beaumont, eut une carrière qu'on pourrait presque qualifier de tragique.

Fils de l'honorable Louis Turgeon et de Geneviève Turgon, il naquit à Saint-Charles de Bellechasse le 15 février 1804.

Après de solides études, le jeune Turgeon fut admis à la profession notariale le 21 octobre 1826.

L'avenir s'ouvrait brillant devant lui. Son père était riche et possédait une clientèle considérable et payante. Le jeune notaire devint l'associé de son père.

Un an après son admission au notariat, le notaire Turgeon fils, épousait, à Québec, (6 février 1827) une belle et charmante jeune fille, Archange Amyot, fille du célèbre patriote Pierre Amyot.

Hélas! comme les rêves des hommes s'évanouissent vite parfois. Sept mois après le mariage de Hubert Turgeon, son père décédait, et lui-même tombait malade quelques semaines plus tard. Il décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 15 juillet 1828, à l'âge de 24 ans. Il laissait un fils né quelques jours avant sa mort.

Hubert Turgeon n'avait été seigneur de Beaumont qu'un peu plus d'un an.

Louis-Pierre-Hubert Turgeon,
sixième seigneur

Madame Hubert Turgeon, née Archange Amyot, décéda à Québec le 14 avril 1829, neuf mois après son mari. La tragédie se continuait dans la famille Turgeon!

L'unique enfant de Mme Turgeon, Louis-Pierre-Hubert Turgeon, âgé de quatorze mois, héritait de la seigneurie de Beaumont.

Du côté de son père aucun parent rapproché n'était en état d'administrer les biens de l'enfant mineur. Tous les parents de sa mère étaient de la région de Montréal.

Il y eut assemblée de parents et la cour, sur leur avis, nomma Louis-Michel Viger, avocat, de Montréal, celui qui devait devenir l'honorable Louis-Michel Viger, tuteur du jeune seigneur. M. Viger, d'ailleurs, était devenu son oncle par son mariage avec Geneviève Turgeon. Voilà comment il se fait que Louis-Pierre-Hubert Turgeon, né dans la seigneurie de Beaumont, fut amené dans la région de Montréal à l'âge de moins de deux ans, et s'y acclimata si bien qu'il y passa toute sa vie.

La seigneurie de Beaumont fut administrée jusqu'à la majorité du seigneur Turgeon par M. Viger. Celui-ci se rendait une couple de fois par année à Saint-Charles et à Beaumont pour retirer les cens et rentes de son pupille.

Louis-Pierre-Hubert Turgeon, élevé à Montréal, ne songea jamais à résider dans sa seigneurie. Son oncle Viger lui avait inculqué les goûts du monde, de la société. Grand et bel homme, M. Turgeon devint un lion du beau monde.

C'est peu après son mariage que M. Turgeon, qui avait peut-être un peu trop dépensé sa fortune, alla s'établir à L'industrie (Joliette) où il espérait diminuer un peu son train de vie.

À Joliette, M. Turgeon fut agent des compagnies de chemins de fer le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware and Hudson, le South Eastern, etc., etc. Il s'occupa aussi d'assurances sur la vie et le feu, etc., etc.

Sir Mathias Tellier, concitoyen de M. Turgeon, à Joliette, nous dit que dans son pays natal tout le monde le désignait sous l'appellation de "seigneur Turgeon".

Le seigneur Louis-Pierre-Hubert Turgeon décéda à

Montréal le 26 septembre 1891, et fut inhumé à Joliette le 29 du même mois.

L'Etoile du Nord, de Joliette, publiait le 1er octobre 1891, la notice nécrologique suivante :

“Monsieur Louis-Pierre-Hubert Turgeon est décédé le 26 courant, à Montréal, à l'âge de 63 ans, 7 mois et 23 jours. Ses dépouilles mortelles ont été transportées ici lundi soir, à la résidence de son gendre, M. H. Martial Leprohon, marchand de fer. Le défunt était un des plus anciens résidents de cette localité, en même temps que l'un des plus notables par le rang qu'il y a occupé, en raison de sa haute position financière.

“Une maladie chronique, abstraction faite d'autres cruelles épreuves, assombrît sensiblement le soir de sa vie. Depuis près de deux ans la paralysie l'empêchait de vaquer à ses occupations, le clouait par intermittence ou sur sa chaise dans sa maison ou sur un lit de douleur. Résigné à son sort il s'est paisiblement endormi dans le sein du Seigneur. Il laisse pour pleurer sur sa tombe une épouse éplorée ainsi que plusieurs enfants dont quelques-uns mariés. Son service a été chanté mardi matin, à l'église paroissiale, au milieu d'une grande assistance. MM. Antonio et Hector Beaudoin, ce dernier organiste, rehausèrent l'éclat de la cérémonie par les morceaux de chant qu'ils exécutèrent. Le corps aussitôt après les funérailles a été conduit au cimetière où il a été enterré avec celui des autres membres déjà trépassés de la famille à laquelle nous offrons l'expression de nos plus sincères condoléances.”

M. Turgeon avait épousé à Joliette, le 1er octobre 1849, Marie Emilie Jane Gordon, fille de feu John Gordon, officier du département de l'Ordonnance, et de Christine Leodel. La mariée par son père et sa mère appartenait aux familles les plus considérées de Joliette et de toute la région. A l'acte de mariage on voit les signatures de l'honorable Barthélemi Joliette, Gaspard de Lanaudière,

du lieutenant Voligny, du docteur A. T. Hall, etc., etc.

De ce mariage naquirent quatre ou cinq fils et sept filles.

Aucun des descendants de M. Turgeon ne demeura à Joliette. L'un de ses fils fut médecin à Montréal. Ses filles s'unirent, cependant, aux meilleurs partis de la région de Joliette.

Jean Boucher, septième seigneur

Le 21 avril 1880, M. Louis-Pierre-Hubert Turgeon vendait sa seigneurie de Beaumont qu'il possédait depuis la mort de son père en juillet 1828, à Jean Boucher, marchand, de Saint-Charles de Bellechasse, pour la somme de \$5,000. L'acte de vente reçu par le notaire F.-Achillas Mercier nous apprend qu'outre sa seigneurie M. Turgeon abandonnait à M. Boucher 1° une terre de 122 arpents en superficie située dans le rang Nord de Saint-Charles; 2° une autre terre en bois debout de 120 arpents de superficie située aussi à Saint-Charles; 3° une prairie de deux arpents et dix perches en superficie située à Saint-Charles; 4° une autre prairie de six perches en superficie dans la concession la Tremblade à Saint-Charles; 5° un terrain également à Saint-Charles d'environ 20 arpents en superficie; 6° un terrain avec pouvoir d'eau situé près de l'église de Beaumont.

L'acte du notaire Mercier nous révèle également que le seigneur Turgeon ne reçut pas un sou de ces \$5,000. Il devait cette somme au juge Jean-Thomas Taschereau et c'est à ce dernier que M. Boucher remit les \$5,000.

M. Boucher avait la réputation de faire de bons *marchés*. Sûrement, il ne dut pas regretter son achat du 21 avril 1880.

Jean Boucher, septième seigneur de Beaumont, était ce

que les gens appellent vulgairement un *homme chanceux*. Ce n'est pas la chance ni le hasard qui apportèrent la fortune à M. Boucher. Ses commencements furent très pauvres et très durs. C'est petit à petit qu'il développa son commerce, par son travail ardu, son honnêteté et la confiance qu'il inspirait à tous ceux qui faisaient affaire avec lui. Comme les grands marchands ou négociants québécois, les Renaud, les Bilodeau, les Paquet, etc., etc., son instruction était rudimentaire, mais il y suppléait par son intelligence et l'attention soutenue qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait.

Ce sont ces qualités et non la chance qui permirent à M. Boucher d'amasser une fortune relativement considérable dans une paroisse de population assez restreinte.

M. Boucher décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 13 mai 1888.

Joseph-Arthur Dumas,

huitième seigneur

Par son testament, le seigneur Jean Boucher léguait à son épouse Félicité Turgeon l'usufruit de tous ses biens y compris la seigneurie de Beaumont. Après la mort de madame Boucher, le petit-fils de M. Boucher, Joseph-Arthur Dumas, devenait l'usufruitier de la seigneurie, la nue propriété allant aux enfants de ce dernier.

Madame Jean Boucher décéda peu après son mari et M. Dumas entra en possession des revenus de la seigneurie.

Joseph-Arthur Dumas décéda à Québec le 24 mai 1938.

Il avait assisté, le 6 août 1933, aux fêtes du deuxième centenaire de l'église de Beaumont. Il y avait plus de cent ans que les Beaumontois avaient vu un de leurs seigneurs dans l'église paroissiale et on lui fit une cordiale réception.

Arthur Dumas, neuvième seigneur

Le neuvième et dernier seigneur de Beaumont fut M. Arthur Dumas fils.

Le 22 novembre 1938, une tutelle était homologuée en Cour Supérieure, à Québec, créant madame Joseph-L. Dumas tutrice à sa fille mineure Yvette. Cette dernière, héritière tout comme son frère Arthur Dumas, a donc retiré la moitié des revenus de la seigneurie de Beaumont depuis 1938.

LES PIONNIERS DE BEAUMONT

Pionnier, un titre d'honneur

C'est à son titre de pionnier, d'habitant, que Louis Hébert doit d'avoir sa statue sur une place publique de Québec. Nos poètes et nos écrivains ont célébré tour à tour les mérites des pionniers canadiens. Le grand écrivain américain Francis Parkman, qui connaissait notre histoire aussi bien que nos historiens canadiens, a voulu rendre un hommage significatif à nos défricheurs, à nos premiers habitants, en donnant à un de ses ouvrages les plus renommés le titre de *Pioneers of New-France*.

Oui, disons-le bien fort, pionnier est un titre d'honneur. L'habitant d'aujourd'hui qui a défriché la terre qui fait vivre sa famille est presque un bienfaiteur public. Mais, malgré ses mérites, il doit concéder que ses pères en avaient encore plus que lui. Les misères d'aujourd'hui sont relatives à côté de celles qu'endurèrent les pionniers qui ouvrirent à la colonisation les deux rives du Saint-Laurent.

Tout colon qui prend une terre nouvelle, en abat les premiers arbres, en creuse les premiers sillons, y récolte la première moisson, a droit au titre d'honneur de pionnier. Cependant, on comprendra qu'il nous est impossible de retracer les noms de tous ceux qui ouvrirent les terres de la seigneurie de Beaumont. Nous ne mentionnons ici que les premiers pionniers, ceux que le recensement de 1681 et des documents authentiques donnent comme habitants de Beaumont.

Louis Simonet dit La Rochelle

Louis Simonet dit La Rochelle fut, croyons-nous, le premier colon que le seigneur Couillard attira dans sa seigneurie de Beaumont. Les documents notariés sont rarement menteurs. Cependant, dans le cas de Simonet dit La Rochelle, comme dans celui de plusieurs colons de Beaumont, ils ne disent pas toute la vérité. Simonet dit La Rochelle s'établit à Beaumont peu après 1672, mais le seigneur Couillard ne lui accorda son titre notarié que le 19 décembre 1707. Il est dit dans l'acte de concession reçu par La Rivière que la terre de Simonet dit La Rochelle se trouvait sur le bord de la rivière Boyer et qu'elle avait trois arpents de front par quarante de profondeur.

Le surnom de Simonet dit assez d'où il venait en France. Il fit de la colonisation plutôt en amateur. *Volontaire*, c'est-à-dire soldat sans paye et sans engagement, il fit trois campagnes contre les Iroquois, l'une en 1684, l'autre en 1687 et la troisième en 1691. Entre temps, Simonet dit La Rochelle colonisait sa terre de Beaumont. En 1681, il avait trois arpents en valeur et il dut défricher plusieurs autres arpents dans les années qui suivirent. Le 19 juin 1684, il comparaisait devant le notaire Rageot, à Québec, et déclarait "qu'étant près d'aller en guerre contre les Iroquois", il donnait sa terre de Beaumont, en cas de mort,

aux Pères Récollets, "pour la bonne amitié qu'il leur portait". Simonet dit La Rochelle renouvela sa donation dans les mêmes termes les 19 mai 1687 et 29 septembre 1691. Plus tard, Louis Simonet dit Larochelle alla s'établir à Saint-Nicolas où il décéda le 24 janvier 1733, à l'âge de 90 ans. Il ne s'était pas marié. Nous ignorons s'il avait vendu sa terre de Beaumont avant de transporter ses pénates à Saint-Nicolas.

Etienne Blanchard

Etienne Blanchard a-t-il créé une famille au Canada? Nous n'en savons rien. En 1681, il était établi comme colon à Beaumont et avait quatre arpents de terre en valeur. Les célibataires ne laissent pas beaucoup de traces dans les registres de l'état civil. Ceux de Beaumont ne mentionnent pas même son nom, ce qui est la preuve qu'il ne décéda pas dans cette paroisse.

Comme nous ne trouvons nulle trace de Blanchard après son départ de Beaumont, nous pouvons supposer qu'il retourna en France ou mourut dans une expédition guerrière.

Jean Cécire ou Cécile

Jean Cécire ou Cécyre qui finit par adopter le nom de Cécile avait quatre arpents de terre en culture à Beaumont en 1681. Le recensement le dit âgé de quarante-cinq ans et ne fait pas mention de sa femme, preuve qu'il était célibataire. Un peu plus tard, Cécire ou Cécile ouvrit un magasin à Beaumont. Son assortiment ne devait pas être considérable. Une population d'une centaine d'âme ne peut faire vivre un marchand. En tout cas l'acte de sépulture de Jean Cécire ou Cécile à Beaumont, le 12 mai 1715, le

qualifie pompeusement de "marchand". Le nom de Cécire ou Cécile disparut de Beaumont avec son premier marchand puisqu'il n'était pas marié.

Antoine Cassé

Antoine Cassé, originaire de St-Pierre d'Angers, arrivé ici vers 1664, s'établit d'abord au Château-Richer. Le 14 juin 1682, le seigneur Couillard lui concédait une terre de quatre arpents sur quarante de profondeur dans sa seigneurie de Beaumont, mais Cassé y était déjà établi puisque le recensement de 1681 nous apprend qu'il avait huit arpents de terre en valeur. Il était même le seul colon de Beaumont qui, en 1681, avait des animaux sur sa terre. Le 1er juin 1699, le seigneur Couillard renouvelait le titre de concession accordé à Cassé le 14 juin 1682. Les conditions étaient à peu près les mêmes. Chose curieuse, toutefois, Couillard accorde à Cassé le droit de pêche et de chasse au devant et sur toute l'étendue de sa concession, à l'exception de la chasse à la perdrix. Devons-nous croire qu'en 1699 la perdrix commençait déjà à se faire rare dans une région aussi boisée que Beaumont? Antoine Cassé décéda à Beaumont le 1er juin 1709. Les Cassé se maintinrent pendant quelques générations à Beaumont mais leur nom s'est transformé à Beaumont et ailleurs en Casse et Lacasse.

Jean Monet

Jean ou Jean-Paul Monet, comme le désignent certains actes de l'état civil, est mentionné comme habitant de Beaumont dans le recensement de 1681. On lui donne trente-cinq ans et sa femme, Catherine Bruneau, en a vingt-six. Il n'avait pas perdu son temps car il avait alors six

arpents en valeur. Nous voyons que le 10 février 1705, Marie-Anne Monet, fille de Jean-Paul Monet, devient, à Beaumont, la femme de Thomas Guenet. Monet ne laissa pas de descendants de son nom à Beaumont.

Jean Monet ou Monin décéda à Beaumont le 3 août 1712.

Pierre Molleur dit L'Allemand

Né à Escalis, en Allemagne, Pierre Molleur passa dans la Nouvelle-France un peu avant 1671. C'est ici qu'on lui donna le surnom de l'Allemand. Molleur vécut d'abord à Québec et c'est là qu'il épousa sa première femme, Jeanne Gueneville. En quelle année Molleur s'établit-il à Beaumont? Le recensement de 1681 ne mentionne pas sa présence à Beaumont mais on voit dans un acte notarié du 24 mai 1680 qu'il était propriétaire de la terre voisine de celle de Jean Adam, ce qui nous permet de supposer qu'il était déjà établi dans la paroisse. Quoiqu'il en soit, Molleur décéda à Beaumont le 26 janvier 1729. La famille Molleur s'est perpétuée à Beaumont pendant plus d'un siècle. C'est un des fils de Pierre Molleur dit l'Allemand qui laissa son surnom de l'Allemand à la route l'Allemand dans le bas de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

Jean Adam

Les Beaumontois qui, à l'heure actuelle, lorsqu'ils ont des transactions à conclure sont obligés de se rendre dans les paroisses voisines pour rencontrer un notaire, seront sans doute surpris d'apprendre que dès 1673, un notaire authentique avait son étude et sa résidence à Beaumont.

On constate la présence du notaire Jean Adam dans la seigneurie de Lauzon dès 1666. Mais le tabellion Adam laissa peu après la seigneurie de Lauzon pour celle de

Beaumont. C'est lui qui dut recevoir les actes de concession du seigneur Couillard aux premiers habitants de Beaumont. Malheureusement, les minutes d'Adam sont disparues et il ne reste plus nulle part trace de sa nomination et de son greffe. Cependant un jugement du Conseil Souverain du 25 juin 1696 cite le contrat de mariage de Nicolas Coulombe et de Jeanne Maillou reçu par Jean Adam, notaire en la seigneurie de Beaumont, le 29 septembre 1674.

Jean Adam décéda à Beaumont le 3 septembre 1711. Son acte de sépulture lui donne la qualité de notaire.

Eustache Couture dit Bellerive

Eustache Couture était un des fils de Guillaume Couture, le premier colon de Lévis. Comme pour Pierre Molleur dit l'Allemand, le recensement de 1681 ne compte pas Eustache Couture parmi les habitants de Beaumont. L'acte de concession d'une terre de trois arpents par le seigneur Couillard en faveur d'Eustache Couture dit Bellerive fut reçu par le notaire Maugue le 29 août 1694 mais nous croyons que Couture exploitait cette terre depuis au moins 1680 puisque dans l'acte de concession de Couillard à Jean Adam du 24 mars 1680 il est dit que sa terre tiendra d'un côté à Pierre Molleur et d'autre à Eustache Couture. Eustache Couture décéda à Beaumont le 16 décembre 1700. De ces deux mariages, le premier avec Marguerite Bégin et l'autre avec Françoise Huard, il eut plusieurs enfants. Les descendants d'Eustache Couture sont plutôt connus de nos jours sous le nom de Bellerive.

Jean-Jacques Anet

Le recensement de 1681 lui donne le nom d'Anais mais l'orthographe Anet a prévalu. Nous voyons un Robert

Anest ou **Anet** établi au Château-Richer dès 1668. Était-il parent de Jean Anet, cultivateur à Beaumont en 1681? Le recensement donne à Jean Anet trente-cinq ans. Il est célibataire et a quatre arpents de terre en culture. Nous supposons qu'il resta peu d'années sur sa terre puisqu'il n'est plus question de lui après 1681. Par un acte du notaire Adam du 14 juin 1682, nous voyons que Jean-Jacques Anet avait pour voisin Antoine Cassé. Un autre acte notarié celui-là de Chambalon, du 1er juin 1699, nous permet de croire qu'Anet quitta Beaumont avant cette année 1699.

Bernard Gontier

Bernard Gontier était un parisien ce qui ne l'empêcha pas de faire un excellent colon. Il avait d'abord épousé Marguerite Pasquier, veuve de François Biville dit Le Picard. Veuf avec plusieurs enfants, il épousa en secondes noces la fille de son voisin beaumontois, Pierre Forgues dit Monrougeau. En 1681, Bernard Gontier avait trois arpents de terre en culture. Bernard Gontier décéda à Beaumont le 13 janvier 1716. Ses descendants sont encore assez nombreux dans le haut du comté de Bellechasse, mais il n'y a plus une seule famille Gontier ou Gonthier à Beaumont.

Jean Bériau

Quel est ce Jean Bériau qui, en 1681, âgé de trente ans, avait deux arpents de terre en culture à Beaumont? Les registres de Québec nous donnent bien, à la date du 17 août 1654, le mariage de Jean Bériau, originaire de l'évêché de Poitiers, avec Françoise Pelletier, mais nous perdons les traces de ce Bériau peu après.

Jacques Turgeon

Jacques Turgeon fut le premier de sa famille à s'établir à Beaumont. Né au Perche, en France, il était arrivé ici à l'âge de douze ans, avec son père, Charles Turgeon, en 1663. Turgeon cultiva la terre à Beauport jusqu'à sa mort, mais son fils Jacques préféra s'établir à Beaumont. Il dut obtenir sa terre peu avant 1680 car le recensement de 1681 nous apprend qu'il avait six arpents de terre en culture, ce qui est une moyenne supérieure à toutes celles de ses concitoyens. Un peu plus tard, un de ses frères, Zacharie Turgeon vint le rejoindre à Beaumont. Ce sont ces deux Turgeon, Jacques et Zacharie, qui sont les ancêtres de tous les Turgeon de Beaumont.

Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau

Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau était à Québec dès avant 1668. Il était originaire de la ville de Montréal-les-Rivières, au diocèse de Cominges. Marié à Marie Robineau, veuve de Jean Robert, il en eut plusieurs enfants. Le recensement de 1681 fixe l'âge de Jean-Pierre Forgues à quarante-quatre ans, et celui de sa femme à trente-quatre ans. Ils avaient alors quatre enfants: Anne, douze ans; Louis, huit ans; Charles, quatre ans; et François, deux ans. En 1681, Forgues avait trois arpents de terre en valeur. Les descendants de Pierre Forgues sont encore très nombreux dans toute la région mais à Beaumont même il n'y a plus une seule famille Forgues.

Pierre Messeray ou Mezeray

Nous avons peu de renseignements sur lui. Nous savons qu'il était le fils de René Mezeray marié à Québec en octo-

bre 1645 à Nicole Gareman. Pierre Mezeray fut probablement attiré à Beaumont par Jean Adam qui avait épousé une de ses soeurs. Mezeray ne semble pas avoir vécu longtemps à Beaumont. D'après Mgr Tanguay, Mezeray avait épousé Jeanne Quenneville. Il ne donne d'ailleurs aucune précision sur Mezeray et sa famille.

François Dubois

François Dubois qui fut un des premiers colons de Beaumont doit être ce François Dubois qu'on voit épouser Anne Guillaume, à Québec, le 19 octobre 1671. Il était originaire de Saint-Potent, évêché de Brioux. Lui, non plus, ne semble pas avoir résidé à Beaumont longtemps. Dubois hésita plusieurs années avant de choisir son nid. Il vécut à Québec, à Beaumont, à la Pointe-Lévis puis à Saint-Nicolas, où il décéda le 10 juillet 1712. Dubois eut une nombreuse famille. Nous croyons qu'il est l'ancêtre de toutes les familles Dubois de Saint-Nicolas et des paroisses voisines.

François Senécal

François Senécal ne fit que passer à Beaumont. La seule mention que nous trouvons sur lui est dans le recensement de 1681. Le recenseur le dit âgé de trente ans, le qualifie de charpentier, et le dit marié à Marie, âgée de seize ans. François Senécal s'était bien établi à Beaumont comme colon puisque le recensement note qu'il a un arpent de terre en culture. Après 1681, nous perdons toute trace de François Senécal. Il ne semble pas appartenir aux familles Senécal établies dans la région de Montréal dès 1670 ou 1672.

Jean Vivien dit Vien

Nous avons ici un exemple frappant de la facilité avec laquelle les noms se transformaient autrefois. Jean Vivien, originaire de Saint-Nicolas, évêché de La Rochelle, passa ici vers 1670. Il était alors connu sous l'unique nom de Vivien. Nous voyons un peu plus tard ce Vivien désigné sous le nom de Vien. Et ses fils furent plutôt connus sous le nom de Jean dit Vien. La plupart de leurs descendants portent aujourd'hui l'unique nom de Vien.

En quelle année Jean Vivien s'établit-il à Beaumont? aucune pièce ne nous le dit mais nous voyons que, le 9 août 1681, sa fille Marie, âgée de 13 ans, recevait la confirmation à Beaumont, des mains de Mgr de Laval. Vivien et sa famille étaient donc alors rendus à Beaumont. Nous ne pouvons croire que Marie Vivien serait partie de Québec pour recevoir la confirmation à Beaumont.

Jean Vivien décéda à Beaumont le 9 juin 1708. Son acte de sépulture le désigne sous le nom de Vivien et non de Vien.

La famille Vivien s'est perpétuée à Beaumont jusqu'à nos jours sous les noms de Vivien, Jean dit Vien et Vien. L'honorable Thomas Vien, président du Sénat canadien, est le descendant direct de Jean Vivien, établi à Beaumont dès avant 1681.

Les misères des pionniers

Ceux qui, de nos jours, passent en automobile dans les belles routes de nos anciennes paroisses faites et entretenues par le gouvernement et admirent les maisons confortables et les beaux bâtiments des cultivateurs, songent-ils aux misères des colons qui ouvrirent ces terres à la colonisation? Aujourd'hui, dans la plupart des paroisses, les

cultivateurs ne déboursent pas un sou pour la confection et l'entretien des routes. Sous le régime français, les chemins, les ponts, etc., se faisaient par corvées, c'est-à-dire que chacun devait y contribuer gratuitement de son temps et de ses matériaux. L'entretien des routes, hiver comme été, était à la charge des habitants. De plus, aucunes des commodités modernes n'existaient alors. Pas d'électricité, pas d'automobiles, pas de machines agricoles, pas d'engrais chimique, etc., etc.

L'habitant devait se suffire à lui-même. Il fabriquait de ses mains ses voitures, ses charrettes, ses instruments de travail. Sa maison, le plus souvent, était également montée et construite par lui. Ses bâtiments, granges, écuries, porcheries, etc., étaient aussi l'oeuvre de son travail. Les vêtements, les chaussures, tout ce qui servait à l'habillement étaient fabriqués à la maison, non pas par mesquinerie mais par nécessité. Les campagnes n'avaient pas de marchands et l'habitant n'avait pas d'argent pour aller acheter en ville. Les produits domestiques, seuls, servaient à l'alimentation des familles. Le pain se cuisait à la maison et le lard et la soupe aux pois étaient la nourriture la plus ordinaire un peu partout.

Les habitants vivaient pauvrement et mouraient de même. Ils ne se plaignaient pas et étaient même heureux de leur sort car ils travaillaient pour la race.

La donation de Jean-Pierre Forgues

Veut-on avoir une idée de la misère et de la pauvreté de nos premiers colons? Jean-Pierre Forgues fut un des premiers colons de Beaumont. Il s'y était établi bien avant 1681. Au recensement de 1681, nous voyons que sur sa terre de trois arpents de front par quarante de profondeur, Forgues avait juste trois arpents en valeur, et avec le produit de ses trois arpents il devait faire vivre sa femme et quatre enfants. Il peina ainsi jusqu'à 1700.

Le 31 juillet 1700, Forgues amenait son fils aîné, Joseph Forgues, habitant de la Durantaye, chez le notaire Genaple, à Québec, et là lui déclarait que lui et sa femme étaient à bout d'âge, qu'ils n'étaient plus capables de travailler. Il donnait deux alternatives à son fils. Il donnerait sa terre à l'Hôpital général de Québec qui recevrait le vieux et la vieille pour le reste de leurs jours ou bien il se donnerait à son fils qui s'engagerait par devant notaire à les garder sur le bien paternel jusqu'à leur mort et à les faire enterrer après leur décès.

Le fils accepta le marché et le notaire Genaple en reçut les conditions.

Le père Forgues donna à son fils la moitié de sa terre dont quatre-vingts arpents environ étaient encore en bois debout. Quinze à seize arpents étaient en terre labourable. Les bâtiments consistaient en un vieux hangar de pieux et une méchante étable toute pourrie et découverte. Comme meubles, le père donnait une marmite cassée, une méchante petite chaudière percée, dix terrines et deux vieilles couvertes. Les animaux de la ferme consistaient en un boeuf, deux vaches, un taureau et une génisse d'un an, deux cochons d'un an. Le père Forgues donnait également à son fils aîné la jouissance de l'autre moitié de sa terre mais jusqu'à la mort des deux conjoints seulement.

De son côté, le fils Forgues s'engageait de rebâtir en charpente dès l'année 1700 la maison paternelle puis à y nourrir, loger, chauffer, blanchir et entretenir de toutes hardes et choses nécessaires ses père et mère, donateurs, leur vie durant sains et malades, et de les faire inhumer et enterrer après leur trépas. En outre, il prenait à sa charge les cens et rentes seigneuriales et une dette de trois cents livres contractée envers les sieurs Gaillard et de Lino et la demoiselle Beaulieu.

Ce simple acte de notaire ne montre-t-il pas la pauvreté des premiers colons de la colonie et, en particulier, de ceux de Beaumont? Comme disait le héros de Hémon dans

son immortel *Maria Chapdelaine*, ces gens voulaient *durer* et ils acceptaient leur misère presque avec plaisir.

D'où venaient les premières familles

On peut presque dire avec vérité que l'île d'Orléans fut la mère de Beaumont. Si on relève le lieu d'origine des premiers colons de Beaumont on constate, en effet, que la grande majorité de ses premiers habitants avaient passé par l'île d'Orléans avant de s'établir sur la rive sud.

Si les premiers colons de Beaumont n'avaient pas de chevaux, par contre chaque habitation avait un ou deux canots. C'est avec ces embarcations que les colons se rendaient d'une habitation à l'autre, et, à plus forte raison, à la Pointe-Lévis et à Québec, qui étaient les marchés les plus rapprochés.

Les communications entre Beaumont et l'île d'Orléans étaient fréquentes, presque journalières. Dans plusieurs familles de Beaumont, on a conservé le souvenir de génération en génération, que les ancêtres, avant la construction de l'église paroissiale, allaient entendre la messe, le dimanche, plutôt à l'île d'Orléans qu'à Saint-Joseph de la Pointe-Lévis.

On ne doit donc pas s'étonner si tant d'insulaires vinrent s'établir à Beaumont. Pour la période qui va de 1692 à 1725 et même un peu plus tard, on relève parmi les chefs de famille qui prirent des terres à Beaumont au moins une cinquantaine d'habitants de l'île d'Orléans. La liste suivante, qui est loin d'être complète, donne les noms: Allaire ou Dallaire, Bidet, Lefebvre dit Boulanger, Chabot, Chamberland, Coulombe, Dagneau dit Laprise, Denis dit Lapierre, Dubois, Dumas, Dumont dit Lafleur, Filteau ou Fecteau, Fontaine, Gaboury, Garant ou Garand, Gendreau, Labbé, Labonté, Arrivé ou Larrivé, Laverdière, Leclaire ou Leclerc, Mimaux dit Bienvenu, Moore, Beaucher dit:

Morency, Morissette Nadeau, Noël, Ouimet Pouliot, Ruel, Civadier ou Sivadier, Thibierge ou Thivierge, Vaillancourt, Vien, etc., etc.

Sans doute, tous ces colons ne fondèrent pas des familles à Beaumont mais tous s'y établirent et y restèrent quelques années.

LES EGLISES DE BEAUMONT

Une lettre du seigneur Couillard

M. Henri Lorin, dans son livre *Le comte de Frontenac*, cite une lettre de Charles Couillard, seigneur de Beaumont, qui serait datée de 1681 ou 1682, et dans laquelle il se plaint amèrement des Jésuites et de l'évêque de Québec. Les Pères Jésuites, directeurs de conscience de sa mère, l'auraient pressé de vendre à l'évêque une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché. Mgr de Laval refusa de payer quatre mille livres pour ce terrain, quoique la vente eut été faite à vil prix. Et, ce qui est plus grave, le seigneur Couillard ajoute que Mgr de Laval, pour se venger des observations qu'on lui a adressées à ce sujet, prive de services religieux la seigneurie de Beaumont, qui compte cinquante habitants.

M. J.-Edmond Roy répond ainsi aux accusations du seigneur Couillard :

“En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était desservie par voie de mission. Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la Pointe-Lévis et se terminait à la Rivière-du-Loup, et c'est l'abbé Morel qui en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les regis-

tres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir régulièrement les côtes afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, comme la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet les archives paroissiales de la Pointe-Lévis et de Saint-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut organisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye (Saint-Michel) et Lauzon.''

Ajoutons que si le seigneur Couillard a réellement écrit qu'en 1681 ou 1682 Beaumont comptait cinquante habitants, il a fortement exagéré. Le recensement fait par les autorités de la colonie en 1681 ne donne que huit familles, à Beaumont, celles du seigneur Couillard, de Jean Adam, de Pierre Mezeray, de Pierre Dubois, de Jean Monin, de Pierre Forgues, de Bernard Gonthier et d'Antoine Cassée. On y comptait en outre sept célibataires, Etienne Blanchard, Louis Simonet, Jacques Turgeon, Jean Cécile, Jean Beriau, Jacques Anet et François Sénécal. Était-il raisonnable de demander à Mgr de Laval qui avait si peu de prêtres pour l'aider de donner un curé ou même un missionnaire résidant pour Beaumont?

Comme l'écrit J.-Edmond Roy, Beaumont n'était pas plus maltraité que les seigneuries voisines. L'évêque de Québec ne pouvait faire plus.

Avant la construction de l'église

Avouons-le franchement, nos ancêtres étaient plus vaillants et aussi plus religieux que nous. Ils avaient leurs petits défauts, aimaient un peu trop la chicane, les procès, s'accrochaient à la routine comme si elle avait été une panacée, mais au double point de vue du devoir à accomplir et de la religion, ils nous étaient infiniment supérieurs.

Beaumont eut ses premiers colons en 1672 ou peu après.

Ces colons dont le nombre augmentait d'année en année n'eurent pas de missionnaire résidant ou d'église avant 1694.

Est-ce à dire que les premiers habitants de Beaumont passaient toute l'année sans entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation? Non pas.

Evidemment, jusqu'en 1675, année de la construction de l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, la première qu'ait eue la rive sud dans la région de Québec, ces braves gens furent privés de la messe du dimanche. Ce jour-là, ils faisaient ce qui se pratique de nos jours chez les colons des centres de colonisation qui n'ont pas encore de prêtre au milieu d'eux, c'est-à-dire qu'ils se réunissaient pour réciter le chapelet. Et le plus instruit d'entre eux lisait aux autres les prières de la messe.

Mais à partir de 1675, la plupart des habitants de Beaumont eurent la consolation d'entendre la messe dominicale à l'église nouvellement construite de la Pointe-Lévis.

Pendant la saison de navigation, ces habitants, qu'ils fussent du bas ou du haut de la seigneurie, se rendaient à l'église de la Pointe-Lévis en chaloupes ou en canots. Le canot était à cette époque le moyen presque unique de transport et chacun savait le manoeuvrer. On signale, en effet, très peu d'accidents par le canot sous le régime français.

En hiver, le problème du transport se compliquait quelque peu. Les chevaux firent leur apparition à Beaumont plusieurs années après 1681, mais il y avait la raquette et Dieu sait quel usage nos ancêtres savaient en faire. Six, sept ou même huit lieues en raquettes ne leur pesaient pas aux pieds.

Une tradition bien nette et bien distincte, conservée dans certaines vieilles familles de Beaumont, veut que plusieurs des premiers habitants de la seigneurie allaient entendre la messe du dimanche à l'île d'Orléans. La chose n'est pas impossible. On traverse le fleuve plus facilement et

plus rapidement qu'on se rend du bas de Beaumont à la Pointe-Lévis, par voie fluviale, surtout quand la marée n'est pas propice. La plupart des pionniers de Beaumont étaient originaires de l'île d'Orléans. Ils en profitaient pour visiter leurs parents et leurs anciens concitoyens.

D'ailleurs, les premiers habitants de Beaumont n'avaient pas le monopole des sacrifices et des fatigues pour accomplir le devoir dominical. La même vaillance existait un peu partout dans la Nouvelle-France et elle s'est perpétuée pendant plusieurs générations. Elle se voyait encore au début de l'âge moderne. N'est-ce pas Louis Fréchette qui raconte que dans sa jeunesse, c'est-à-dire aux environs de 1850, son père, sa mère, ses frères et soeurs se rendaient, le dimanche, à l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, les uns en canot, les autres en voiture, et les plus vigoureux à pied. Et la distance à parcourir était de plus de trois lieues, puisque la maison paternelle de Fréchette, qui existe encore, est presque à la frontière de Saint-Romuald.

Encore une fois, confessons-le, nos ancêtres étaient plus religieux que nous et n'avaient pas peur de la fatigue pour entendre la messe.

La première visite pastorale

Devons-nous appeler visite pastorale la journée que Mgr de Laval passa à Beaumont le 9 août 1681? Pourquoi pas? Un évêque qui va dans une paroisse ou un village quelconque de son diocèse pour y administrer le sacrement de confirmation fait une visite pastorale ou nous ne comprenons pas le sens des mots.

Mgr de Laval s'occupait surtout des humbles, des petits. Sa grande charité et son âme d'apôtre le conduisaient partout où sa présence pouvait encourager, relever les courages. En 1681, Beaumont comptait à peine une poignée de familles, pas d'église, pas même une humble chapelle.

Quelle maison eut l'honneur de recevoir le grand évêque ?
Aucun document ne nous le dit mais nous pouvons supposer que c'est le manoir du seigneur Charles Couillard qui servit de chapelle temporaire en cette occasion.

Les archives de l'archevêché de Québec ont conservé les noms des adultes et des enfants qui reçurent la confirmation des mains de Mgr de Laval, le 9 août 1681.

C'étaient :

Louis Simonet, âgé de 29 ans, originaire de La Rochelle.

Jean Monin ou Monet, âgé de 32 ans, originaire d'Autun.

Pierre Molé (Molleur,) allemand, âgé de 35 ans.

Marie Cassé, âgée de 17 ans, fille de Antoine Cassé et de Françoise Piloy (?).

Joseph Cassé, âgé de 12 ans, fils de Antoine Cassé et de Françoise Pitoy (?).

Marie Jean dit Vien, âgée de 13 ans, fille de Jean dit Vien (Vivien) et de Isabelle Duquet.

Anne Forgues, âgée de 12 ans, fille de Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau et de Marie Robineau.

Ces noms de Molleur, Cassé, Casse ou Lacasse, Jean dit Vien et Forgues se sont perpétués dans la paroisse de Beaumont pendant plusieurs générations. Quant à Simonet il resta célibataire et Jean Monin ou Monet ne laissa pas de descendants de son nom.

Le terrain de l'église

Le vaste emplacement où se trouvent l'église, le presbytère, le cimetière et le couvent de Beaumont a une histoire assez intéressante.

Cet emplacement fait partie d'une des premières terres concédées par le seigneur Charles Couillard. Dès 1675 ou 1676, Couillard avait concédé une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Etienne Blanchon dit Larose, qui venait d'épouser, en troisième mariage,

Marie-Françoise Cassée, fille d'un des premiers colons de Beaumont. Blanchon commença à défricher sa terre, y travailla pendant cinq ou six ans, puis le 18 novembre 1682, la vendait à Louis Marchand avec charge de remplir les obligations imposées par le seigneur Couillard.

L'acte de vente reçu par le notaire Duquet dit: ... "une habitation sise et située en la seigneurie de Beaumont contenant trois arpents de front sur quarante de profondeur, avec deux hangars et une cabane dessus construite, joignant la dite habitation d'un côté à Jean Adam et de l'autre au nommé Lallemand (Molleur)".

Louis Marchand, occupé par ses entreprises de traite et de flibuste ne se soucia pas de continuer les défrichements commencés par Blanchon.

Onze ans après son acquisition, le 3 janvier 1693, Louis Marchand comparait devant le notaire Chambalon et déclarait que "si Dieu disposait de lui pendant le voyage qu'il va faire dans le parti de guerre qui part incessamment pour aller bouter les Iroquois et autres nations, nos ennemis", il donne à sa fiancée, Geneviève Rocheron, fille de Simon Rocheron, de la seigneurie de Lauzon, la terre et habitation de Beaumont qu'il a acquise de Etienne Blanchon dit Larose. Il lui fait ce don en reconnaissance et pour reconnaître les marques de bienveillance qu'elle lui a toujours marquées. Il la prie, s'il décède pendant l'expédition, de prier pour son âme et de faire des bonnes oeuvres à ses intentions.

Le 7 mars 1693, Geneviève Rocheron comparait à son tour devant le notaire Chambalon, et déclare qu'elle accepte la donation aux conditions posées.

Marchand revint sain et sauf de son expédition et épousa Geneviève Rocheron, à Saint-Joseph de Lévis, le 16 juin 1693, mais la jeune femme décéda quelques semaines plus tard, le 29 août 1693.

C'est à l'automne de la même année que Louis Marchand fit don à la fabrique de Beaumont de partie de la terre

qu'il avait donnée à sa future épouse et qui lui était revenue par sa mort inopinée.

Le don du terrain de l'église

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand "pour faciliter les moyens et aider autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbytère capable de loger le prêtre qui sera préposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales", donnait à l'oeuvre et fabrique de Beaumont, représentée par Zacharie Turgeon, marguillier, "un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur à prendre sur l'habitation du dit Marchand contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à celle de Pierre Molleur et d'autre côté à celle du nommé Descarreau, taillandier..."

Louis Marchand mettait une condition à son don. Il aurait une place en la dite église où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui du seigneur, pour en jouir et disposer lui, ses hoirs et ayant-cause à perpétuité en toute propriété sans être tenu d'en rien payer à la dite fabrique de Beaumont.

Louis Marchand ne se contenta pas de donner un vaste terrain à la fabrique de Beaumont; par le même acte, du 2 décembre 1693, il permettait au curé de Beaumont de prendre annuellement et à perpétuité vingt cordes de bois sur le reste de sa terre, pour le chauffage de son presbytère. En retour, le curé devait célébrer une fois par année et à perpétuité, le jour qui suivrait l'octave des Rois, une messe basse de *requiem* pour le repos de l'âme de sa femme, Geneviève Rocheron (décédée le 29 août 1693), de lui-même et de ses descendants.

Cet acte fut signé au palais épiscopal même de Mgr de

Saint-Vallier, en présence de Jean de Lestage, marchand, et de Jacques Philippeau, commis.

Qui était Louis Marchand?

Qui était Louis Marchand qui, le 2 décembre 1693, donnait à la fabrique de Beaumont un arpent de terre de front sur deux arpents de profondeur "pour aider autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale".

Il ne semble pas que Louis Marchand ait jamais habité Beaumont. Il était le fils de Louis Marchand senior et de Françoise Morineau qu'on voit établis dans la seigneurie de Lauzon dès 1660. Tous deux étaient originaires de Saint-Martin de Rhé, évêché de La Rochelle. Dans son acte de donation du 2 décembre 1693 il est dit que Louis Marchand "habitant, demeurant en cette ville de Québec".

Dans la capitale, Louis Marchand exerçait l'état de cabaretier. On le voit désigné ainsi dans plusieurs jugements du Conseil Souverain. Il n'y a pas de sot métier, dit-on. C'est ce métier, en tout cas, qui permit à Marchand d'amasser une petite fortune qu'il employa, un peu plus tard, à faire maintes bonnes œuvres.

Un an après son généreux don à la fabrique de Beaumont, Louis Marchand achetait la moitié du fief et seigneurie de Vincennes de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes pour le prix de 2500 livres, (25 octobre 1694). Cette somme était payable, savoir 1000 livres au bout d'un an, 1000 livres au bout de deux ans, et 500 livres au bout de trois ans.

Le 21 mai 1695, Louis Marchand, seigneur en partie de Vincennes, comparaisait devant le notaire Chambalon et donnait permission à Charles Bissot, aussi seigneur en partie de Vincennes, "d'aller faire tels traite, trafic et négoce légitimes et permis avec les Sauvages en ce pays sur la terre et seigneurie de Mingan et lieux en dépendants

même la pêche de la morue et autres poissons et tous autres négoce et traites généralement qui se pourront faire dans l'étendue d'icelle".

En retour, Bissot s'engageait pour les deux années à venir, à payer à Marchand la somme de cinquante livres courant.

Ceci prouve que Louis Marchand avait des intérêts dans la seigneurie de Mingan. Les Bissot étaient les propriétaires légitimes de la seigneurie de Mingan, Marchand avait dû obtenir d'eux un bail qu'il céda à Charles Bissot pour un certain temps. Les documents nous manquent pour éclaircir ce point.

Quant à la seigneurie de Vincennes, il est évident que Louis Marchand ne put payer son acquisition en entier ou qu'il y eut transaction subséquente entre lui et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes puisque ce dernier resta en possession de la totalité du fief et seigneurie.

Louis Marchand, propriétaire d'une terre à Beaumont et d'une autre terre de plusieurs arpents de front dans la seigneurie de Lauzon, ne les cultiva jamais lui-même. Après avoir exercé le métier de cabaretier à Québec, il se fit traiteur et flibustier. Entre temps, il accompagna trois ou quatre partis de guerre contre les Iroquois.

Comme traiteur, Louis Marchand se rendit plusieurs fois aux pays des Outaouais et même des Illinois. Il obtint plusieurs congés de traite des autorités de la colonie. Bref, il est clair que Marchand avait rendu des services importants à la colonie et qu'il jouissait de la considération des gens en place. Autrement, on s'expliquerait difficilement les faveurs dont il fut le bénéficiaire.

Comme flibustier, Louis Marchand fit partie de l'expédition de Léger de la Grange dans l'été de 1704, puis de celle de M. Denys de La Ronde. Ces expéditions dangereuses, lorsqu'elles réussissaient, apportaient de bons profits aux flibustiers puisqu'ils étaient à la part. Il va sans dire que ces expéditions de flibusterie se faisaient avec

l'approbation et même l'encouragement des autorités de la colonie. Le navire *La Biche* sur lequel se fit l'expédition de M. Denys de La Ronde, en 1706, appartenait au Roi et il lui fut prêté par M. de Subercase, gouverneur de l'Acadie. Et celui-ci avait consulté le ministre avant de prêter *La Biche* à M. Denys de La Ronde.

Louis Marchand décéda à Saint-Joseph de Lévis le 1er décembre 1749. Il s'était marié d'abord à Geneviève Rocheron, qui décéda deux mois après son mariage, puis avec Jeanne Bourassa qui lui donna plusieurs enfants.

Le nom de Louis Marchand ne doit pas être oublié par les paroissiens de Beaumont puisqu'il fut le premier bienfaiteur de leur église.

Les dons de Louis Marchand

Le beau don de Louis Marchand à la fabrique de Beaumont ne fut pas sa seule générosité. Les greffes de nos anciens notaires ont conservé les traces de quelques-uns de ses dons. Chaque fois qu'il partait pour une flibuste ou une expédition lointaine, sachant qu'il n'en reviendrait peut-être pas, il se rendait chez son notaire et lui dictait ses dernières volontés. Citons celles que nous avons pu relever.

Le 3 janvier 1693, à la veille de partir pour une expédition contre les Iroquois, par acte de Chambalon, il donnait sa terre de Beaumont à sa fiancée, Geneviève Rocheron, en reconnaissance de l'affection et des attentions qu'elle lui avait toujours témoignées. La seule condition qu'il mettait à son don à cause de mort était de prier pour son âme s'il perdait la vie au cours de cette dangereuse expédition.

Le 3 juillet 1694, le notaire Chambalon recevait un autre acte du même genre. Sur le point de partir pour une expédition dangereuse, il donnait à ses neveux, Louis et Georges Marchand, fils de François Marchand, habitant de la côte de Lauzon, une somme de 450 livres à lui dues par sa mère,

Françoise Morisseau, veuve de Louis Marchand. Ce dont était fait pour cause de mort et aussi pour l'amitié qu'il portait à ses deux neveux.

Deux jours plus tard, le 5 juillet 1694, encore devant le notaire Chambalon, Louis Marchand faisait don à sa filleule, Marguerite Prieur, fille de Joseph Prieur, huissier audiencier, à la Prévôté de Québec, de tous les biens tant mobiliers qu'immobiliers qu'il avait aux pays des Outaouais, Illinois et autres nations qu'en ce pays de Canada.

Il faisait cette donation pour cause de mort à sa filleule par suite de l'affection qu'il lui portait et pour l'engager à prier pour le repos de son âme. Son héritière devait, évidemment, payer toutes les dettes qu'il pourrait avoir créées au jour de son décès et faire certains dons qu'il spécifiait.

Le 7 mai 1695, sur le point de partir pour le pays des Outaouais, Louis Marchand renouvelait sa donation en faveur de Marguerite Prieur, devant le notaire Chambalon, à peu près dans les mêmes termes.

En 1701, Louis Marchand fit un voyage en Acadie et cette fois, le 20 avril 1701, il chargeait le notaire Lepailleur de rédiger ses dernières volontés. Il lègue une somme de mille livres à Geneviève Leduc, fille de René Leduc, de la côte de Lauzon. Il lui donne également toutes les hardes qu'il laissera à sa mort. A l'église de Saint-Joseph de Lévis, il donne une terre de sept arpents de front sur quarante de profondeur qu'il possède en la seigneurie de Lauzon.

Enfin, le 19 juin 1707, à la veille de partir en flibuste contre les ennemis de l'État, il fait une nouvelle donation devant le notaire Genaple cette fois en faveur de sa nièce, Marie-René Levasseur, fille de Laurent Levasseur et de Marie Marchand, sa soeur. Il lui donne l'usufruit de ses biens à certaines conditions.

Il est bon d'ajouter que ces donations de Louis Marchand étaient faites en cas de mort. Comme il revenait vivant de chacune de ses expéditions, elles ne lui coûtaient que le prix des actes notariés. Mais la bonne intention n'était pas moins

là et s'il était mort dans une de ses randonnées, les donataires auraient bénéficié de ses générosités.

La première église

Dès le printemps de 1694, on se mit à l'oeuvre pour la construction de la première chapelle ou église de Beaumont. Nous ne connaissons pas les dimensions de cet édifice mais il est à présumer qu'il était beaucoup moins vaste que l'église actuelle. En effet, en 1694, la population totale de Beaumont n'atteignait pas encore cent âmes.

Les livres de comptes de la fabrique de Beaumont des origines de la paroisse à nos jours ont été conservés. M. Marius Barbeau a eu la curiosité et la patience de les compiler. Il a noté la première dépense entrée dans les comptes pour l'église: "1694, 1000 clous à plancher pour l'église, 6 livres." Le gros travail, c'est-à-dire l'équarissage des pièces de charpente, les colombages, le posage des planches, etc., dut être fait par des paroissiens qui s'improvisèrent menuisier.

Citons M. Barbeau:

"Jean Adam, René Adam, Joseph Lacasse et Zacharie Turgeon complètent, de 1704 à 1718, la construction et la fourniture de la chapelle de bois. Ils construisent une sacristie, qu'ils recouvrent en bardeaux. Ils travaillent au colombage du pignon de l'église; ils font le banc des marguilliers, le confessionnal, un chandelier pascal et la chaire. Un tabernacle s'ajouta à l'ameublement, comme en témoignent les entrées suivantes: "1719, à Mercier pour la ferrure du tabernacle, 20 livres"; custode du tabernacle, 21 livres; voile d'indienne pour couverture du tabernacle, 16 livres; etc., etc."

On raconte qu'un grand pape, originaire d'un pauvre village éloigné de Rome, fit venir un certain nombre de ses concitoyens dans la ville éternelle. Il voulait leur mon-

trer le Vatican et surtout la basilique Saint-Pierre. Il accompagna les paysans dans la célèbre église et voulut, avant leur départ pour le village qu'ils habitaient, avoir leurs impressions sur Saint-Pierre. Tous concédèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu d'aussi beau mais avec leur franchise de paysans romains, ils avouèrent qu'ils n'avaient pu prier dans la vaste basilique comme dans leur église couverte de chaume.

Les premiers habitants de Beaumont, bien sûr, dans leurs voyages à Québec, avaient visité la cathédrale, les belles chapelles des Jésuites, des Récollets, des Ursulines, etc. Nous sommes convaincu que, si on les avait questionnés, ils auraient fait la même réponse que les paysans romains. L'église paroissiale pour nos ancêtres était une antichambre du Paradis. Ils ne voyaient pas la pauvreté des autels et des murs de leur église, le tabernacle seul les intéressait. C'est à celui qui se cachait là qu'ils confiaient leurs joies, leurs peines, leurs demandes. Et cela leur suffisait.

Le patron de Beaumont

Le calendrier de l'Eglise énumère plus de cinquante saints Etienne. Le patron de l'église et de la paroisse de Beaumont est saint Etienne, diacre et premier martyr, dont la fête se célèbre le 26 décembre.

On sait peu de choses sur la naissance et la jeunesse de saint Etienne. Les uns le disent Juif, d'autres croient qu'il était d'origine juive mais Grec de naissance. Il semble qu'il étudia les Saintes Ecritures sous un célèbre docteur en même temps que saint Paul, qui était son cousin, et saint Barnabé.

Saint Etienne vivait à Jérusalem. Sa science, sa beauté ravissante, son humilité, sa douceur et sa charité lui atti-

rèrent de nombreux admirateurs et, en même temps, un bon nombre d'ennemis.

Saint Augustin dit que saint Etienne était parmi les diacres ce que saint Pierre était parmi les apôtres. Ses prédications parmi le peuple avaient beaucoup de succès et c'est précisément ce qui excitait le plus l'envie et la haine de ceux qui le jalouaient.

Dénoncé, saint Etienne subit un semblant de procès et il fut condamné à être lapidé.

Etienne recommande alors son âme à Dieu: "Seigneur Jésus, dit-il, recevez mon esprit." Ensuite, il se mit à genoux et s'écria de toutes ses forces: "Seigneur, n'imputez pas ce péché à ceux qui vont me faire mourir." Ce fut dans cet acte de charité qu'il fut martyrisé le 26 décembre de l'an 35 de Notre-Seigneur.

Le psaume XX, verset XIV, dit de saint Etienne: "Les pierres dont les Juifs l'ont accablé se sont changées en une couronne de pierres précieuses."

On s'est demandé pour quelle raison saint Etienne fut donné comme patron à l'église et à la paroisse de Beaumont. Saint Augustin affirme que la mort de saint Etienne donna à l'église la conversion de saint Paul, le docteur des nations. Lors de la fondation de Beaumont une paroisse de l'île d'Orléans située en face de Beaumont portait le nom de Saint-Paul. N'est-ce pas là ce qui porta Mgr de Laval à mettre la nouvelle paroisse sous la protection de saint Etienne?

Un projet de reconstruction

En 1721, la petite église paroissiale de Beaumont construite en 1694 était déjà en ruine. Elle n'avait pas encore trente ans d'existence et, cependant, les soles et poteaux étaient entièrement pourris. Il faut croire qu'elle avait été mal construite et qu'on ne l'avait pas entretenue.

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé, et MM. Jacques Guy, Mathurin Labrecque et Antoine Lacasse, marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de Beaumont, faisaient part à l'intendant Bégon de l'état de leur église et l'informaient qu'il était nécessaire d'en construire une nouvelle en pierre. Ils le priaient donc d'ordonner "qu'assemblée des habitants eut lieu pour choisir et nommer quatre des habitants de la paroisse lesquels feraient faire un plan estimatif pour la construction de la nouvelle église pour ensuite faire un état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seraient tenus de contribuer pour la dite église".

Le 19 mai 1721, l'intendant Bégon ordonnait qu'à la diligence des marguilliers en charge de Beaumont une assemblée des habitants pour "délibérer entre eux s'il leur serait plus convenable de rétablir leur église que d'en construire une nouvelle". A cette même assemblée, on devait choisir quatre des principaux habitants pour faire le plan et l'état estimatif de toute la dépense à faire pour la construction ou la réparation et aussi l'état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seraient tenus de donner pour la bâtisse de la nouvelle église.

On décide de reconstruire l'église en pierre

Conformément à l'ordonnance de l'intendant Michel Bégon du 19 mai 1721, il y eut assemblée de tous les habitants de la paroisse, sous la présidence du curé Chasle, le 2 juin 1721. Le procès-verbal de cette assemblée mentionne les habitants présents : Pierre Drapeau, Jean Larrivée, Jean Boilard, Jean Nolet, Jacques Lisse, Jacques Girard, Jacques Guay, Jacques Charest, Joseph Roy, Bellerive dit Couture, Pierre Guenet, Baptiste Nadeau, Pierre Boissel, Joseph Molleur, Michel Molleur, Pierre Molleur, Mathurin Labrecque, Zacharie Turgeon, Guillaume Le Roy ou Roy

fil, Charles Lecours, Jacques Turgeon, Pierre Feultault, Jacques Fournier, Antoine Cassé, Charles Cassé, Joseph Cassé, Denis Nadeau, Etienne Lavallée, Charles Lavallée, Pierre Jasmin, Pierre Garant, Jacques Monrougeau et Baptiste Gonthier.

Les délibérations ne furent pas longues ni acrimonieuses. Tous les habitants moins deux, Jacques Fournier et Etienne Lavallée, se prononcèrent en faveur de la construction d'une église en pierre. Le procès-verbal donne les raisons : "sont d'avis que la nouvelle église soit bâtie de pierre plutôt que de bois, parce que dans quelques années ils seront encore obligés de recommencer la dite église et que l'évêque de Québec a déclaré qu'il n'attribuerait rien de la somme que le Roi accorde pour aider à la bâtisse des églises et presbytères de cette colonie à ceux qui ne se bâtiront que de bois".

Les habitants décidèrent aussi d'amasser la pierre nécessaire dès l'été et de la transporter sur le lieu de la construction avant les neiges, d'équarrir les bois, etc. Le seigneur de Beaumont, M. Couillard, s'était engagé à scier gratuitement tout le bois nécessaire à son moulin à planches de Beaumont.

MM. Zacharie Turgeon, Joseph Cassé, Denis Nadeau et Jacques Turgeon furent nommés à la même assemblée pour "faire le plan de l'église et établir l'état de la dépense à faire, l'état de répartition, etc., etc."

L'église actuelle

C'est en juillet 1726 qu'on commença la construction de l'église actuelle de Beaumont. Il était question de cette construction en pierre depuis 1721.

Recourons aux notes de M. Marius Barbeau puisées aux livres de comptes de la fabrique de Beaumont :

"Les Comptes, en 1727, contiennent l'achat de chaux, à

Beauport, et de pierre de taille; aussi, le paiement de plusieurs maçons pour la construction des fondations de l'église, et la contribution usuelle d'eau-de-vie aux ouvriers. L'année suivante, 1728, on fait un compte à part pour la bâtisse. Mais les choses traînaient en longueur; les temps étaient durs et, peut-être, certains des paroissiens mettaient-ils peu de hâte à la tâche."

M. Barbeau cite une ordonnance de l'archidiacre Chartier de Lotbinière, de 1732, où il fait des reproches aux habitants de Beaumont sur leur négligence:

"Nous avons examiné, au cours de notre visite dans la paroisse de Saint-Etienne, seigneurie de Beaumont, l'état de la dite église qui menace ruine, et nous avons été informé de la négligence de plusieurs habitants de la dite côte de Monte-à-peine (Vincennes) d'apporter leur part de pierre pour achever la bâtisse de la nouvelle église. Cette négligence est la cause que, depuis trois ans, on ne s'est pas mis en peine de travailler, quoique l'ancienne (église) soit si mauvaise qu'on a été obligé d'en retirer le tabernacle, qui s'y perdait entièrement par la neige et les pluies qui y entraînent..."

Zacharie Turgeon, le marguillier qui avait accepté le don de terrain de Louis Marchand, au nom de la fabrique de Beaumont, était un des paroissiens les plus zélés pour la construction de l'église en pierre. Il travailla gratuitement pendant plusieurs jours à la coupe du bois et à la charpente de l'église. En récompense de son travail et de son dévouement la fabrique décida, en 1733, de lui accorder la permission de se faire enterrer dans l'église et de lui faire dire une messe de *requiem* chaque année, à perpétuité.

Nous continuons à citer les notes de M. Barbeau:

"On ne fit diligence dans les travaux qu'en 1734. On acheta trente barriques de chaux de Charles Vallée, de Beauport; de René Duprat, de la pierre de taille, de M. de Lotbinière, de la planche pour la couverture de l'église; dix mille bardeaux, de Québec; du clou à bardeau; une

boîte de ligne à morue pour faire les cordeaux; deux pots d'eau-de-vie pour les maçons..."

Parmi les ouvriers qui travaillèrent à la construction de l'église en pierre de Beaumont, M. Barbeau cite les maçons Maillou, de Beauport, Baptiste Nadeau, de l'île d'Orléans, les menuisiers Augustin Couture, Joseph Couture, Ignace Noël et son fils, Denis Nadeau, Bélanger, Crête, Fournier, Roy, Fortin, etc., etc. L'église fut couverte en bardeau par le nommé Montauban. La croix du clocher fut l'œuvre du forgeron Laferrière; le coq traditionnel du clocher fut fabriqué par Basquin ou Bastien.

Aujourd'hui, on construit les églises en une ou deux années. Sous le régime français, les moyens ne permettaient pas d'aller aussi vite en besogne. La voûte de l'église ne fut terminée qu'en 1739; la chaire ne fut installée que l'année suivante. Les travaux de décoration de l'église se firent petit à petit, un peu chaque année. Ce n'est même qu'en 1778 qu'on construisit une sacristie indépendante de l'église. La chapelle du côté nord de l'église, fut construite après 1775, sur la recommandation de Mgr Briand. A propos de cette chapelle, disons que les amis de l'art regrettent qu'elle ait été défigurée par la voûte en plâtre qui a remplacé ou caché l'ancienne voûte en bois.

La décoration de l'église

C'est M. Marius Barbeau qui parle ici: "La décoration du sanctuaire de l'église de Beaumont n'est pas aussi ancienne qu'on l'a crue; elle ne représente pas non plus l'ancienne tradition québécoise dans sa pureté. Elle date de 1811 à 1826, et elle est un excellent exemple de ce qu'on appelait naguère le *quevillonnage*. Sa voûte et son rétable sont de la main du maître sculpteur Etienne Bercier et ils tiennent du genre inauguré, vers 1800, à l'île Jésus, lequel se propagea dans le district de Montréal, sur la

rivière Richelieu et ailleurs, même aux alentours de Québec. Peut l'apprendre qui veut bien consulter les Comptes et Délibérations de la fabrique de Beaumont. La décoration du sanctuaire suivant la mode commença en 1810, tel qu'on le constate aux entrées dans le second livre de comptes (celui de 1790 à 1848). On y lit :

“1810.—La voûte de l'église renouvelée, et fourniture... 3379.14 (francs ou livres tournois).”

“L'année suivante, on fit des portes neuves à l'église et une autre porte à la sacristie. L'évêque avait auparavant ordonné qu'on pratiquât une porte entre la nef et la sacristie, afin que le sanctuaire ne serve plus de passage.

“On lit aussi : “1813—Pour un banc d'œuvre neuf et un rétable, avancé à l'ouvrier 1215 l., puis : “payé à l'ouvrier du rétable, 800 l.”

“Il s'agit là de la voûte et du rétable qui subsistent encore aujourd'hui.

“Beaumont avait son choix, de deux choses l'une. Les Baillargé depuis longtemps décoraient la basilique de Québec et les églises de Sainte-Anne de Beaupré, de Saint-Joachim, de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de L'Islet et de combien d'autres paroisses. Leur style magnifique était issu des ordres classiques, il s'inspirait de la Renaissance française, tout en usant de motifs naturels, les maîtres sculpteurs et artistes de cette école canadienne passaient et repassaient à leur porte, et ils ne se refusaient pas à de nouvelles entreprises... D'autre part, les compagnons de l'île Jésus étaient d'excellents ouvriers; Quevillon, leur maître, avait déjà descendu le fleuve et pénétré les comtés de Lévis et de Bellechasse. Il frappait en quelque sorte à leur porte, bien qu'il fût des environs de Montréal et coupa l'herbe sous le pied aux artisans de Québec. Qui choisirait-on, les Quevillon ou les Baillargé?

“L'abbé Jérôme Demers eut-il été consulté, leur eût conseillé les Baillargé ou un de leurs contemporains à Québec. Mais ils tenaient habituellement à faire à leur tête. Ils

choisirent l'artisan Bercier. Son nom paraît pour la première fois aux comptes, en 1813: "A Etienne Bercier, acompte de rétable, 2,000 livres". Dans la suite, il se répète chaque année...

"La voûte, le banc d'œuvre, le rétable du sanctuaire, les trônes et la chaire sont donc son œuvre, à peu près telle qu'on l'a conservée jusqu'à aujourd'hui. Ils méritent d'ailleurs notre admiration.

"Bercier dut arriver à Beaumont en 1810, et il continua ses travaux à l'église environ dix ans. L'année suivante, il épousa Catherine Valin, à Saint-Gervais de Bellechasse, ce qui lui fit adopter domicile en permanence dans ce comté."

Le rétable de l'église de Beaumont

Le proverbe veut qu'on trouve parfois tout proche de soi ce qu'on cherche bien loin. Dans le cas du rétable de l'église de Beaumont, feu J.-Edmond Roy et plusieurs autres après lui ont vainement cherché dans les archives de la vieille paroisse le contrat de construction ou tout au moins des renseignements sur cette belle pièce de sculpture. C'est tout fortuitement et assez loin de Beaumont que nous avons mis la main sur le contrat de constructin du rétable de l'église de Beaumont. Cette pièce intéressante se trouve dans le greffe du notaire Louis Turgeon conservé dans les archives judiciaires du district de Montmagny depuis près d'un siècle. Comme cet acte notarié donne des renseignements non seulement sur le rétable mais sur le banc d'œuvre et le chœur de l'église, nous le publions ici *in extenso*:

"Furent présent le Sieur Louis Boilard habitant de la Paroisse St. Etienne de Beaumont Marguillier en exercice de l'œuvre et fabrique de la dite Paroisse autorisé à l'effet qui suit par délibération des marguilliers de la dite fabrique d'une part; Et le Sieur Etienne Bercier Maître Sculpteur résident en la Paroisse St. Gervais, d'autre part; lesquelles parties ont fait le marché qui ensuit, savoir, que le dit

Sieur Bercier s'est obligé envers les dits marguilliers, ce acceptant par le dit Sieur Boilard de faire un Retable dans le Sanctuaire de l'Eglise de la dite Paroisse lequel sera orné de huit pilastres, avec chapitiaux surmontées chacune d'une urne en bas relief et ornées à leur base de sculptures, que chaque panneau entre les dites pilastres sera orné d'une grande pièce de sculpture, avec une autre au-dessous entre les bases ou pedestaux de chaque pilastre que l'entablement au dessus des dits chapitiaux sera orné de sculptures, et que le tout sera surmonté d'une corniche aussi sculptée qui regnera le long du sanctuaire jusqu'aux deux points de contact du ceintre ci après mentionné; Que le tableau sera entourré d'un cadre, qu'il y aura au dessus un ceintre orné et sculpté comme la dite corniche et surmonté d'un couronnement en sculpture.

“Qu'entre les deux pilastres de chaque côté du tableau il sera fait deux portes de sacristie parallèles avec des ornements au dessus des ceintres en sculptures le tout conformément au plan dessiné et présenté par le dit entrepreneur et à lui remis pour exécuter le dit ouvrage après avoir été signé et paraphé de lui et des Notaires soussignés *no varietur.*”

“Plus s'oblige le dit entrepreneur de faire un bane d'œuvre à l'imitation de celui qui est dans l'Eglise de St. Michel et que pour tous les dits ouvrages le dit entrepreneur fournira tous les bois et matériaux propres et convenables à cet effet, et qu'il posera et livrera les dits ouvrages faits et parfaits conformément au dit plan et désignations cy dessus et à dire d'experts, s'il est nécessaire au plus tard le premier de juillet de l'année que l'on comptera mil huit cent treize.

“Ce Marché fait moyennant la somme de cinq mille neuf cent soixante dix livres de vingt sols chacune sur la quelle dit sieur Bercier reconnaît avoir présentement recue du dit sieur marguillier qui lui a payé compté et délivré en piastres d'Espagne à vue des dits Notaires la

somme de douze cents livres dont quittance d'autant et les quatre mille sept cent soixante dix livres restant seront payées comme suit savoir huit cents livres lorsque le dit banc d'œuvre sera posé, deux mille cent vingt livres lorsque tous les dits ouvrages seront parachevés, et les mille huit cent cinquante livres restant dans le cours de trois années à compter du tems ou les dits ouvrages seront finis et posés en trois payemens égaux et chacun d'eux fait par chacune des dites années s'oblige le dit entrepreneur que dans le cas ou les marguilliers de la dite fabrique voudraient faire continuer la dite corniche le long des pans de la dite Eglise il la fera et en fournira les matériaux à raison de dix huit livres de vingt sols du pied.

“Car ainsi etc, promettant etc, obligent etc, respectivement etc, chacune en droit soi etc, fait et passé en la paroisse St. Charles rivière Boyer Étude de Me Louis Turgeon l'un des Notaires soussignés l'an mil huit cent onze le quatorze septembre après midi et a le dit sieur entrepreneur signé avec nous dits notaires comme suit le dit Sieur Boilard a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis, lecture faite. Etienne Bercier — Abrah. Turgeon, N.P. — L. Turgeon, N.P.”

Une peinture de Plamondon

Le premier tableau qui orna le rétable de l'église de Beaumont fut installé en 1741. Cette peinture était l'œuvre d'un peintre du nom de Dufront ou Dupont. Cet artiste ne devait pas avoir une grosse réputation puisqu'on ignore même son nom exact. Il n'est fait mention de lui par aucun de nos anciens mémorialistes.

En 1826, par ordonnance de l'évêque de Québec, alors en visite pastorale à Beaumont, on décidait de remplacer l'œuvre de Dufront ou Dupont par une peinture plus convenable. C'est un jeune peintre canadien, Antoine Pla-

mondon, qui devait plus tard acquérir une réputation enviable, qui fut chargé de faire le nouveau tableau, *La mort de saint Etienne*. Sans doute la peinture de Plamondon ne dénote pas encore la maturité ni le talent que l'artiste devait manifester plus tard. Tout de même, les connaisseurs trouvent cette peinture bien supérieure aux tableaux qu'on est accoutumé de voir dans nos églises de campagne.

Le tableau de Plamondon qu'on voit encore au dessus du rétable de l'église de Beaumont a été restauré deux ou trois fois. La dernière restauration fut l'œuvre de la Mère Marie de l'Eucharistie, des Sœurs de la Charité de Québec, dans l'été de 1928.

Le clocher de 1870

Le 21 août 1870, les tenanciers de Beaumont informaient Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, que le clocher de leur église était en très mauvais état et qu'il était impossible de le réparer. Ils demandaient l'autorisation de le remplacer par un autre clocher. Le lendemain, le vicaire général Cazeau accordait la permission demandée "pourvu que la dépense ne dépasse pas \$800.00".

L'architecte J.-Ferdinand Peachy fut chargé de dresser les plans du nouveau clocher. MM. François Godin et Ferdinand de Varennes, menuisiers et entrepreneurs de Québec, obtinrent le contrat de construction (13 septembre 1870).

Le clocher fut terminé dès l'automne de 1870. Le tout avait été fait à la satisfaction de l'architecte et des paroissiens de Beaumont. Ce qui ne veut pas dire que le nouveau clocher était une merveille d'architecture. M. Peachy était un architecte de talent. On l'avait averti de ne pas dépasser \$800.00 et il avait donné un clocher de \$800.00. Il n'avait pas les proportions ni la beauté de l'ancien, loin de là.

Comme les cloches installées dans l'ancien clocher étaient vieilles et trop faibles, le curé Campeau acheta à Londres, par l'entremise de G.-Emile Morissette, de Québec, de la maison Mears et Stainbank, un nouveau carillon. C'est Marc Garant qui installa les cloches dans le nouveau clocher.

Ces cloches furent payées à l'aide d'une souscription faite parmi les paroissiens qui, tous, tinrent à honneur, chacun selon ses moyens, de contribuer à cet achat.

Le clocher remplacé en 1870 avait été construit en 1809, ce qui lui donnait une existence de soixante et un ans. Celui de 1870, qui le remplaça, fut jeté à terre par une tempête de nord-est, le 15 février 1922. Heureusement, il ne tua ni ne blessa personne dans sa chute devant la façade de l'église. Il avait duré cinquante-deux ans, moins que la durée ordinaire d'une vie humaine (1).

Une légende au sujet de l'église

La légende, même de nos jours, vient vite au monde et elle ne tarde pas à s'allonger, souvent à prendre des proportions exagérées. Chaque personne qui la reçoit se croit obligée d'y ajouter de son cru avant de la transmettre. A Beaumont, comme dans toutes nos campagnes, et peut-être même plus qu'ailleurs, les légendes ont un terrain fertile pour naître et croître. C'est un peu le défaut des qualités des honnêtes gens d'être naïfs. Sincères et véridiques, ils croient les autres faits du même bois qu'eux et acceptent

(1) Citons ici une petite note trouvée dans les archives de Beaumont: "Le vingt et un de septembre de l'an mil sept cent quarante et deux, nous avons béni avec la permission de Monseigneur notre évêque une cloche pour cette paroisse pesant 297 l.. Charles Lecourt habitant de cette dite paroisse, et Jeanne Lafrenaye, femme de Joseph Le Roy, aussi de cette même paroisse, ont nommé la dite cloche Charlotte-Jeanne. La dite bénédiction a été faite par messire Lacorne, curé de Saint-Michel de la Durantaye, les jour et an susdits en présence de la plus grande partie des paroissiens. — Chasle, Ptre."

volontiers comme vérité d'évangile tout ce qu'on leur raconte.

Les Anglais mirent-ils le feu à l'église de Beaumont, dans l'été de 1759 ?

Depuis bientôt deux siècles, on raconte dans les foyers beaumontois qu'en 1759 les Anglais tentèrent par trois fois d'incendier l'église paroissiale. D'après la croyance populaire, des torches enflammées furent appliquées sur les portes de l'église et trois fois, une main mystérieuse éteignit les flammes avant qu'elles ne détruisent autre chose qu'une petite partie de ces portes.

Ceci, croyons-nous, n'est qu'une légende. Et ce qui nous fait croire que les Anglais ne tentèrent pas de commettre ce crime ce sont les précisions qu'on apporte sur ces incendies présumés.

Tout l'extérieur de l'église de Beaumont était en 1759 comme aujourd'hui en pierre des champs. Les portes, les fenêtres et la toiture, toutefois, étaient en bois. Presque tout l'intérieur était en bois, les planchers, les bancs, la chaire, les boiseries, etc., etc.

Les Anglais ne sont pas plus fous que les autres. Si le général Monckton avait eu, réellement l'intention de détruire l'église, ce n'est pas à l'extérieur de l'édifice qu'il aurait ordonné de mettre le feu mais à l'intérieur où il y avait tant de matière inflammable.

Un autre argument se présente contre la légende. Quelques instants avant d'ordonner l'incendie de l'église, comme le prétend la légende, Monckton avait fait placer sur la porte principale la proclamation signée par Wolfe adressée aux habitants de Beaumont. Evidemment, Monckton désirait que les habitants de la paroisse en prennent communication. Dans ce cas, pourquoi l'aurait-il placé sur la porte même de l'église puisqu'elle devait être incendiée le jour même ?

D'ailleurs, aucun des mémorialistes contemporains ne donne de précisions sur l'ordre barbare de Monckton. Le

capitaine Knox, si précis, presque toujours si vrai dans ses notes quotidiennes, reproduit dans son *Journal*, le manifeste de Wolfe affiché à Beaumont mais il ne dit pas un mot de l'ordre d'incendier l'église. Knox était au fait de tous les ordres donnés par Monckton. Il publie dans son *Journal* presque tous ses ordres du jour. Pourquoi aurait-il laissé celui-là de côté ?

Pour nous, cette tentative des Anglais d'incendier l'église de Beaumont est simplement une légende créée par les habitants de Beaumont exaspérés par leur séjour forcé dans les bois et le pillage de leurs maisons.

Les réparations de 1894

M. l'abbé Leclerc, curé de Beaumont de 1893 à 1895, était un prêtre dévoué, actif et entreprenant. L'ouvrage ne lui faisait pas peur. Les paroissiens de Beaumont étaient plutôt lents à agir lorsqu'il s'agissait de faire des améliorations ou des réparations à leur église. Ils voulaient plutôt la conserver telle que leurs ancêtres la leur avait léguée. Le curé Leclerc constata dès son arrivée à Beaumont que l'église avait besoin de grandes réparations. Il savait parler aux paroissiens, il avait le tour de les gagner à ses idées. Aussi les réparations à l'église furent décidées presque à l'unanimité des franc-tenanciers.

Malheureusement, le curé Leclerc n'avait pas de connaissances en architecture et son goût était plutôt médiocre. Il détruisit en quelques semaines des ouvrages d'art que de vrais artistes avaient mis des années à édifier.

M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau écrivait en 1929 :

“ M. Leclerc fit faire à l'église (1894) des réparations considérables, le tout dans le goût du temps, c'est-à-dire souvent malheureuses. C'est ainsi qu'on détruisit l'ancienne chaire, qu'on fit disparaître le banc d'œuvre, qu'on enleva

le beau tombeau d'autel Louis XV, qu'on recouvrit, sauf dans le chœur, la belle voûte corollée d'étoiles sculptées, d'un lambris banal et dépourvu de valeur. C'est ainsi, encore, qu'on dissimula sous un lambris, sur les murs de la nef, les pilastres cannelés qui s'élèvent chaque côté des fenêtres. Le jour où on voudra restituer à l'église de Beaumont tout son cachet d'autrefois on n'aura qu'à enlever ses revêtements."

M. l'abbé Nadeau avait raison de se plaindre de ces profanations de belles choses. Il est vrai qu'on peut donner à l'église de Beaumont son ancienne splendeur en enlevant les revêtements qui cachent ses beautés mais tout cela demande de grosses sommes d'argent et on ne peut exiger d'une paroisse peu peuplée et peu riche de faire de telles dépenses. Il n'y a qu'à regretter les erreurs commises et à souhaiter qu'elles ne se reproduisent pas quand il s'agira des réparations futures.

L'agrandissement de l'église

A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. La chute du clocher de l'église paroissiale, en 1922, avait été un malheur, sans doute, mais cet accident fit songer au curé de Beaumont et à ses paroissiens qu'on pourrait profiter de l'occasion pour allonger l'église devenue trop petite pour la population et faire d'autres réparations presque urgentes. Cette fois, on choisit un architecte jeune, plein de talents, presque citoyen de Beaumont puisqu'il venait d'acheter le vieux moulin de Vincennes, pour préparer les plans de la restauration. M. Lorenzo Auger, architecte, de Lévis, avait fait une couple de voyages en Europe pour s'inspirer aux sources de l'art. Les amis de la vieille église de Beaumont savaient que le vandalisme de 1894 ne se répéterait pas avec un architecte consciencieux et de l'intelligence de M. Auger.

Ce ne fut cependant qu'en 1925-1926 qu'on put exécuter les travaux suggérés par M. Auger. L'église fut allongée de seize pieds par le devant, la façade fut reconstruite telle qu'elle était en 1733, le clocher de 1870 fut remplacé par un clocher à deux lanternes qui ressemble étonnamment aux vieux clochers de France. Quant aux travaux de l'intérieur de l'église ils furent faits avec tant de goût et de soin qu'on croirait que l'église a toujours eu ses proportions actuelles. Le coût des réparations faites en 1925-1926 s'éleva à une somme assez importante, mais qu'une répartition à longs termes a réussi à payer sans que les francs-tenanciers en souffrent trop.

Une première ordination

Le 14 mai 1931, les paroissiens de Beaumont avaient le bonheur d'assister à une ordination à la prêtrise dans leur église paroissiale. C'était la première fois qu'un événement aussi émouvant se déroulait dans leur vieux temple. Ce jour-là, Son Eminence le cardinal Rouleau élevait au sacerdoce un enfant de la paroisse, l'abbé Antonio Guay, fils de M. Joseph-Pierre Guay et de madame Guay, née Marie Roy.

La fête, car c'était véritablement une fête paroissiale à laquelle tous les paroissiens voulurent prendre part, fut belle et touchante. Le cardinal Rouleau s'était fait accompagner de plusieurs prélats et prêtres de Québec, de Lévis et des paroisses environnantes. En outre, l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, les députés du comté de Bellechasse, MM. Oscar Boulanger et Robert Taschereau, et nombre d'autres personnages laïques avaient tenu à honneur de se rendre à l'invitation du curé Lefebvre.

Après la cérémonie de l'ordination, le maire de la paroisse, M. Sylvio Patry offrit les hommages des paroissiens de Beaumont au cardinal Rouleau.

“Votre passage au milieu de nous, Eminence, dit M.

Patry, est un gage de votre bonté et de votre bienveillance. En même temps que vous faites votre première visite dans notre paroisse, vous comblez nos vœux en conférant le sacrement de l'ordre à un fils de Beaumont. Eminence, les paroissiens garderont profondément gravé dans leur cœur le souvenir de votre passage au milieu d'eux, ce passage qui sera sans doute une visite de bénédictions qui feront naître dans le cœur de nos enfants, nous l'espérons, des germes de vocation."

Le cardinal Rouleau répondit avec bonté aux vœux que lui adressait le maire Patry et à la bienvenue que lui avait adressée le curé Lefebvre pendant la cérémonie de l'église.

"C'est un grand honneur pour la paroisse de Beaumont, dit Son Eminence, de voir un de ses enfants ordonné prêtre pour l'éternité. C'est une grâce que donne le Seigneur à ses enfants de Beaumont et nous devons l'en remercier car des prêtres nous en avons besoin plus que jamais pour la pratique des sacrements dans notre catholique province, pour l'exercice du ministère dans notre pays et dans les endroits où l'erreur s'est enracinée, dans les pays des missions, pour convertir et ramener des âmes à Notre-Seigneur."

Puis, le cardinal Rouleau donna aux pères et aux mères de famille des conseils sur la manière d'élever leurs enfants afin de les voir, plus tard, eux aussi, élevés au sacerdoce.

La fête se termina au couvent de la paroisse où un banquet réunit la famille du nouvel ordonné et tous les personnages distingués qui avaient assisté à l'ordination.

Le deuxième centenaire de l'église

Elles ne sont pas nombreuses dans notre pays les paroisses qui peuvent célébrer le deuxième centenaire de leur église, le feu exerce ses ravages si souvent sur nos temples paroissiaux. La paroisse de Beaumont eut cet honneur en

1933. Les fêtes eurent lieu le 6 août 1933, et furent brillantes tant par les personnages religieux et laïques qui y assistaient que par la joie et la coopération qu'y apportèrent tous les Beaumontois.

Assistèrent aux fêtes du 6 août 1933 Son Eminence le cardinal Villeneuve, le lieutenant-gouverneur Carroll, MM. Boulanger et Taschereau, députés de Bellechasse, et nombre d'autres invités trop nombreux pour être mentionnés ici.

Les fêtes du deuxième centenaire avaient été précédées par un *triduum* eucharistique prêché par l'abbé Albert Bélanger, missionnaire diocésain. Tous les paroissiens suivirent ce *triduum* avec assiduité afin de se bien préparer au grand événement.

Le 6 août 1933, donc Son Eminence le cardinal Villeneuve célébrait dans l'église de Beaumont une messe pontificale.

A l'Évangile, le curé Lefebvre, après son prône, souhaita la bienvenue à Son Eminence, au lieutenant-gouverneur de la Province, et aux hôtes qui avaient bien voulu se rendre à l'invitation des paroissiens de Beaumont.

Le cardinal Villeneuve répondit avec bonheur, comme d'habitude, aux souhaits de bienvenue du curé de Beaumont. Il faudrait citer ici le discours de Son Eminence. Contentons-nous d'en extraire le point principal.

“Si l'on regarde, dit Son Eminence, une église des seuls yeux de la raison, on ne voit qu'un édifice de pierre, un vieux monument. Déjà l'historien et l'artiste y trouvent des choses admirables, mais combien ce monument a plus de signification quand on le regarde des yeux de la foi. Deux cents ans représentent ici deux cents ans de vie religieuse, de vie sociale, de vie paroissiale. En contemplant ce temple ancien, et en commémorant ce deuxième centenaire, la foi nous dit que Jésus est présent au tabernacle ici depuis deux siècles. C'est ici que vos grands parents, vos parents, sont venus parler à Dieu, qui leur a répondu dans le secret de leur âme; c'est ici qu'ils ont prié,

qu'ils ont reçu des grâces. C'est ici qu'ils ont puisé le courage de vivre chrétiennement, de vivre une vie vraiment paroissiale, etc."

Son Eminence termina son allocution en conseillant aux paroissiens de Beaumont de vivre comme leurs ancêtres, de conserver leurs traditions, d'aimer leur église, d'y venir souvent pour y puiser toutes les grâces dont ils ont besoin.

Les fêtes du deuxième centenaire se continuèrent toute la journée du 6 août et du lendemain. Il y eut distribution de pain bénit, démonstration des enfants, banquet au couvent, visite au moulin de Vincennes, réunion patriotique sur la place de l'église présidée par le maire Patry, etc., etc.

Les fêtes se terminèrent le lendemain par une messe de *requiem* pour tous les défunts de la paroisse.

La sacristie de Beaumont

Dans la notice biographique que Mgr Henri Têtu a consacrée à son ami, le Père Arthur Bouchard, qui fut curé de Beaumont de 1885 à 1888, le spirituel prélat décoche un trait malin aux habitants de Beaumont :

“Je ne voudrais pas être désagréable aux habitants de Beaumont, dit-il, mais la vérité historique me force à dire que pendant bien des années, ils ont eu la réputation de pousser un peu loin l'amour de la justice et de ses tribunaux. A proximité de la ville et de ses nombreux et habiles avocats, quelques-uns d'entre eux avaient pris goût aux discussions légales, et s'ils n'allaient pas jusqu'aux chicanes, ils se rendaient assez souvent jusqu'au procès. Cet esprit de Normandie si répandu d'ailleurs parmi nous, et dans toutes les classes de la société, avait trouvé à Beaumont une terre extrêmement fertile et produisait des fruits abondants pour les disciples de Thémis. Les affaires de fabrique avaient fini par en être comme imprégnées, et pour les moindres choses, il fallait des assemblées de paroisse,

des discussions, des protestations et, partant, des retards quelquefois préjudiciables aux intérêts de l'église. M. Bouchard était l'homme pacifique pour ramener le calme après la tempête et la paix après la guerre. On s'aperçu bien vite qu'il était homme d'esprit et homme d'affaires, et que l'on pouvait, sans manquer aux règles de la justice, suivre sa prudente et sage direction."

Puis, Mgr Têtu raconte l'histoire de la construction de la sacristie de Beaumont.

"Depuis longtemps, dit-il, la vieille sacristie—si on pouvait l'appeler de ce nom—menaçait ruine. Trop petite, froide, elle rendait encore plus onéreuse la fréquentation déjà assez pénible du sacrement de Pénitence. Il était évident qu'il en fallait une autre. Le nouveau curé se mit à l'oeuvre et il eût bientôt le concours de ses intelligents paroissiens. L'un d'entre eux cependant voyait avec regret disparaître peu à peu les coutumes presque séculaires des divisions et des querelles. Un jour, dans une assemblée, il se mit, comme à l'ordinaire, à parler avec feu du code civil et du code municipal. Le Père Bouchard l'interrompt tout à coup et lui dit : — Ces codes-là sont excellents, mais connaissez-vous le *quod justum*? L'autre n'y comprenant rien fut obligé d'avouer son ignorance et le curé de lui dire : — C'est celui-là qui est le meilleur. Et les paroissiens de rire et de constater qu leur curé était plus instruit et plus fin que cet avocat de circonstance.

"Avec ce mot d'esprit, venu si à propos, l'intelligent curé mit en déroute l'éloquence chicanière de ce paroissien, et le *quod justum* prit dès lors une autorité souveraine dans les assemblées de paroisse. C'est ainsi que dans le mois de mars 1886, on décida à l'unanimité de bâtir une sacristie qui fait honneur à Beaumont et qui est certainement l'une des plus belles du diocèse."

Quoiqu'il en soit, disons que la requête de la majorité des francs-tenanciers de Beaumont pour la construction d'une nouvelle sacristie fut présentée à Mgr Taschereau le 7

février 1886. L'archevêque de Québec députa Mgr Henri Têtu à Beaumont pour assurer de la vérité des faits évoqués dans la requête et sur le rapport favorable de celui-ci, le 16 mars 1886, Mgr Taschereau décida 1° que la sacristie serait construite sur la place occupée par la sacristie actuelle; 2° qu'elle aurait environ quarante pieds de longueur sur vingt-huit pieds de largeur et douze pieds de hauteur.

Les plans de la nouvelle sacristie furent dressés par l'architecte David Ouellet, de Québec, et acceptés par les francs-tenanciers et l'archevêque de Québec. Des soumissions furent aussitôt demandées et c'est celle de Damase Bélanger, commerçant, de Beaumont, qui fut acceptée pour la somme de \$3,400.00.

La sacristie de Beaumont fut terminée à la fin de l'année 1886. L'architecte Ouellet déclarait alors: "Le tout est si bien fait que je crois qu'il n'est que juste de féliciter l'entrepreneur sur la manière dont il fait les travaux, ne tenant pas compte du surplus dans les dépenses pour mieux faire que ne le demandait le devis."

Ajoutons que la pierre qui servit à la construction de la sacristie de Beaumont fut tirée d'un seul rocher qui se trouvait dans la concession de Saint-Roch. Par une étrange ironie, les gens de Beaumont désignaient ce rocher sous le nom de "rocher du diable". Pour une fois, le diable aida à la construction d'un édifice élevé à la gloire de Dieu.

Petites choses sur l'église

En 1926-27, l'électricité remplaçait les lampes à l'huile dans l'église de Beaumont. C'est le curé Ouvrard qui s'occupa de cette installation.

La chaire actuelle, style Louis XV, de l'église de Beaumont, oeuvre du sculpteur Albert Mercier, de Québec, a

été installée en 1932. Elle fut payée par l'architecte Lorenzo Auger, et quelques amis du curé Lefebvre.

Le rétable du banc des marguilliers est également l'œuvre du sculpteur J.-A. Mercier, et date de la même année 1932.

L'orgue Eastey de l'église de Beaumont fut acheté de la maison Lindsay, de Québec, en 1931, au prix de \$1,700.00. C'est le curé Lefebvre qui fit cet achat et c'est lui également, qui le paya à l'aide d'une souscription organisée parmi ses amis. Au nombre des souscripteurs nous voyons les noms de Maurice Rousseau, avocat, de Montmagny, \$100.00; M. Wenceslas Labrecque, de Beaumont, \$100.00; l'abbé J.-B. Meindre, de Constantine, Alger, \$100.00; l'honorable Antonin Galipeault, \$100.00; le curé Lefebvre, \$100.00, etc., etc. Cet orgue remplaça l'harmonium souffreteux de fabrication française qui, depuis tant d'années, accompagnait le chant religieux des Beaumontois.

La porte de sortie du nord de l'église qui fait face à la porte de sortie du côté sud qui conduit au chemin ne date que de l'été de 1849. Cette porte fut pratiquée lors du remplacement des planchers de l'église.

Les chandeliers en bois sculptés du maître-autel, œuvre de Joseph Nadeau, de l'île d'Orléans, qui dataient de la fin du régime français, avaient été mis au rancart dans le grenier de la sacristie par un curé peu amateur de choses artistiques. Retrouvés disloqués, brisés, presque hors d'usage, ils furent confiés au sculpteur Albert Mercier, de Québec, par le curé Lefebvre. M. Mercier les répara et leur donna leur splendeur antique. Ils reprirent leur place d'honneur sur le maître-autel le 14 mai 1931, lors de l'ordination de l'abbé Antonio Guay. Espérons qu'on ne s'avisera pas de sitôt de les remplacer par des chandeliers en métal fabriqués en série.

L'église de Beaumont contient deux "inscriptions" historiques, l'une à la mémoire des premiers seigneurs de Beaumont et de Vincennes; l'autre rappelle le souvenir des anciens missionnaires et curés de la paroisse.

La plaque qu'on voit au sud de l'église est un don de la Commission des Monuments Historiques.

Le petit chemin de croix de la sacristie de Beaumont fut donné en 1929 par madame Stanislas Fortin, en mémoire de son premier mari, M. Damase Turgeon, père de l'honorable Adélard Turgeon.

Un calice en argent-doré du trésor de l'église de Beaumont d'une valeur de près de \$100.00 fut donné par M. Charles Vallières, paroissien de Beaumont, quelques jours avant sa mort, arrivée le 4 septembre 1928. Le bel ostensor d'une valeur d'une centaine de piastres du trésor de l'église est un don de l'honorable Adélard Turgeon (1929).

Un ciboire doré fut également donné par l'honorable M. Adélard Turgeon, en 1929.

La statue de l'Ange-Gardiën qu'on voit dans l'église de Beaumont fut donnée en 1928 par M. Louis Morency, manufacturier, de Québec, originaire de la paroisse.

Les vieux chandeliers en bois sculpté du banc d'œuvre de Beaumont, ont été donnés par M. Joseph Shink, paroissien de Beaumont.

Le drap d'or qui sert dans les grandes occasions et la crèche de Noël de l'église de Beaumont furent offerts à la fabrique par madame Bourassa, décédée à Rimouski, en 1929.

Le grand crucifix de la mission installé dans l'église a été donné par les Tertiaires de la paroisse.

Les statues de Notre-Dame de Lourdes et de sainte Bernadette ont été données par les enfants de Marie et les enfants des écoles de la paroisse (1929).

Le beau fauteuil sculpté du chœur est l'ancien fauteuil du président du Conseil législatif, de Québec. On sait qu'après son terme d'office chaque président du Conseil législatif devient propriétaire du fauteuil dont il s'est servi. L'honorable M. Turgeon fut président du Conseil législatif pendant plusieurs années. C'est madame Turgeon, née

Eugénie Samson, qui offrit ce fauteuil à l'église de Beaumont, après la mort de son mari, en 1930.

Le chandelier pascal de l'église de Beaumont est l'œuvre de Canaïde Corriveau, marchand de Montmagny, ancien sculpteur sur bois. Il date de 1829 et a coûté \$70.00.

Ce qu'on appelle l'ostensoir du deuxième centenaire à Beaumont est un ostensoir acheté de la célèbre maison Argod, de Crest, Drôme, en France, en 1933, à l'aide d'une souscription faite parmi les familles qui passent l'été à Beaumont et qui rapporta une somme de \$125.00.

Le Tabor doré de l'église de Beaumont est un don de M. Laurent Roy, habitant de Villemarie.

Le plus beau missel de l'église de Beaumont fut donné en 1933 par M. et Mme Joseph Blais.

La banquette, style Louis XV, du chœur de l'église de Beaumont, fut donnée, en 1935, par M. Edouard Perreault, ancien marchand, de Lévis, qui passe l'été à Beaumont. Elle est l'œuvre de la maison Villeneuve, de St-Romuald.

Le gong du chœur de l'église de Beaumont est un don de M. Joseph Plamondon, marchand de chaussures, de Québec, qui avait sa résidence d'été dans la paroisse (1933).

Les membres de la Ligue du Sacré-Coeur ont donné à l'église un beau drapeau du Cœur de Jésus qu'on sort dans les grandes fêtes religieuses (1933).

Le tabernacle-voûte du maître-autel de l'église a été donné par M. John Hearn, avocat, en janvier 1940.

Le pain béni à Beaumont

Les paroissiens de Beaumont qui ont connu le pain béni sont plutôt rares. Qu'était le pain béni? "C'est, dit un vieil auteur, Bergier, un pain que l'on béni tous les dimanches à la messe paroissiale et qui se distribue ensuite aux fidèles". Cette coutume venait de la vieille France et fut implantée ici dès les premières années de la colonie.

D'après la loi, tous les paroissiens tenant feu et lieu devaient rendre ou offrir le pain bénit à tour de rôle. Ce qui veut dire que l'offrande n'était pas onéreuse puisque dans une paroisse d'une couple de cents familles comme Beaumont le tour de chacun ne venait que tous les deux ou trois ans.

Tout de même, que de chicanes, de différends, de jalousies, de procès occasionnés par le pain bénit! Descendants de Normands, nos ancêtres tenaient leur bout, comme ils disaient, et allaient devant les tribunaux plutôt que de céder la moindre parcelle de ce qu'ils croyaient être leur droit.

Il n'y eut jamais de procès entre la fabrique ou le curé et les paroissiens de Beaumont au sujet du pain bénit mais les curés, pour les éviter ou les empêcher, durent user de diplomatie en maintes occasions.

Les lettres du bon curé Campeau à son évêque sont remplies de questions de toutes sortes au sujet du pain bénit. Le rentier qui vivait avec son fils était-il obligé d'offrir le pain bénit? La veuve en pension ou à sa rente avait-elle la même obligation? La fille majeure qui résidait seule était-elle exempte de l'offrande? Et que d'autres questions!

Ce n'est pas la mesquinerie qui faisait agir ainsi les habitants de Beaumont. En somme, l'offrande du pain bénit se montait pour chaque habitant tenant feu et lieu à tout au plus quelques sous. Mais les Beaumontois, descendants, de Normands, voyaient là-dedans une question de droit et ils voulaient en voir *le bout*.

En tout cas, l'usage d'offrir le pain bénit fut aboli ou tomba en désuétude sous l'administration du curé Campeau et celui-ci n'en fut pas fâché car il lui avait amené bien des inquiétudes et des embarras.

A propos de bancs

Les citadins sont toujours surpris et même scandalisés de constater avec quel acharnement les habitants de la campagne défendent leurs droits ou ce qu'ils croient leurs droits à propos de bancs d'église. Dans les villes, surtout les grandes villes, on attache moins d'importance au banc de famille. Les jeunes générations vont plutôt aux messes basses, le dimanche, et comme, à ces messes, les fidèles se mettent un peu partout dans l'église, les bancs de familles les intéressent peu puisqu'ils ne les connaissent même pas. Dans certaines églises des villes, on ne loue même pas de bancs à l'année; chacun paye dix ou quinze sous pour la place de banc qu'il occupe à la messe ou à tout autre office.

Il n'en est pas de même dans les campagnes, surtout dans les vieilles paroisses. Pour l'habitant des concessions, des rangs éloignés de l'église paroissiale, la grand'messe du dimanche et des jours de fêtes est plus qu'un devoir de catholique, c'est une consolation, un plaisir attendu avec impatience toute la semaine. Il faut se rendre compte que l'habitant des rangs n'a pas beaucoup de distractions. Penché du matin au soir sur son dur labeur, il rentre à la maison, fatigué, écrasé de l'effort de la journée. La veillée n'est pas longue. Après le repas, c'est la prière du soir en famille, quelques minutes de conversation, chacun gagne son lit pour reprendre la tâche quotidienne aux premières lueurs du jour le lendemain. L'habitant se met souvent au travail à l'heure où les habitués des clubs et des boîtes de nuit regagnent leur domicile dans les grandes villes.

A vrai dire, la seule distraction, le seul plaisir, de la plupart des habitants des rangs, c'est la messe du dimanche. Chaque famille a son banc, qui passe de génération en génération. Le père, la mère, les enfants, ont chacun leur

paroissien et c'est dans ce livre de famille qu'on suit l'office. La messe finie, les parents, les amis se rencontrent sur le perron de l'église et causent. Ils ont tant de choses à se dire, tant de nouvelles à apprendre ou à communiquer.

Il y a entre l'habitant et son banc un lien qui ne se rompt pas même avec la mort puisque le banc reste à la famille. Il n'est donc pas étonnant que l'habitant de la campagne soit attaché à son banc de famille. Il fait partie de son être.

Le banc seigneurial

Depuis 1694, les seigneurs Couillard avaient toujours joui d'un banc dans l'église de Beaumont, le premier de la rangée du côté sud. Trois générations de Couillard avaient assisté aux offices paroissiaux dans ce banc. Après la mort de Charles Couillard, arrivée le 15 octobre 1819, la seigneurie de Beaumont passa à Louis Turgeon qui habitait Saint-Charles de Bellechasse. Ses fils résidaient également à Saint-Charles de Bellechasse. Le banc seigneurial ne fut donc pas occupé pendant plusieurs années, du moins par ceux qui, par droit de naissance, avaient le privilège de s'en servir.

En 1853, sous l'administration du curé Belle-Isle, les marguilliers décidèrent de mettre le banc seigneurial à l'enchère. Le seigneur de Beaumont était alors M. Louis-Pierre-Hubert Turgeon, qui n'avait jamais été paroissien de Beaumont et habitait L'Industrie (Joliette), depuis plusieurs années.

La décision des marguilliers de Beaumont fut loin de plaire au seigneur Turgeon. Le 10 décembre 1853, par le ministère du notaire Larue, de Saint-Charles, il faisait servir un protêt très raide au curé Belle-Isle et au marguillier en charge François Poiré. Il déclarait dans ce protêt que lui et ses prédécesseurs avaient joui de ce banc dans l'église de Beaumont, du gré, volonté et consentement

du curé et des marguilliers de la paroisse et il leur enjoignait de lui en laisser la jouissance paisible.

Le protêt se terminait ainsi :

“Le dit Louis-Pierre-Hubert Turgeon, écuyer, fait expresse défense aux dits curé et marguillier de la dite œuvre et fabrique de la dite paroisse Saint-Etienne de Beaumont de disposer du dit banc dont il est en possession et qu’il n’en laissera la possession et la jouissance que lorsqu’il en aura été ordonné et déterminé par les cours de justice, protestant par anticipation contre toutes voies de faits que l’on pourrait commettre pour le déposséder, se réservant dans le cas où ils procéderaient à la vente du dit banc tous moyens légaux et sommaires contre tous agresseurs pour se faire réintégrer dans la possession et jouissance du dit banc.”

Le curé Belle-Isle et les marguilliers de Beaumont ne se laissèrent pas intimider par ce solennel avertissement et procédèrent à la vente du banc seigneurial. Et il n’y eut pas de procès.

Les bancs des co-seigneurs

Les bancs de l’église actuelle de Beaumont ont une longue et, pourquoi ne pas le dire, triste histoire. Les habitants de Beaumont n’ont jamais oublié qu’ils étaient descendants de Normands et ils se sont chicanés bien des fois au sujet des bancs de leur église... et d’autres choses.

La première difficulté au sujet des bancs de l’église de Beaumont eut lieu l’année même de l’inauguration du nouveau temple. Par son règlement du 8 juillet 1709, le Conseil Supérieur avait maintenu au seigneur le droit d’avoir un banc permanent dans l’église paroissiale de sa seigneurie, à la droite en entrant, à quatre pieds du balustre. Le même règlement permettait aux co-seigneurs et aux propriétaires d’arrière-fiefs d’avoir des bancs en arrière

de celui du seigneur principal mais ils devaient les payer comme les autres paroissiens. Le règlement disait au sujet de ces derniers bancs : "Ils seront placés après celui du seigneur haut justicier dans les endroits qui leur seront convenables et au-dessus de ceux des habitants."

C'est cette dernière clause qui amena des difficultés à Beaumont. Six ou sept co-seigneurs et propriétaires d'arrière-fiefs habitaient à Beaumont. A la vente des bancs de la nouvelle église, deux seulement des co-seigneurs firent leur choix, les autres préférèrent attendre à la fin de la vente, ce qui naturellement, empêchait la vente de tous les autres bancs. Le curé Chasle, ne pouvant faire entendre raison aux intéressés, s'adressa alors à l'abbé Lyon de Saint-Ferréol, vicaire général du diocèse. Celui-ci signa une ordonnance à ce sujet, le 17 août 1736. Elle disait :

"...Après avoir pris avis de M. l'Intendant sur la difficulté que la multitude des co-seigneurs cause dans la distribution des bancs de la nouvelle église du lieu de Beaumont à raison du droit de préférence que le règlement du Conseil Supérieur fait pour régler les droits des seigneurs du 8 juillet 1709, leur attribue sur les simples habitants des paroisses, avons chargé le sieur Chasle, prêtre, curé de la dite paroisse, de faire procéder incessamment à la criée de tous les nouveaux bancs, les anciens devant conserver le même rang qu'ils occupaient dans l'ancienne église, et les possesseurs d'iceux devant en jouir sur le même pied qu'ils en ont joui jusqu'à ce jour, pour les nouveaux bancs être accordés et adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs, aux risques que si quelqu'un des co-seigneurs ou seigneurs d'arrière-fiefs en demande la préférence, elle leur sera accordée, si toutefois, ayant été avertis, ils se déclarent à demander la préférence avant que huitaine soit expirée, après laquelle, pour ne prolonger pas trop la criée des dits bancs ou ne pas laisser trop longtemps les adjudicataires en suspens, sur la possession de ceux qui leur auront été adjugés, les dits co-seigneurs ou

seigneurs d'arrière-fiefs de la dite paroisse ne seront plus reçus à demander la préférence à eux accordée par le Conseil Supérieur, et soit que les dits bancs leur soient accordés pour en jouir ou à raison de la préférence que le dit règlement du Conseil Supérieur leur accorde ou par une adjudication particulière qui leur en serait faite ensuite de la criée des dits co-seigneur et seigneurs d'arrière-fiefs paieront comme tout le reste des simples habitants de la dite paroisse et le droit d'entrée et la rente annuelle dont les bancs à eux adjugés se trouveront chargés ne pourront jouir des dits bancs qu'ils n'en aient payé les droits d'entrée...''

Cette ordonnance de M. Lyon de Saint-Ferréol mit fin aux exigences des co-seigneurs et propriétaires d'arrière-fiefs dont la plupart ne possédaient qu'une terre de trois arpents de front.

Les prêtres inhumés dans l'église

L'abbé Louis Mercier, curé de Beaumont, décédé le 8 mai 1715, vers minuit, à l'âge d'environ 29 ans, "inhumé dans l'église".

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé de Beaumont, décédé le 22 mars 1754, à l'âge d'environ 61 ans, inhumé dans l'église, le 23 mars 1754, près du maître-autel, côté de l'épître.

L'abbé Gaspard Dunière, curé de Beaumont, décédé le 1er février 1760, inhumé le 2 février 1760, dans le sanctuaire de l'église.

L'abbé Charles Faucher, curé de Beaumont, décédé le 27 mars 1803, à l'âge de 60 ans moins 9 mois, inhumé dans l'église le 28 mars 1803.

L'abbé Théodore Létang, curé de Beaumont, décédé le 8 avril 1838, à l'âge d'environ 65 ans, inhumé dans le sanctuaire de l'église, le 10 avril 1838.

L'abbé Louis Raby, curé de Beaumont, décédé le 17 juin

1843, à l'âge de 56 ans, 4 mois et 15 jours, inhumé le 20 juin 1843. dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'épître.

L'abbé François-Hilaire Belle-Isle, curé de Beaumont, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 30 avril 1854, à l'âge de 44 ans, et inhumé dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'Évangile, le 4 mai 1854.

L'abbé Antoine Campeau, ancien curé de Beaumont, décédé au presbytère de la Pointe-aux-Trembles, le 1er février 1890, à l'âge de 77 ans, et inhumé dans l'église, du côté de l'épître, près des marches du sanctuaire, le 4 avril 1890.

Les premiers registres de Beaumont

Plus heureuse que nombre d'autres paroisses, Saint-Etienne de Beaumont peut se flatter de posséder tous ses registres de l'état civil depuis sa fondation, soit de 1692 à nos jours.

Le premier acte inscrit aux registres de Saint-Etienne de Beaumont est le certificat de naissance de Marie-Thérèse Roy dit Portelance, fille de Jean Roy dit Portelance et d'Anne Forgues. Il est en date du 26 novembre 1692. Rédigé en latin, il est signé par le Père Récollet Beaudoin. Nous le reproduisons ici :

“Portelance, Marie Theresa, felix Joannis Portelance et Annae Forgue, nata 25 Novembris 1692.”

Cet acte de naissance ne veut pas dire, toutefois, que Marie-Thérèse Roy dit Portelance est le premier enfant né à Beaumont. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons accorder cet honneur à Françoise Maillou, fille de Miché Maillou et de Jeanne Mercier, née à Beaumont le 18 juin 1679. Et, ce qui surprendra un peu ceux qui ne sont pas au fait des courses apostoliques du vaillant missionnaire Thomas Morel c'est dans les registres de L'Islet qu'il faut aller pour retracer l'acte de baptême de Françoise Maillou.

Le premier acte inscrit aux registres de L'Islet se lit, en effet, comme suit :

“Le troisième jour du mois de juillet de l'année mil six cent septante neuf, par moy Morel, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales dans toute la coste du sud, a esté baptisé dans le lieu seigneurial de Beaumont, Françoise, fille de Michel Maillou et de Jeanne Mercier, sa femme, née le dixhuitième du mois de juin de la mesme année. Le parrain a esté André Patry, habitant de la Durantaye, la marraine Françoise Pitié, femme d'Antoine Casse, habitant de Beaumont, et a le dit Michel Maillou père signé; et les dits parrain et marraine déclaré ne scavoir escrire ni signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Th. Morel prestre Missionnaire.”

Donc, le premier enfant né à Beaumont est Françoise Maillou et non Marie-Thérèse Roy dit Portelance, ainsi qu'on l'a écrit si souvent. Celle-ci a toutefois l'honneur d'avoir inauguré les registres de Beaumont.

Le deuxième baptême célébré à Beaumont fut celui de Joseph Couillard, fils du seigneur Charles Couillard, né le 27 mai et baptisé le 29 mai 1693. Ce Joseph Couillard, marié à Geneviève Turgeon, eut une nombreuse famille et décéda à Beaumont le 17 juin 1755.

Le premier mariage célébré à Beaumont fut celui de François Molinet avec Jeanne Lelièvre, veuve de Nicolas Le Roy, le 8 février 1695. Le missionnaire Beaudoin rédige l'acte de mariage assez brièvement, en latin :

“Februarii die 8e 1695: Molinet, Franciscus, et Le Lièvre, Joanna, vidue Nicolas Le Roy.”

Molinet, croyons-nous, était de Saint-Vallier. C'est là, en tout cas, que décéda sa femme, Jeanne Lelièvre, veuve en premières noces de Nicolas Le Roy, le 11 janvier 1728. Jeanne Lelièvre, mariée à Nicolas Le Roy, a eu une belle postérité. On compte parmi les descendants de Nicolas Le Roy un archevêque de Québec, un recteur de l'université

Laval, des douzaines de prêtres, d'hommes politiques. d'hommes de lettres, de négociants importants, etc., etc.

La première sépulture mentionnée dans les registres de Beaumont est celle de Jean-Baptiste Nadeau, fils de Denis Nadeau et de Charlotte Cassée ou Lacasse, décédé le 12 octobre 1696, à l'âge de quelques jours.

Marguilliers de Beaumont

Charles Lacasse	1711
Pierre Parent	1712
Jacques Fournier	1713
Zacharie Turgeon	1714
Zacharie Turgeon	1715
Pierre Boissel	1716
Pierre Vien	1717
Jean Nadeau	1718
Pierre Filteau	1719
Pierre Lavallée	1720
Jacques Guay	1721
Mathurin Labrecque	1722
Antoine Cassé	1723
Charles Lecours	1724
Joseph Roy	1725
Guillaume Roy	1726
Guillaume Couture	1727
Jean Larrivée	1728
Antoine Nadeau	1729
Charles Turgeon	1730
.....	1731
Jacques Guay	1732
Jacques Lisse	1733
Joseph Nadeau	1734
Joseph Turgeon	1735
J.-B. Girard	1736

J.-B. Gonthier	1737
J.-B. Molleur	1738
Louis Turgeon	1739
Pierre Drapeau	1740
Joseph Morency	1741
Joseph Lafrenaie	1742
Claude Boislard	1743
Jean Gosselin	1744
Pierre Roy	1745
Olivier Couture	1746
Louis Le Roy	1747
Ignace Gravel	1748
Joseph Couture	1749
Joseph Dallaire	1750
Jean Larrivée	1751
Pierre Lecours	1752
Ignace Adam	1753
Joseph Larrivée	1754
Louis Vien	1755
Michel Turgeon	1756
Charles Lecours	1757
Jean Nadeau	1758
.....	1759
Jacques Gourdeau	1760
Jean Bussière	1761
Antoine Cassé	1762
Joseph Roy	1763
Joseph Dallaire	1764
Guillaume Couture	1765
Charles Girard	1766
Pierre Guay	1767
Joseph Girard	1768
Joseph Couture	1769
Joseph Couillard de Beaumont	1770
Charles Labrecque	1771
André Turgeon	1772

Joseph Dion	1773
Ignace Gravel	1774
François Turgeon	1775
Pierre Roy	1776
Antoine Fournier	1777
Jean Bellerive	1778
Jean Nadeau	1779
Jean Couture	1780
Guillaume Couture	1781
Guillaume Roy	1782
Etienne Turgeon	1783
Claude Boislard	1784
Charles Roy	1785
Augustin Fournier	1786
Michel Larrivée	1787
François Turgeon	1788
Louis Vien	1789
Jean Filteau	1790
Thomas Guenette	1791
Jean Vien	1792
Gilles Turgeon	1793
Charles Labrecque	1794
Antoine Labrecque	1795
Jean Turgeon	1796
Louis Dallaire	1797
Louis Turgeon	1798
Louis Tellier	1799
Antoine Gendreau	1800
Antoine Turgeon	1801
Joseph Vallière	1802
Pierre Bussière	1803
Joseph Couture	1804
Alexandre Boislard	1805
Pierre Guay	1806
Michel Morency	1807
Etienne Labrecque	1808

Jean-Baptiste Chabot	1809
Joseph Girard	1810
Louis Boislard	1811
François Roy	1812
Jean-Baptiste Fournier	1813
Alexis Pâquet	1814
Charles Hébert	1815
Paschal Turgeon	1816
François Turgeon	1817
Jean-Baptiste Breton	1818
Louis Turgeon	1819
Etienne Pâquet	1820
Joseph Dion	1821
Joseph Filteau	1822
Guillaume Morency	1823
Jean-Baptiste Côté	1824
Joseph Turgeon	1825
Charles Labrecque	1826
Laurt. Bergeron	1827
Joseph Turgeon	1828
Michel Vien	1829
Claude Pâquet	1830
Joseph Roy	1831
Thomas Fraser	1832
Jean-Baptiste Couture	1833
Jacques Richard	1834
Etienne Vallière	1835
François Nadeau	1836
François Labrecque	1837
Augustin Ménard	1838
Pierre-Alexis Roy	1839
Raymond Patry	1840
Amable Dupuis	1841
Jean-Baptiste Chabot	1842
Joseph Cl. Gravel	1843
Charles Guay	1844

Michel Turgeon	1845
Jacques Morency	1846
Pierre Roy	1847
Pierre Guay	1848
Joseph Couture	1849
François Bédard	1850
Jean Roy	1851
Jean Turgeon	1852
François Poiré	1853
Jean Bergeron	1854
Elizé Labrecque	1855
Guillaume Roy	1856
Charles Enouf	1857
Joseph Labrecque	1858
Joseph Côté	1859
Colomban Turgeon	1860
Thomas Côté	1861
Benoni Bergeron	1862
Gabriel Morency	1863
Julien Labrecque	1864
Charles Nadeau	1865
Charles Labrecque	1866
Florent Turgeon	1867
Charles Nadeau	1868
François Labrecque	1869
Edouard Turgeon	1870
Frédéric Journeau	1871
François Turgeon	1872
Césaire Turgeon	1873
Bénoni Roy	1874
Damase Roy	1875
Julien Vallière	1876
Damase Nadeau	1877
Damase Turgeon	1878
François-Xavier Turgeon	1879
Majoric Roy	1880

Joseph Labrecque	1881
Jacques Shink	1882
Georges Côté	1883
Damase Roy	1884
Joseph Labrecque	1885
Hubert Guay	1886
Frédéric Journeau	1887
Louis Patry	1888
Jean Elie dit Breton	1889
Pierre Roy (fils de Pierre)	1890
Louis Pouliot	1891
Félicien Richard	1892
Philippe Journeau	1893
Thomas Côté	1894
Pierre Pelletier	1895
Pierre Bilodeau	1896
Joseph Poiré	1897
François Labrecque	1898
Jean Bergeron	1899
Jérôme Turgeon	1900
Ferdinand Turgeon	1901
Alfred Labrecque	1902
Elisée Labrecque	1903
Achille Dugal	1904
Octave Nadeau	1905
Télesphore Guay	1906
Onésime Vallière	1907
Alexis Turgeon	1908
Joseph-Ambroise Chabot	1909
Arthur Dupuis	1910
Damase Létourneau	1911
Joseph Morency	1912
Louis Laverdière	1913
Théophile Turgeon (fils de Florent)	1914
Joseph-Pierre Guay	1915
Onésime Lachance	1916

Joseph Bégin	1917
Adélard Breton	1918
Joseph Couture	1919
Wilfrid Roy	1920
Wilfrid Turgeon	1921
Euloge Turgeon	1922
Alfred Labrecque (pêcheur)	1923
Charles Côté	1924
Joseph Roy	1925
Honoré Chabot	1926
Lauréat Roy	1927
Joseph Guay	1928
Joseph Marcoux	1929
Alphonse Labonté	1930
Joseph-Octave Fortin	1931
Cyriac Lebreux	1932
Joseph Asselin	1933
Victor Guay	1934
Arthur Marcoux (pêcheur)	1935
Joseph-Alfred Labrecque	1936
Lugder Fournier	1937
Edgar Poiré	1938
Onésime Carrier	1939
Josaphat Morency	1940
Philippe Turgeon	1941
Pierre Asselin	1942

Le procès Raby

Le procès Raby ! On en parle encore à Beaumont après plus d'un siècle. Il est vrai qu'il eut des conséquences graves puisqu'il causa la mort du curé Raby.

Nommé curé de Beaumont en 1838, l'abbé Raby arrivait dans la paroisse avec des idées d'innovation peut-être acceptables mais le brave curé ne se rendait pas compte

que les habitants de Beaumont, ses nouveaux paroissiens, tenaient à leurs coutumes et à leurs privilèges légaux ou non.

A Beaumont, depuis la fondation de la paroisse, les notables, c'est-à-dire les francs-tenanciers, et même les locataires, participaient aux élections de marguilliers.

En 1840, le curé Raby convoqua les francs-tenanciers à l'assemblée pour l'élection d'un nouveau marguillier d'une façon si ambiguë que bon nombre de paroissiens, de peur d'être évincés, ne se rendirent pas à la convocation.

Le curé Raby fut si content de son succès qu'il se hâta d'informer Mgr Signay, évêque de Québec, que les paroissiens de Beaumont avaient consenti à faire leurs élections de marguilliers comme dans la plupart des autres paroisses du diocèse, c'est-à-dire sans la participation de tous les paroissiens. Mgr Signay, favorable au mode d'élection adopté par M. Raby, félicita le curé de Beaumont d'avoir réussi en si peu de temps à faire disparaître une coutume qui existait depuis tant d'années. Mais, Mgr Signay, plus expérimenté que le curé Raby, lui demandait dans la même lettre s'il avait pris toutes les précautions légales voulues.

Le curé Raby constata bien vite qu'il s'était trompé. Il n'avait pas plutôt reçu la lettre de félicitations de son évêque qu'on venait l'informer que certains paroissiens avaient chargé un avocat, l'honorable Jean Chabot, plus tard juge, d'intenter des procédures pour faire annuler l'élection du marguillier qui venait d'être élu et tenir une nouvelle élection.

L'abbé Raby consulta alors l'honorable René-Edouard Caron qui devait mourir lieutenant-gouverneur de la Province. Il aurait dû demander cette consultation avant de convoquer son assemblée. Il se serait ainsi évité des ennuis, des tracasseries, des humiliations qui durèrent trois années et finirent par le conduire au tombeau.

La consultation de l'avocat Caron a été conservée. Rendons justice à la mémoire de cet avocat honnête et prudent.

Dès le début, il déclara à son client qu'il s'était mis dans de mauvais draps et lui suggéra les moyens de sortir de ses difficultés. Mais le curé Raby aurait été obligé d'avouer qu'il s'était trompé et il préféra courir les risques d'un procès.

L'action contre le curé et les marguilliers de Beaumont prise par Louis-Marc Turgeon au nom des paroissiens récalcitrants leur enjoignait de "procéder immédiatement à la convocation d'une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, et paroissiens et notables de Beaumont, suivant l'usage de la dite paroisse et la loi, pour procéder à l'élection d'un nouveau marguillier".

Un autre procès fut greffé sur celui-là. Un autre paroissien prit une nouvelle action contre le curé et les marguilliers pour ne pas avoir procédé à l'élection d'un marguillier en 1841.

C'est l'avocat Caron qui défendit le curé Raby et les marguilliers dans les deux procès qui furent perdus.

Le jugement rendu dans la cause principale par la Cour du Banc de la Reine, le 20 octobre 1842, disait :

"...La Cour ordonne qu'il donne un writ de mandamus péremptoire commandant aux curé et marguilliers de l'Oeuvre et fabrique de la paroisse de St-Etienne de Beaumont, à procéder immédiatement à l'élection d'un marguillier suivant les usages et coutumes de la dite paroisse de Beaumont, pour servir dans cette capacité pour l'espace de trois années, à compter de et inclus l'année 1841, au lieu et place du nommé Ignace Fiset..."

Les frais des deux procès relativement considérables étaient à la charge du curé Raby et de la fabrique. Cette affaire malheureuse causa tant de soucis au pauvre curé Raby qu'il en fit une maladie et mourut le 17 juin 1843, quelques mois après la perte des deux procès.

Le procès Raby se déroula il y a un siècle. Il comporte toutefois une morale qui peut être utile aujourd'hui et même dans les siècles à venir : il faut toujours être prudent

quand on veut innover dans une paroisse. Les habitants des campagnes n'acceptent pas facilement de changer leurs coutumes et leur manière de vivre.

Les messes de fondation

Nos ancêtres étaient-ils plus pieux que nous? Nous ne voulons pas répondre à cette question mais, à coup sûr, ils étaient plus portés que leurs descendants aux fondations de messes. Nos anciens greffes de notaires contiennent des centaines de fondations de ce genre. Dans certaines paroisses on en compte jusqu'à vingt et même plus. Les honoraires d'une messe étaient alors de quelques sous seulement. L'augmentation du coût de la vie a porté ces honoraires à des prix beaucoup plus élevés. Ces fondations sont donc devenues de véritables charges pour les fabriques qui les avaient acceptées.

La fabrique de Beaumont, plus prudente que bon nombre d'autres paroisses, n'a accepté dans toute son existence que quatre fondations de messes.

Au livre de la fabrique de Beaumont pour l'année 1714, on lit: "Feu Jean Cécile a légué à la fabrique de Saint-Etienne la somme de cent livres pour fonder une messe." Cette messe n'a pas été fondée par acte notarié ni avec l'approbation de l'évêque, comme le veulent les lois de l'Église. La seule pièce justificative conservée par la fabrique de Beaumont au sujet de cette messe est l'entrée du livre de compte de 1714. Toutefois, cette fondation ayant été faite de bonne foi, la fabrique de Beaumont s'est toujours fait un devoir de faire dire cette messe une fois par année, en mai.

MM. Jean-Joseph et Denis-Michel Riverin avaient donné à M. Chasle, curé de Beaumont, le 20 juin 1722, 70 pieds de terre de largeur sur 200 pieds de longueur, pour agrandir le terrain de l'église. Mais ce terrain avait été

donné à M. Chasle *personnellement*. Par son testament, le curé Chasle donna son terrain à la fabrique de Beaumont à la charge de faire dire une messe chaque année et à perpétuité le jour le plus proche de son décès pour lui, les MM. Riverin ses anciens paroissiens et toute sa famille décédée. Cette condition fut acceptée par la fabrique et les exécuteurs testamentaires du curé Chasle, MM. les abbés Dunière et Chaufour, lui en passèrent titre devant le notaire Rousselot, le 28 décembre 1754.

Zacharie Turgeon avait travaillé et fait presque à lui seul la charpente de l'église de Beaumont. Il n'avait reçu aucune rémunération pour ce travail qui avait duré plusieurs mois. Le curé et les marguilliers de Beaumont pour récompenser en quelque sorte se dévoué paroissien décidèrent de fonder une messe basse pour le bénéfice de Zacharie Turgeon, de sa femme et de toute sa famille. Ceci est mentionné dans une délibération de la fabrique de Beaumont du 30 octobre 1733. Le brave Zacharie Turgeon décédé depuis plus de deux siècles bénéficie encore de cette messe qui est dite régulièrement au mois de novembre de chaque année.

Par acte notarié du 6 novembre 1719 l'abbé Plante, ancien curé de Beaumont, fondait une messe basse qui devait être dite, chaque année, en septembre, dans la chapelle de procession dédiée à la Sainte Vierge. La fondation du curé Plante indique bien la piété et l'affection que portait ce prêtre dévoué à ses anciens paroissiens. Il spécifiait dans son acte de fondation que, le dimanche qui précéderait cette messe, le curé de Beaumont devait l'annoncer en chaire et inviter ses paroissiens, surtout les dames et demoiselles, à y assister. Ici encore, on se rend, chaque année, au désir du curé Plante.

Le premier presbytère

Les habitants de Beaumont ne sont pas, pour la très grande majorité conservateurs en politique, mais tous se flattent d'être conservateurs des monuments édifiés par leurs ancêtres. La vieille église, le premier presbytère édifié dans la paroisse, les chapelles de processions, le moulin de Vincennes, etc., etc., sont là pour attester leur esprit de conservation. Félicitons-les. Ils ont résisté à cette vague de vandalisme qui a déferlé sur les deux rives du Saint-Laurent et a fait disparaître tant de belles choses pour les remplacer par des constructions qui manquent totalement d'originalité et de bon goût.

Comme tout le monde le sait à Beaumont, l'édifice occupé par les Soeurs de la Charité de Saint-Louis, à quelques centaines de pieds de l'église, est le premier presbytère de la paroisse. C'est là qu'ont vécu les dévoués missionnaires et curés du régime français et d'une bonne partie du régime anglais.

Au temps où cette vaste et solide maison servait de résidence presbytérale, elle n'avait qu'un étage avec mansarde. C'est plus tard, beaucoup plus tard qu'un second étage remplaça la mansarde. Telle qu'elle est aujourd'hui, cette maison a fort belle apparence. Elle a servi d'école depuis qu'on a cessé de l'occuper comme presbytère.

C'est le 7 juillet 1940 que les marguilliers de Beaumont firent don à la Commission scolaire de la paroisse du vieux presbytère. La résolution adoptée par les marguilliers disait :

“Il est proposé par Ludger Fournier, appuyé par Onésime Carrier, et résolu à l'unanimité de faire don à la Commission scolaire de Beaumont d'une maison (ancien presbytère) et d'un terrain sur lequel elle est sise et ainsi délimitée, côté sud, 76 pieds; côté sud-ouest, 130 pieds;

côté ouest, 75 pieds; côté nord-est, 185 pieds; côté nord, 35 pieds; côté nord-est, 110 pieds.

“Ce don est fait sous la réserve et la condition toutefois que la dite Commission scolaire ne pourra pas aliéner ni louer la dite maison et le dit terrain qui redeviendraient propriété de la fabrique le jour où ils ne serviront plus aux seules fins d'éducation.”

Les paroissiens de Beaumont réunis en assemblée, le même jour, ratifièrent unanimement le don de la fabrique de Beaumont à la Commission scolaire.

Le 11 juillet suivant, les Commissaires d'écoles de Beaumont acceptaient le don de la fabrique de Beaumont.

La salle des Habitants

J.-Edmond Roy a décrit dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* ce qu'était la *salle des habitants*. Chaque pays a ses mœurs et ses coutumes. Les Français de la vieille France transportèrent ici les coutumes, les habitudes, les mœurs de là-bas. Mais la *salle des habitants* n'a pas existé en France ni dans aucune contrée de l'Europe. Elle prit naissance dans la Nouvelle-France et se perpétua ici jusqu'au milieu du siècle dernier.

On s'est étonné de la longueur des presbytères construits sous le régime français. Celui de la vieille paroisse de Saint-Joseph de Lévis avait près de quatre-vingts pieds de longueur. L'ancien presbytère de Beaumont, aujourd'hui transformé en couvent, est presque aussi vaste. Et, pourtant, le curé de Beaumont n'avait pas de vicaire.

Sous le régime français, l'habitant se rendait à la messe dominicale avec toute sa famille. Il n'y avait pas de tempête, en hiver, pour l'empêcher de venir à l'église. Celle-ci n'était pas chauffée.

On peut croire que ces pauvres gens arrivaient à l'église littéralement *gelés*. C'est pourquoi à peu près, chaque pres-

bytère avait sa *salle des habitants*. Cette pièce occupait parfois toute la moitié de la maison. Les habitants se rendaient à la *salle des habitants* avant et après les offices religieux et s'y réchauffaient autour d'un gros poêle ou d'une cheminée où on entassait des grosses bûches d'érable et de merisier. La *salle des habitants* était l'endroit où se rencontraient les parents, les amis, les connaissances, etc. C'est également dans la *salle des habitants* qu'avaient lieu les assemblées des francs-tenanciers quand la sacristie n'était pas assez vaste pour les recevoir.

La *salle des habitants* disparut avec l'âge moderne. Elle était sans doute un grand ennui pour le curé toute la journée du dimanche mais elle contribua, pendant deux siècles, à maintenir les relations de familles, à dissiper les chicanes et les malentendus entre paroissiens.

La salle des Dames

A Beaumont, nous venons de le voir, comme dans nombre d'autres vieilles paroisses, les habitants avaient leur *salle* au presbytère. Il était permis de fumer dans la *salle des habitants*. Et, les habitants qui arrivaient des concessions ou des extrémités de la paroisse ne manquaient pas de jouir de ce privilège. Avant comme après les offices religieux, chacun tirait une bonne *touche*.

A cette époque, les dames et les demoiselles ne fumaient pas encore la cigarette et le beau sexe, en général, avait une sainte horreur du tabac.

C'est, sans doute, pour être agréables aux Beaumontoises que les marguilliers anciens et nouveaux et les francs-tenanciers réunis en assemblée dûment convoquée adoptèrent la résolution suivante :

“Le sept novembre mil huit cent cinquante deux, les marguilliers anciens et nouveaux et propriétaires de cette paroisse, à l'issue de la messe, au son de la cloche, d'après

une annonce faite le même jour, et précédemment huit jours d'avance, au prône de nos messes paroissiales, pour prendre en considération s'il serait utile de faire une salle au presbytère, au-dessus de la salle des hommes, pour que les femmes puissent s'y retirer les dimanches et fêtes, ont décidé la chose affirmativement et ont nommé pour syndics les sieurs Ignace Fiset, Etienne Vallières et Guillaume Roy, les chargeant de prendre les choses en mains et de mettre tout en œuvre pour faire réussir cette entreprise et payer de plus la dépense pour les châssis doubles des appartements du curé."

Le curé de Beaumont était présent à cette assemblée. La salle des Habitants était déjà un gros ennui pour lui. La salle des Dames devait lui en occasionner d'autres. Mais lorsqu'il s'agissait du bien-être de ses paroissiens et de ses paroissiennes, le brave curé était prêt à tous les sacrifices. Aussi, il n'hésita pas à approuver la résolution.

Les syndic nommés, MM. Ignace Fiset, Etienne Vallières et Guillaume Roy, se mirent à l'œuvre et dès le dimanche suivant la salle des Dames était prête à les recevoir.

Les *salles des habitants* et les *salles des dames* n'existent plus dans nos paroisses canadiennes. Dans plusieurs paroisses, malheureusement, paroissiens et paroissiennes, avant et après les offices religieux, vont se *réchauffer* chez l'hôtelier du village. A ce point de vue comme pour bien d'autres, ne devons-nous pas regretter les *salles des habitants*?

Le presbytère actuel

M. le curé Belle-Isle à son arrivée à Beaumont en 1853 constata que le presbytère avait besoin de grandes réparations. Il datait des débuts de la paroisse et n'avait guère été entretenu. M. Belle-Isle eut l'habileté de faire comprendre à ses paroissiens qu'il serait plus avantageux de

construire un nouveau presbytère que de réparer cette vieille maison qu'il était bien difficile de chauffer en hiver.

Le projet accepté par les paroissiens de Beaumont fut approuvé par l'archevêque de Québec.

Des soumissions furent demandées à différents entrepreneurs et la construction fut accordée à M. Olivier Richard, entrepreneur de Québec. Par le contrat reçu par le notaire Barthélemi Pouliot le 22 janvier 1854 on voit que le curé Belle-Isle s'engageait à donner cinquante livres de ses deniers personnels pour aider et encourager ses paroissiens dans la construction du presbytère. Malheureusement, quelques semaines après la signature du contrat, l'abbé Belle-Isle tombait malade et il mourut le 30 avril 1854.

C'est son successeur, le curé Lahaye qui reprit le projet et le mena à bonne fin.

A une assemblée des paroissiens de Beaumont tenue le 3 juillet 1854, il fut unanimement décidé de dégager la succession de l'abbé Belle-Isle du paiement de cinquante livres promises par le curé défunt.

Les travaux de construction commencèrent à la fin de l'été de 1854 et furent terminés au mois d'août 1855.

MM. Charles Huot et Jean-Baptiste Lavoie, nommés experts pour examiner les travaux faits par M. Olivier Richard, par leur rapport en date du 4 juillet 1855, déclaraient que les travaux de construction du presbytère de Beaumont avaient été faits conformément aux plans et devis du marché conclu le 22 janvier 1854, et recommandaient à la fabrique de Beaumont de payer l'entrepreneur. Celui-ci avait fait, en outre, pour une somme de dix-neuf louis de travaux extra. Les experts recommandèrent également le paiement de ces extra.

C'est à l'automne de 1855 que le curé Lahaye prit possession du nouveau presbytère. Il y aura donc un

siècle ne 1955 que les curés de Beaumont habitent le presbytère actuel.

Le cimetière

Le cimetière dans toutes nos campagnes, autrefois, était le complément nécessaire de l'église paroissiale. Aujourd'hui, les lois d'hygiène, d'urbanisme et cent autres raisons veulent que les cimetières soient loin des églises. On les place dans les endroits les moins fréquentés de la paroisse comme si on voulait séparer les morts complètement des vivants. Le nouveau mode de placer les cimetières a certainement du bon mais il a diminué la dévotion aux morts. Nos cimetières de campagne ne sont fréquentés aujourd'hui que les jours d'enterrement.

Le premier cimetière de Beaumont était situé tout à côté de l'église, du côté nord. Lors de la construction de la sacristie actuelle en 1886, le cimetière touchait encore à l'église. Le 18 mai 1886, le curé Bouchard et les syndics de la construction écrivait à Mgr Taschereau : "Qu'afin de construire une sacristie plus grande que l'ancienne, dans la dite paroisse, il serait nécessaire que les corps inhumés dans le cimetière près de la sacristie actuelle, dans un espace de trente-six piéds sur vingt-quatre, fussent exhumés et déposés dans une autre partie du cimetière. Qu'il y a vingt ans que les dits corps ont été inhumés."

Le tombeau du Christ et la statue du Christ du cimetière de Beaumont ont été donnés, le tombeau par la paroisse et la statue par M. Edouard Perreault, marchand de Lévis. La grande croix en pin de la Colombie du cimetière est un don de M. Alphonse Lebel, marchand de bois de Charny et de Sainte-Martine de Courcelles.

C'est en septembre 1933, dans l'après-midi, que Mgr Eugène Laflamme, protonotaire apostolique, curé de la

basilique de Québec, fit la bénédiction de ces différents objets.

La cérémonie au cimetière fut très touchante. Le sermon fut donné par M. l'abbé Gauthier, curé de Giffard.

La porte de bronze du cimetière paroissial de Beaumont est un don de M. John Hearn, avocat.

Les pérégrinations des Sauvages

Les Sauvages étaient des nomades. Ils voyageaient pendant toutes les saisons de l'année. Les froids de l'hiver ne les dérangaient pas plus que les pluies de l'automne. Comme ils couchaient le plus souvent en plein air, sur le sol nu, ils ne transportaient pas beaucoup de bagages. Les Sauvages ne s'embarassaient pas de provisions. Ils vivaient au jour le jour, de chasse ou de pêche. Si l'une et l'autre manquaient, ils passaient trois ou quatre jours sans manger, quitte à se reprendre quand le gibier ou le poisson revenaient.

Les Abénaquis et les Micmacs de l'Acadie et du bas du fleuve venaient souvent à Québec, sous le gouvernement français pour rencontrer le représentant d'Ononchio, et sous le régime anglais pour retirer les allocations que le gouvernement leur servait. La plupart faisaient ce long trajet, avec leurs femmes et leurs enfants, en cotoyant les innombrables anses de la rive sud du Saint-Laurent. Les enfants des bois n'étaient jamais pressés. Quand ils rencontraient un endroit giboyeux, une anse où le poisson abondait, ils tiraient leurs canots sur la grève et s'installaient là pour des jours et même des semaines.

Tous ces Sauvages étaient catholiques et faisaient généralement bon ménage avec les habitants des côtes où ils s'arrêtaient.

Les voyages des Sauvages de l'Acadie et du bas du fleuve expliquent les nombreux actes de sépulture des enfants

des bois qu'on trouve dans les registres de presque toutes les vieilles paroisses de la rive sud, de Québec à Rimouski et même plus bas.

Ces longues randonnées de femmes et d'enfants à moitié vêtus par des températures inclementes étaient souvent fatales pour plusieurs.

Il faut croire que le séjour des grèves de Beaumont était agréable aux Sauvages car la tradition veut que, chaque année, plusieurs douzaines de canots sauvages s'arrêtaient dans les anses et leurs propriétaires y séjournaient plusieurs jours.

Les Sauvages inhumés à Beaumont

Anne, Sauvagesse, fille de (blanc) et de (blanc), inhumée le 16 mai 1706.

Sauvagesse (blanc), fille de (blanc) et de (blanc), inhumée le 18 octobre 1713.

François Fronsac, fils de Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 22 janvier 1732.

Nicolas Fronsac, époux de (blanc), Sauvagesse, inhumé le 2 février 1732.

Jacques Fronsac, fils de feu Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 6 février 1732.

Gabriel Fronsac, fils de feu Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 22 décembre 1732.

Cécile, Sauvagesse, fille de (blanc) et de (), inhumée le 19 juin 1747.

Thomas, Sauvage, fils de (blanc) et de (blanc), inhumé le 16 mai 1758.

Jean-Baptiste, Sauvage, fils de (blanc) et de (), inhumé le 6 septembre 1770.

Sauvage, inconnu, enfant de (blanc) et de (blanc), inhumé le 28 mars 1809.

Jean-Baptiste, Sauvage, inhumé le 4 avril 1813.

Pierre, Sauvage, inhumé le 2 mai 1827.

Jean-Baptiste, Sauvage, inhumé le 22 juillet 1834.

Les registres de Beaumont portent deux baptêmes de Sauvages : 1° Marie, fille de Nicolas Vincent et de Marie-Geneviève, baptisée le 17 avril 1817. 2° Pierre Caplan, fils de Joseph Caplan et de Marie, baptisé le 22 avril 1834.

Les "Inconnus"

Très souvent, on rencontre dans les anciens registres de Beaumont des actes de sépulture qui ne donnent pas le nom de la personne inhumée. Elle est déposée dans le cimetière avec la simple mention : Inconnue, avec la date de l'inhumation.

Comment expliquer que tant d'*inconnus* aient choisi Beaumont pour mourir ? L'explication est assez facile à trouver quand on y songe un peu.

Tout le littoral de Beaumont est formé d'anses profondes. La marée basse déposait dans ses anses la plupart de ceux que le fleuve engloutissait dans le port de Québec et même plus haut dans le Saint-Laurent. On a identifié dans les anses de Beaumont des cadavres de pauvres diables qui s'étaient noyés aux Trois-Rivières.

Au temps où des centaines de navires à voiles fréquentaient, chaque saison de navigation, le port de Québec, les noyades étaient très fréquentes. Matelots et hommes de bord étaient si imprudents ! Les Beaumontois, toujours charitables, inhumèrent dans leur cimetière les noyés dont les corps n'étaient pas réclamés.

Avec les années, ces inhumations toujours gratuites, étaient devenues de véritables charges pour la paroisse. C'est M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse, qui obtint du gouvernement de Québec, en 1888, qu'il se chargerait désormais des frais de l'inhumation des noyés inconnus qui seraient trouvés dans les anses de Beaumont.

Les bedeaux de Beaumont autrefois

La charge de sacristain ou de bedeau, autrefois, à Beaumont, n'était pas une sinécure. L'engagement du bedeau se faisait par le curé, les marguilliers anciens et nouveaux et les francs-tenanciers. Les conditions de l'engagement étaient mises par écrit et le nouveau serviteur de l'église devait s'engager de les observer fidèlement.

Nous avons sous les yeux l'engagement d'un bedeau, il y a tout près d'un siècle, soit le 16 juillet 1854. Et voici les obligations qu'il se met sur les épaules : 1° sonner la cloche chaque jour par trois fois différentes et, en outre, avant l'office du matin et du soir, aux grand'messes, aux services, etc., etc., enfin, chaque fois que le curé lui demandera. 2° annoncer la mort de chaque paroissien par le son de la cloche, etc., etc. ; 3° changer les parements d'autel, ôter et remettre les rideaux de tabernacle et des gradins chaque fois que le curé le lui demandera ; 4° assister à tous les offices religieux, mettre et ôter le drap mortuaire, distribuer le pain bénit, fournir les rameaux, les cendres et l'eau à bénir ; 5° placer les chandeliers, lustres, cierges, chandeliers, etc., les allumer et les entretenir ; veiller à la lampe du sanctuaire ; entretenir les poêles de l'église et de la sacristie ; 6° préparer la crèche de l'Enfant Jésus et le reposoir, porter la bannière dans les processions, fermer les portes de l'église, etc., etc. ; 7° balayer et épousseter par toute l'église, tous les huit jours, etc., etc. ; 8° enlever la neige sur le perron de l'église et entretenir le chemin du cimetière ; 9° laver le plancher et les bancs de l'église une fois par année et, en outre, quand le curé le jugera à propos ; même obligation pour le chœur et la sacristie ; 10° faucher le foin dans le cimetière ; 11° procurer des servants de messe à l'église, etc., etc. Le bedeau, en outre, devait s'acquitter de tous les devoirs prescrits par le Rituel Romain et qui n'étaient pas mentionnés dans son engagement.

Sait-on quel est le salaire payé au bedeau alors par la

fabrique de Beaumont? L'engagement d'Antoine Roy du 16 juillet 1854 nous le dit: exactement dix-sept livres par année. Il est vrai que la fabrique lui permettait de recevoir le casuel fixé par l'archevêque de Québec pour le bedeau mais ce casuel ne devait pas être bien élevé.

LES CHAPELLES DE DEVOTION A BEAUMONT

La chapelle de la Sainte Vierge

Comme on le verra par la courte histoire de la chapelle de procession, dédiée à la Sainte Vierge, et située sur la route nationale, à quelques arpents en bas de l'église de Beaumont, il n'est pas toujours facile de fixer une date même quand on a en mains des documents apparemment très probants.

La chapelle de la Sainte Vierge porte sur sa façade le millésime 1733. Ceci laisse entendre que la chapelle en question fut construite en 1733.

D'autre part, un acte du notaire Dubreuil du 6 novembre 1719 et signé par l'abbé Plante, curé de Beaumont de 1703 à 1711, parle d'une "chapelle de la Sainte Vierge qui est située dans l'étendue de la paroisse de Beaumont du côté d'en bas". L'abbé Plante ne signa pas cet acte du notaire Dubreuil sans le lire ou, au moins, en entendre la lecture. Puisqu'il parle d'une chapelle érigée en l'honneur de la Vierge à Beaumont c'est qu'elle existait en 1719.

Et voici qu'une ordonnance de l'abbé de Miniac, vicaire

général de l'évêque de Québec, du 1er mars 1740, ordonne aux habitants du bas de Beaumont de transporter "à une distance convenable de l'église afin qu'elle puisse servir de reposoir aux processions du Saint Sacrement" une chapelle de dévotion qu'ils avaient élevée dans le bas de la paroisse.

Quelle conclusion à tirer après avoir consulté ces trois pièces contradictoires ?

Pour nous, la chapelle de la Sainte Vierge fut construite en bois avant 1719, peut-être pendant que M. Plante était curé de Beaumont, soit entre 1703 et 1711.

En 1740, elle était en ruine et c'est peut-être là la raison de l'ordonnance de M. de Miniac du 1er mars 1740. Ce doit être peu après 1740 qu'on la reconstruisit en pierre avec les matériaux amassés par les habitants du bas de la paroisse pour reconstruire leur chapelle de dévotion.

Mais alors pourquoi a-t-on mis le millésime 1733 sur la façade de la chapelle ? Ce millésime ne serait-il pas l'année de la construction de la chapelle de dévotion élevée dans le bas de la paroisse ?

Une chapelle de dévotion anonyme

Nos ancêtres, soyons en fiers, étaient profondément religieux. Ils consentaient à tous les sacrifices pour faire vivre leurs familles, s'établissaient sur des terres en bois debout qu'ils colonisaient à la sueur de leur front mais il leur fallait une église, une chapelle où ils pourraient se rendre pour puiser la force de continuer leur dure besogne.

Entre 1730 et 1740, les colons du bas de Beaumont avaient construit une petite chapelle en bois, dans les environs de la Grande Côte, pour y prier les dimanches après-midi et probablement le soir, les jours de semaine.

Le curé constata bientôt que cette chapelle donnait occasion aux habitants du bas de la paroisse de ne pas

assister aux vêpres et aux autres offices du soir à l'église paroissiale. Il s'en plaignit à l'autorité compétente et M. de Miniac, au cours de la visite pastorale à Beaumont le 1er mars 1740, rendit l'ordonnance suivante :

“ Sur ce que nous avons appris que plusieurs habitants de la grande côte du bas de la seigneurie de Beaumont se réunissent les dimanches et fêtes dans une chapelle qui y est construite pour y faire des prières particulières et manquaient à assister pour cette raison aux vêpres, saluts et autres des choses communes et les plus autorisées de l'Eglise pour remédier aux abus qui naissent ordinairement de ces dévotions prétendues nous ordonnons que la d. chapelle restera fermée les dimanches et fêtes.

“ Et, comme, ainsi que les voisins nous ont appris et que nous l'avons vu en passant une quantité de matériaux se trouve

“ chapelle et la construire de nouveau d'une manière plus solide par les raisons ci-dessus nous défendons de les mettre en oeuvres au même endroit, mais nous exhortons les et autres personnes pieuses de les transporter à une distance convenable de l'église et qu'elle puisse servir de reposoir aux procession du Saint Sacrement et ne soit plus à l'avenir un obstacle à l'assiduité que tout bon chrétien et paroissien doit avoir pour le service de sa paroisse. Donné à Beaumont dans le cours de notre visite, le premier mars 1740”.

Cette chapelle dut disparaître dans l'été de 1740 et les matériaux qu'on avait transportés sur les lieux pour la rebâtir plus solidement durent servir à la reconstruction de la chapelle de la Sainte Vierge, érigée un peu en bas de l'église.

Où se trouvait la chapelle de dévotion du bas de Beaumont? La tradition n'a pas conservé le souvenir de cette chapelle. Les plus vieux habitants de Beaumont n'ont jamais, non plus, entendu parler de la Grande Côte. La Grande Côte n'était-elle pas la route qui conduit de Beau-

mont à Saint-Charles? Ce chemin sans être escarpé va en montant jusqu'à St-Charles. Ceci, toutefois, n'est qu'une supposition.

La chapelle Sainte-Anne

La chapelle Sainte-Anne est cette petite chapelle de procession que l'on trouve sur la route nationale avant d'entrer dans le village de Beaumont.

Sa façade porte le millésime 1738.

Est-ce bien la date de sa construction? Les livres de comptes de la fabrique de Beaumont ne font aucune mention de cette chapelle. Comme la chapelle de la Sainte Vierge, située en bas de l'église, elle dût être construite à l'aide de souscriptions privées.

La tradition veut qu'elle ait d'abord été construite en bois puis, vers 1800, reconstruite en pierre de champs.

Mgr Taschereau, archevêque de Québec, lors de sa visite pastorale à Beaumont le 17 juillet 1873, remarqua l'état de délabrement des deux chapelles de procession de la paroisse. Il exhorta alors les paroissiens à réparer ces chapelles. La chapelle Sainte-Anne, surtout, avait été si mal entretenue qu'elle était devenue un danger pour les passants. Certains contribuables, demeurant dans les environs de la chapelle, avaient même présenté une requête au conseil municipal pour la faire démolir.

Les conseils de l'archevêque de Québec furent suivis, et le 23 novembre 1873, à une assemblée de paroisse, on nomma six syndics pour s'occuper de la réparation des chapelles. Trois de ces syndics devaient réparer la chapelle de la Sainte Vierge et les trois autres la chapelle de Sainte-Anne. Les francs-tenanciers, sans y être obligés par la loi, s'engagèrent à payer des contributions d'après le rôle d'évaluation.

Les travaux de restauration furent exécutés dès l'année suivante.

Mais lorsque les contributions vinrent dues, quelques francs-tenanciers se firent tirer l'oreille pour satisfaire à leurs engagements. Et Mgr Taschereau, le 26 décembre 1876, adressait une lettre pastorale aux paroissiens de Beaumont pour féliciter ceux qui avaient contribué à la réparation des chapelles et engager les autres à s'acquitter de leurs dues.

“Nous apprenons avec douleur, dit Mgr Taschereau, que quelques-uns retardent de payer leur part, et sont cause ainsi que les syndics, qui ont bien voulu rendre service à la paroisse, se trouvent dans un sérieux embarras. Nous les exhortons, pour l'amour de Notre-Seigneur et au nom de la justice et de la charité, à s'empressez d'acquitter cette dette qui est peu considérable pour chacun d'eux, mais qui, en se multipliant, pèse lourdement sur les syndics.

“Quelques autres n'ont pas craint de dire qu'ils ne voulaient rien payer, parce que la loi civile ne les y forçait point : ils prétextent qu'ils n'ont pas assisté aux assemblées, qu'ils n'ont rien promis, et autres raisons semblables. Ils oublient que la loi civile n'est pas la seule source des obligations de la conscience ; ils oublient que la paroisse est un corps dont tous les membres doivent contribuer, chacun pour sa part, à tout ce qui intéresse l'honneur ou le bien spirituel de la paroisse ; ils oublient qu'un chrétien trouve son bonheur à témoigner par des sacrifices, son respect, son amour, sa reconnaissance et sa confiance à Notre-Seigneur Jésus-Christ mort en croix pour le salut de nos âmes. Nous pourrions, N.T.C.F., user d'autorité pour obliger en conscience ces personnes à porter leur juste part de l'oeuvre commune. Mais nous aimons mieux nous contenter de les y exhorter aujourd'hui et de les inviter à réparer généreusement leur faute au plus vite, afin que, durant la nouvelle année qui va commencer, ils puissent jouir des bénédictions de Notre-Seigneur.

“Si, avant la fin de janvier, la somme nécessaire pour achever de payer les dits ouvrages, n'est pas rentrée entre

les mains des syndics, M. le curé **annoncera** pour le dimanche suivant une quête pour cet objet et cette quête se renouvellera jusqu'à ce que l'on ait collecté ce qu'il faut. Les bons chrétiens auront ainsi une nouvelle occasion de témoigner de leur générosité et de leur zèle pour la gloire de Dieu. Quant à ceux qui ont toujours peur d'en faire trop pour le Bon Dieu, nous doutons fort qu'ils trouvent jamais dans leur avarice le bonheur qu'ils y cherchent."

La lettre de l'archevêque de Québec eut un excellent effet et tout rentra dans l'ordre.

La chapelle Sainte-Anne est surmontée d'une statue de sainte Anne enseignant la Sainte Vierge. On attribue cette petite statue au sculpteur sur bois Louis Jobin.

Une fondation du curé Plante

L'abbé Charles Plante, curé de Beaumont de 1703 à 1711, conserva un bon souvenir de ses paroissiens. Devenu chanoine du chapitre et curé de Québec, il comparaisait devant le notaire Dubreuil le 6 novembre 1719, et déclarait que "pour marquer la bonne affection qu'il a eu par le passé pour les paroissiens de Beaumont", il fondait une messe basse pour être dite, à perpétuité, chaque année, le jour de la fête de la Présentation de Notre-Dame (21 novembre) dans la chapelle de la Sainte Vierge située à Beaumont, un peu en bas de l'église paroissiale.

Le curé de Beaumont, M. Chasle, et le marguillier en charge, Pierre Filteau, dûment autorisés, acceptèrent la fondation du curé Plante et reçurent en conséquence une somme de quarante livres, monnaie de France, et en espèces sonnantes.

Le curé Plante, dans son acte de fondation, suggérait au curé de Beaumont de faire une exhortation en chaire le dimanche qui précéderait la messe pour engager ses paroissiens, particulièrement les filles, à y assister.

M. Plante déclarait en outre que si par quelque manière que ce soit la chapelle venait à être détruite, la messe fondée serait dite dans l'église paroissiale aux mêmes clauses et conditions:

Grâce à Dieu, la chapelle de la Sainte Vierge est toujours debout et en bon ordre.

CEUX QUE BEAUMONT A DONNES A L'EGLISE

Les prêtres nés à Beaumont

Si l'on s'en tient aux registres de l'état civil, le premier prêtre né à Beaumont est l'abbé Joseph Lacasse.

Né à Beaumont le 27 août 1785, du mariage d'Antoine Lacasse et de Catherine Guay, Joseph Lacasse fit ses études classiques au séminaire de Québec et fut élevé à la prêtrise le 26 avril 1812.

Il fut d'abord vicaire à la cathédrale de Québec, sous le curé André Doucet.

A la fin de 1813, M. Lacasse était chargé de la cure de la Rivière-du-Loup (en bas) avec la desserte des paroisses de Cacouna et de l'Isle-Verte. Les prêtres n'étaient pas nombreux alors, et l'évêque de Québec confiait parfois deux ou trois paroisses au même curé. On comprend que pareille tâche épuisait même un curé de forte santé.

Aussi, en 1817, l'abbé Lacasse était heureux d'accepter la cure de Saint-Henri de Lauzon qui demandait moins d'activité et de déplacements que l'immense territoire qu'il avait eu à desservir depuis 1813.

M. Lacasse devait rester trente ans curé de Saint-Henri

de Lauzon. Il y décéda le 8 décembre 1847, à l'âge de 62 ans.

Charitable, ami de l'éducation, prédicateur de talent, le curé Lacasse laissa un souvenir impérissable à Saint-Henri de Lauzon. Malgré qu'il soit disparu depuis bientôt un siècle, son souvenir est pieusement conservé dans la plupart des familles de cette paroisse.

Le deuxième prêtre né à Beaumont est l'abbé Donat-Hubert Guay. Baptisé le 17 octobre 1879, il est fils de Jean-Baptiste Guay et de Tharsile Turgeon. Il fit ses études classiques au collège de Lévis et à l'Université d'Ottawa. Il a été ordonné prêtre à Ottawa, par Mgr Thomas Duhamel, le 9 juin 1906.

M. l'abbé Guay a été vicaire de Saint-Gérard de Montarville de juillet 1906 à 1908, puis vicaire de Sainte-Cécile de Masham en 1908.

Curé de Brébeuf de 1908 à 1915, puis curé de Saint-Donat de Montcalm de 1915 à 1922. Il est curé de Labelle depuis 1922.

M. l'abbé Antonio Guay, le troisième prêtre donné à l'église par la paroisse de Beaumont est né dans le rang Ville-Marie le 16 février 1903, du mariage de Joseph-Pierre Guay et de Marie Roy.

Il a été ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 14 mai 1931 par le cardinal Rouleau. C'était la première ordination sacerdotale dans la vieille église de Beaumont et les paroissiens furent fortement impressionnés par les belles cérémonies du culte qui eurent lieu en cette occasion.

M. l'abbé Guay a été vicaire à Saint-Zacharie, de 1931 à 1933, vicaire à Montmagny, de 1933 à 1937 et vicaire à Notre-Dame de Grâce de Québec, de 1937 à 1940.

Il est curé de Saint-Jean de Brébeuf, comté de Mégantie, depuis mai 1940.

Le quatrième prêtre né à Beaumont est le Révérend Père Léopold Fortin, de l'Ordre des Rédemptoristes. Né le 10 mars 1911, il est le fils de M. Octave Fortin et d'Ernestine Michaud.

Missionnaire en Indochine française, il a été ordonné prêtre à Hanoï, capital du Tonkin et de l'Indochine, le 9 juin 1939.

Quand le Père Fortin reviendra de sa lointaine mission, il en aura long à dire sur ses néophytes et aussi sur les orgueilleux et traîtres japonais qui se sont rendus maîtres de l'Indochine en profitant de l'impuissance des Français à défendre leur grande et belle colonie.

Le Révérend Père Antoine Marcoux, Oblat de Marie Immaculée, est le cinquième prêtre né à Beaumont. Il naquit le 3 juillet 1913, du mariage de Joseph Marcoux, sacristain, et d'Elmire Gosselin.

En 1926, le jeune Marcoux entra au Juvénat des Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré. Il en sortit en 1929 pour poursuivre ses études au séminaire des Vocations Tardives, à Saint-Victor de Tring. Ses études terminées, Dieu l'appela chez les Oblats de Marie Immaculée. Ordonné prêtre à Ottawa le 10 septembre 1938, il chanta sa première grand'messe dans sa paroisse natale le 11 septembre 1938. Le sermon fut donné en cette circonstance par le R. P. Ubald Villeneuve, O.M.I.

Le Père Marcoux est présentement missionnaire dans le diocèse de Grouard.

Le R. P. Roland Bourget, Oblat de Marie Immaculée, est le sixième et dernier prêtre né à Beaumont. Il est le fils d'Amédée Bourget, maintenant de Saint-Joseph de Lévis, et d'Emélie Lévesque. Baptisé à Beaumont le 5 février 1915, il a fait ses études au collège de Lévis et à l'Université d'Ottawa. Elevé à la prêtrise à Sainte-Agathe-des-Monts le 19 juin 1943, il a chanté sa première grand'messe dans l'église de Saint-Joseph de Lévis le 20 juin 1943.

On ne peut parler des prêtres et religieux fournis à l'Eglise par Beaumont sans mentionner l'abbé Jean-Joseph Roy et les Pères Henri Laflamme et Claude-Marie Côté qui, sans être nés dans la vieille paroisse y ont vécu toute leur jeunesse avant d'entrer dans les ordres.

L'abbé Jean-Joseph Roy peut être réclamé comme un fils de Beaumont. S'il naquit à Montréal ce fut par un incident de la guerre. Son père, Joseph Roy, seigneur de Vincennes, habita Beaumont toute sa vie. Seulement, dans l'été de 1759, quand les Anglais débarquèrent à Beaumont, M. Roy ne voulant pas tomber entre leurs mains, décida de s'éloigner avec sa famille. Comme Québec était presque aussi exposé que Beaumont, M. Roy se rendit à Montréal avec sa femme et ses enfants. C'est là que son fils Jean-Joseph naquit le 6 septembre 1759 (1).

Le jeune Roy fit ses études au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 20 septembre 1783. Il fut d'abord employé au séminaire de Québec. On voit souvent son nom dans les registres de Beaumont en 1783, en 1785 et en 1797.

En 1795, M. Roy fut nommé missionnaire ou curé de Chicoutimi.

L'année suivante, pour se rapprocher de sa famille, il accepta la cure de Saint-Charles de Bellechasse.

En 1800, M. Roy devenait curé de l'importante paroisse de l'Assomption, dans la région de Montréal. C'est là qu'il décéda le 13 décembre 1824, à l'âge de 65 ans.

Le Père Henri Laflamme, Père Blanc d'Afrique, est né à Lévis le 23 mars 1909, du mariage d'Adélarde Laflamme et d'Emma Letarte, mais ses parents vinrent habiter Beaumont dès son bas âge, de sorte qu'il peut aussi bien se réclamer de Beaumont que de Lévis.

Le Père Laflamme a été ordonné prêtre à Carthage le 29 juin 1936. Il est dans les missions d'Afrique depuis plusieurs années.

Le Père Claude-Marie Côté, Bénédictin, de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, est dans le même cas que le Père Laflamme. Né à Québec, paroisse Saint-Jean-Baptiste, le 25 juillet 1908, du mariage de Joseph-Cléophe Côté et

(1) M. Roy eut pour parrain le trop célèbre Jean Corpron. L'acte de naissance mentionne que Corpron n'a su signer. Pourtant, nous avons vu des douzaines de signatures de Corpron. Encore un exemple de la mauvaise habitude du "a déclaré ne savoir signer".

d'Eva Turgeon, il a passé à peu près toute son enfance à Beaumont, chez son grand-père Damase Turgeon, père de l'honorable Adélarde Turgeon.

Le Père Côté, après avoir étudié l'architecture à l'École des Beaux-Arts, à Montréal, se sentit appelé dans l'ordre de Saint-Benoît ou des Bénédictins qui venait de s'établir à Saint-Benoît-du-Lac. Il y fit profession le 8 septembre 1934 et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Sherbrooke, le 29 juin 1939, par Son Excellence Mgr Desranleau.

Les Frères nés à Beaumont

Le Frère Léandre Roy, né à Beaumont le 28 janvier 1875, du mariage de Damase Roy et de Zéphirine Turgeon.

Rédemptoriste. Il a fait profession à Sainte-Anne de Beaupré le 19 mars 1910. Il est encore à Sainte-Anne de Beaupré.

Le Frère Joseph Sylvain né à Beaumont le 6 novembre 1910, du mariage de Joseph Sylvain et d'Antonia Labrecque.

Frère des Ecoles Chrétiennes sous le nom de religion de Frère Placide.

Les Religieuses nées à Beaumont

Marie-Charlotte Molleur dit Lalemant.—Née le 6 février 1755, de Jean-Baptiste Molleur dit Lalemant et de Marie-Françoise Bourbeau. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 19 juillet 1771, sous le nom de Sœur Saint-Alexis. Décédée le 15 décembre 1823.

Marie Fournier.—Née le 20 octobre 1788, d'Augustin Fournier et de Marie Roy. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Vœux perpétuels le 26 février 1807, sous le nom de Sœur Saint-Joseph. Décédée le 7 mai 1830.

Marie-Anne Gravel.—Née le 18 novembre 1792, de Ignace Gravel et de Madeleine Fortier. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 18 janvier 1816, sous le nom de Soeur Saint-Ignace. Décédée le 10 janvier 1873.

Charlotte Côté.—Née le 22 janvier 1797, de Jean-Baptiste Côté et de Marie-Charlotte Morneau. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 22 juin 1815, sous le nom de Soeur Sainte-Marie. Décédée le 25 novembre 1815.

Rosalie Couture.—Née le 8 juin 1802, de Joseph Couture et de Madeleine Couillard. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 30 octobre 1828, sous le nom de Soeur Sainte-Monique. Décédée le 14 octobre 1877.

Christine Labrecque.—Née le 6 octobre 1804, de Etienne Labrecque et de Françoise Vallière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 19 juillet 1827, sous le nom de Soeur Saint-Jacques. Décédée le 19 juin 1894.

Marie Labrecque.—Née le 9 mars 1809, de Etienne Labrecque et de Françoise Vallière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 21 janvier 1829, sous le nom de Soeur Sainte-Euphrasie. Décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 8 juillet 1893.

Françoise Labrecque.—Née le 13 février 1817, de Joseph Labrecque et de Françoise Bussière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 8 juin 1843, sous le nom de Soeur Sainte-Christine. Décédée le 6 juin 1872.

Marie-Hermine Lapointe.—Née le 6 avril 1819, de Joseph Audet dit Lapointe et de Marie Dallaire. Soeur converse de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 15 octobre 1890. Décédée le 19 mars 1921.

Marie-Esther Ouimet.—Née le 11 février 1820, de Pierre Ouimet et de Marie-Anne Chamberland. Une des fonda-

trices de la Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 2 février 1856, sous le nom de Soeur Saint-Ignace de Loyola. Décédée le 12 juin 1877.

Marie-Rosalie alias Rose Couture.—Née le 6 août 1833, de Joseph Couture et de Marie Maur (Moore). Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 23 juillet 1860, sous le nom de Soeur Saint-Michel. Décédée le 10 juin 1901.

Alvina Turgeon.—Née le 5 février 1836, de Colombar Turgeon et de Julie Goupil. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Saint-Joseph de Lévis, le 14 mars 1861, sous le nom de Mère Saint-Jean-Baptiste. Décédée au couvent de Saint-Joseph de Lévis le 30 janvier 1929.

Philomène Moreau.—Née le 2 juillet 1836, de Louis Moreau et de Rose Pouliot. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 11 novembre 1857. Soeur Marie de la Conception. Décédée le 6 mai 1904.

Marie-Elisabeth Turgeon.—Née le 8 février 1840, de Louis-Marc Turgeon et d'Angèle Labrecque. Fondatrice et première supérieure de la Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire, de Rimouski. En religion Mère Marie-Sainte-Elisabeth. Décédée à Rimouski le 17 août 1881.

Marie-Alvine Turgeon.—Née le 3 juillet 1842, de Louis-Marc Turgeon et d'Angèle Labrecque. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski. Soeur Marie de Sainte-Joséphine. Décédée à Rimouski le 24 avril 1878.

Elisa Esnouf.—Née le 21 décembre 1844, de Charles-Esnouf et d'Esther Labrecque. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Saint-Joseph de Lévis le 14 août 1863, sous le nom de Mère Sainte-Catherine. Supérieure du couvent de Bombay, dans les Indes. Décédée dans les missions des Indes le 3 octobre 1910.

Olympe Labrecque.—Née le 1er avril 1847, de Justin

Labrecque et de Luce Turgeon. Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 3 février 1873, sous le nom de Soeur Saint-Henri. Décédée le 2 mars 1881.

Léontine Labrecque.—Née le 16 avril 1864, de Godefroid Labrecque et d'Anastasie Turgeon. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Sillery, le 21 décembre 1882, sous le nom de Mère Marie de la Nativité. Missionnaire dans les Indes de 1903 à 1911. Supérieure du Couvent de Mussoorise. Décédée dans les Indes le 22 novembre 1911.

Léona Turgeon.—Née le 8 décembre 1882, de Joseph-Narcisse Turgeon et de Marie-Adèle Esnouf. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Voeux perpétuels le 14 mai 1907 sous le nom de Soeur Saint-Benoît.

Rose-Anna Roy.—Née le 14 décembre 1883, de Damase Roy et de Zéphirine Turgeon. Soeur Dominicaine, à Québec, sous le nom de Soeur Colombe de Jésus.

Marie-Adriana Nadeau.—Née le 9 octobre 1885, de Albert Nadeau et de Démérisse Larrivée. Soeur Dominicaine, à Québec, sous le nom de Soeur Saint-François-Xavier.

Marie-Léopoldine-Héloïse Labrecque.—Née le 6 décembre 1887, de Désiré Labrecque et de Zélia Labrecque. Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 15 août 1913. Décédée le 15 juin 1933.

Laura-Albina Goupil.—Née le 17 septembre 1889, de Euchariste Goupil et de Hélène Laverdière. Franciscaine Missionnaire de Marie. Entrée en religion le 6 mars 1908. Connue sous le nom de Soeur Marie du Bienheureux Hermann de Jésus. Décédée au couvent de Sainte-Anne de Beaupré le 3 août 1940.

Marie-Bernadette Patry.—Née le 8 juin 1890, d'Achille Patry et d'Alma Fournier. Entrée dans la Congrégation des Soeurs Grises de Montréal, au noviciat de Saint-Boniface, Manitoba, le 2 juin 1915. La Soeur Marie-Bernadette

exerce son apostolat dans les missions de l'Ouest depuis son entrée en religion.

Marie-Laetitia-Léda Goupil.—Née le 29 novembre 1894, de Euchariste Goupil et de Hélène Laverdière. Franciscaine Missionnaire de Marie. Entrée en religion le 15 novembre 1913. Connue sous le nom de Soeur Marie de Saint-Jovin. Actuellement au couvent de Québec, 188, Grande Allée.

Marie-Jeanne-Honorine Laverdière.—Née le 15 juin 1896, de Louis Laverdière et de Virginie Pepin dit Lachance. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 18 août 1914. Soeur Saint-Raoul. Actuellement en office à l'Hôpital Saint-Michel Archange.

Marie-Noémi-Zoïla Nadeau.—Née le 9 avril 1897, de Désiré Nadeau et d'Emma Turgeon. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Sillery le 12 février 1919, sous le nom de Mère Marie Sainte-Emma. Actuellement supérieure du couvent de Jésus-Marie de Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

Marie-Alma Labrecque.—Née le 28 avril 1899, de François Labrecque et de Marcelline Gagnon. Religieuse Trappistine à Saint-Romuald d'Etchemin, sous le nom de Soeur Saint-Robert.

Marie-Elmire Fortin.—Née le 15 mars 1908, de Octave Fortin et de Ernestine Michaud. Soeur de la Charité de Saint-Louis, à Bienville, sous le nom de Soeur Sainte-Geneviève de l'Enfant-Jésus.

Cécile Marcoux.—Née le 25 avril 1909, de Hervé Marcoux et de Eva Turgeon. Soeur de l'Espérance, à Québec, sous le nom de Soeur Marie des Lys.

Marie-Angéline-Irma Bégin.—Née le 13 janvier 1912, de Paul Bégin et d'Eveline Létourneau. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 15 août 1938. Soeur Saint-Paul de Léon. Actuellement en office au couvent de Deschailons.

Emilienne Chabot.—Née le 11 juin 1912, de Aimé Chabot

et de Théodora Morency. Soeur de la Charité de Saint-Louis, à Bienville, sous le nom de Soeur Anne de Sainte-Thérèse.

Marie-Stella-Régina Labrecque.—Née le 21 février 1922, de Désiré Labrecque et de Zélia Labrecque. Soeur Dominicaine à Québec, sous le nom de Soeur Marie du Rosaire.

Patricia Filteau.—Née le 22 mai 1922, d'Horace Filteau et de Marie-Jeanne Sylvain. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 22 janvier 1941. Soeur Saint-Patricia. Actuellement en office au couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Rita Taillon.—Née le 9 mars 1922, de Hercule Taillon et de Alice Bergeron. Soeur de chœur de la Congrégation de Notre-Dame. Entrée à la Communauté le 22 août 1943.

LES MISSIONNAIRES ET CURES DE BEAUMONT

Avant-propos

Les curés de Beaumont! Mon père et ma mère avaient connu et reçu à leur foyer les curés Michel Lemieux, Noël dit Tousignan, Charles Beaumont, François-Hilaire Belle-Isle et Pierre-Léon Lahaye. Que de fois ma mère m'a parlé de ces dignes prêtres, de leurs qualités individuelles parfois si différentes les unes des autres et, surtout, de leur inlassable dévouement aux paroissiens de Beaumont.

J'ai connu et fréquenté les curés Antoine Campeau, Arthur Bouchard, Ferdinand Garneau, Napoléon-Honoré

Leclerc, W.-S.-O. Plaisance, Hippolyte Bernier, Louis-Ludger Hudon, Philippe Mathieu, Georges Ouvrard et François-Xavier Lefebvre, tous disparus moins M. Ouvrard. Je me flatte de posséder l'amitié du curé actuel de Beaumont, M. l'abbé Joseph-Ovilda Guay.

Mes souvenirs et ceux des miens sur les curés de Beaumont remontent donc à un siècle exactement puisque M. Michel Lemieux occupa la cure de Beaumont de 1843 à 1848. C'est une assez longue période, on en conviendra.

Je puis presque assurer les paroissiens de Beaumont que les curés de leur paroisse qui ont précédé ceux que je viens de nommer étaient aussi méritants que les pasteurs de l'âge contemporain. A une couple d'exceptions près, ils ont fait l'honneur de leur vieille paroisse et du clergé canadien.

L'auteur d'une notice nécrologique parue dans la *Gazette des familles* de 1874 raconte un trait touchant sur un ancien curé de Beaumont, M. Michel Lemieux. Une couple de jours après la mort de ce digne prêtre, l'auteur anonyme rencontrait à Québec deux vieux paroissiens de Beaumont et leur apprenait la mort de leur ancien curé. Et les deux vieillards de lui répondre: —En voilà un qui n'a pas eu de peine à monter au ciel où il en a conduit tant d'autres.

C'était là la preuve que les habitants de Beaumont ont le culte du souvenir car M. Lemieux, à sa mort, avait quitté la cure de Beaumont depuis plus d'un quart de siècle.

Les jeunes Beaumontois d'aujourd'hui doivent conserver de leurs anciens curés le même affectueux souvenir que leur accordaient leurs pères. La reconnaissance mériterait d'être mise au nombre des vertus.

Les notes que je donne ici sur les curés de Beaumont ne sont pour ainsi dire que des *dates*. Elles aideront toutefois les jeunes générations à connaître ce qu'ont été leurs anciens curés, les meilleurs amis de leur paroisse.

L'abbé Thomas Morel, missionnaire

Les registres de Beaumont ne contiennent aucun acte, aucune trace de l'abbé Thomas Morel. Tout de même, ce prêtre vigoureux, actif, dévoué, doit être considéré comme le premier missionnaire de Beaumont. Dès 1667, Mgr de Laval chargeait l'abbé Morel de desservir tout le territoire compris entre Saint-Joseph de la Pointe-Lévis et la Rivière-du-Loup en bas, soit plus de trente lieues de pays. L'abbé Morel, une ou deux fois par année, partait de Lévis et se rendait à la Rivière-du-Loup, le plus souvent à pieds, s'arrêtant à chaque seigneurie, chaque village, presque à chaque maison. Il baptisait, mariait et bénissait les fosses où on avait inhumé les défunts, depuis son dernier passage. Voyageant à pieds, le bagage du missionnaire ne pouvait être lourd. Il n'apportait pas de registres. Il inscrivait les actes de baptême, de mariage, de sépulture, sur des feuilles volantes qu'il déposait là où il y avait des églises, le long de son chemin. On trouve des actes de l'abbé Morel à Saint-Joseph de Lévis, au Cap-Saint-Ignace, à L'Islet et peut-être ailleurs. Quel homme et quel apôtre ! J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, ne peut taire son admiration pour cet homme et il lui a consacré plusieurs pages. Avant M. Roy, Francis Parkman, le grand historien américain, protestant et même incroyant, avait donné le missionnaire Morel comme le plus beau *type* de curé de l'ancien régime.

On a écrit que l'abbé Morel continua ses dures missions de Lévis à la Rivière-du-Loup jusqu'après 1675. On aurait pu écrire que ce missionnaire continua son apostolat de la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup jusqu'à l'été de 1679 puisque les registres de L'Islet contiennent des actes signés par lui en juillet 1679. Il est certain que ce prêtre infatigable, à chacun de ses voyages, s'arrêtait chez les quelques colons établis dans la seigneurie de Beaumont pour leur

donner les secours de la religion et les encourager dans leur tâche ardue.

L'abbé Morel décéda à Québec le 23 novembre 1687. Mgr de Laval l'avait fait chanoine de sa cathédrale. Il méritait bien cet honneur.

L'abbé Claude Volant de Saint-Claude, missionnaire

Mgr de Laval disait de l'abbé Claude Volant de Saint-Claude, en 1683 :

“Monsieur de Saint-Claude, prêtre, natif du pays, âgé de 28 ans, dessert par voie de mission Bellechasse, la Durantaye, Beaumont, Montapeine, la Côte de Lauzon, Villieu, Sainte-Croix, Lotbinière jusqu'à la rivière du Chesne, qui contiennent en tout vingt-cinq lieues le long du grand fleuve, du côté du sud.”

Claude Volant de Saint-Claude était né aux Trois-Rivières le 8 novembre 1654, du mariage de Claude Volant de Saint-Claude et de Françoise Radisson. Malgré son nom ronflant, il n'appartenait pas à la noblesse. Son père avait ajouté ce nom de Saint-Claude à celui de Volant en souvenir du lieu natal, en France. Ordonné prêtre par Mgr de Laval le 17 septembre 1678, M. Volant de Saint-Claude fut d'abord missionnaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec desserte de Batiscañ.

C'est en 1680 qu'il commença ses dures missions de la rive sud. Missionnaire à Saint-Joseph de Lévis, il parcourait tous les centres établis le long du fleuve dans les comtés actuels de Lotbinière, Lévis et Bellechasse.

En 1684, M. Volant de Saint-Claude devenait curé en titre de Batiscañ avec desserte de Champlain. On le voit ensuite à l'Ange-Gardien, à Sorel, à Varennes. C'est dans cette dernière cure qu'il décéda le 8 octobre 1719.

Il ne faut pas confondre l'abbé Claude de Saint-Claude avec son frère jumeau Pierre Volant de Saint-Claude, prêtre comme lui, qui fut aussi missionnaire et décéda à Québec le 3 janvier 1710.

L'abbé Claude de Saint-Claude dût faire de fréquentes missions dans les seigneuries de Beaumont et de Vincennes. Cette dernière seigneurie porta même à l'origine le nom de ce missionnaire vénéré. On l'appelait indifféremment Cap Saint-Claude ou Vincennes.

L'abbé Germain Morin, missionnaire

Dans un *Etat présent des cures et missions du Canada*, dressé par ordre du Roi en l'année 1683, on lit :

“M. Morin, prêtre natif du pays, âgé de 38 ans, dessert la côte de Lauzon, Montapeine, Beaumont, la Durantaye et Bellechasse, qui ont huit lieues d'étendue.”

Ceci semble contredire l'assertion de Mgr de Laval qui donne comme desservant ou missionnaire de Beaumont en 1683 l'abbé Volant de Saint-Claude. Rien de tel. Les abbés Volant de Saint-Claude et Morin alternaient leurs missions. On les voit exercer le ministère dans ces différentes missions la même année presque concurremment.

L'abbé Germain Morin fut le premier prêtre canadien. Né à Québec le 15 janvier 1642, il fut élevé à la prêtrise par Mgr de Laval le 19 septembre 1665. Secrétaire de son évêque, il exerçait en même temps le ministère dans les paroisses rapprochées de Québec. C'est ainsi qu'on le voit missionnaire ou curé des paroisses de la Pointe-aux-Trembles, de Château-Richer, de Sainte-Anne-de-Beaupré, etc., etc. C'est en 1697 que M. Morin remplaça M. Charles-Amador Martin comme membre du chapitre de Québec. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 août 1702.

Le chanoine Morin avait été un prêtre pieux et zélé, il fut estimé à Québec et partout où son ministère le conduisit. Tout comme pour ses deux prédécesseurs, MM. Morel et

Volant de Saint-Claude, les registres de Beaumont ne disent rien de son ministère à Beaumont. Mais son mérite est inscrit au registre de l'éternité et celui-là seul compte devant Dieu.

Le chanoine Etienne Le Vallet

On lit dans les *Notes et souvenirs sur Saint-Michel de la Durantaye* :

“En 1690, l'abbé Etienne Vallet accepta la desserte de Saint-Joseph de Lévis, de Beaumont et de La Durantaye (Saint-Michel).”

L'abbé Vallet ou Le Vallet a-t-il vraiment desservi Saint-Joseph de Lévis, Beaumont et la Durantaye?

Non, et pour une bonne raison, c'est qu'il ne fut élevé à la prêtrise que deux années plus tard.

L'erreur provient probablement de ce que, le 13 décembre 1689, l'abbé Etienne Vallet, *ecclesiastique* du séminaire de Québec, faisait parapher un registre par le lieutenant-général Chartier de Lotbinière. Ce cahier de dix feuillets devait servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Joseph, Beaumont et la Durantaye pour 1690. L'abbé Vallet ou Le Vallet agissait tout simplement pour l'abbé Philippe Boucher qui devait desservir ces trois missions. Comme question de fait, tous les actes de ce cahier sont signés par M. Philippe Boucher.

On a écrit Vallet et Le Vallet, mais l'abbé Le Vallet se servait toujours de cette dernière forme. Il était fils de Philippe Le Vallet et de Blanche Lecours, de la paroisse d'Eurteven, au diocèse de Lisieux. Il passa ici en 1687 ou 1688.

Mgr de Saint-Vallier lui donna les ordres mineurs dans la cathédrale de Québec le 5 mars 1689. Il fut élevé au diaconat dans la chapelle des Ursulines par le même Mgr de Saint-Vallier le 19 décembre 1692. Enfin, il fut ordonné prêtre, encore par Mgr de Saint-Vallier, le 1er février 1693.

On arrivait vite parfois aux dignités ecclésiastiques à cette époque. Seize jours après son ordination, le 16 février 1693, Mgr de Saint-Vallier donnait au jeune prêtre le canonicat vacant par la résignation au chapitre de Québec de M. Guillaume Gauthier. Il prit possession de son bénéfice le 6 octobre 1693.

Les marques de confiance que l'évêque donnaient à M. Le Vallet ne l'engagèrent pas, cependant, à rester dans les missions canadiennes. Il repassa en France en septembre 1710 et décéda en mai 1711. C'est peut-être la maladie qui l'avait forcé à retourner en France.

M. Le Vallet fut remplacé au chapitre de Québec par un Canadien, l'abbé Charles Plante.

Le chanoine Le Vallet ne doit pas être considéré comme missionnaire de Beaumont en 1690 ni en aucune autre année. Il ne mit probablement jamais les pieds dans la seigneurie de Beaumont.

Le Récollet Gislain Beaudoin, desservant

Le premier Récollet qui desservit Beaumont régulièrement fut le Père Gislain Beaudoin. On lui donne tour à tour les prénoms de Gislain et de Guillaume. Originaire du diocèse de Cambrai, en France, le Père Beaudoin fut ordonné prêtre à Québec le 14 septembre 1692.

Il fut envoyé en mission à Beaumont et Saint-Michel de Bellechasse dès l'année de son ordination. C'est lui qui inscrivit le premier acte au registre de Beaumont, le 28 novembre 1692, le baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues. L'année suivante, le Père Beaudoin baptisa trois Beaumontois : le 31 mai 1693, Joseph Couillard ; le 20 septembre 1693, Jean Turgeon, et le 25 novembre 1693, Antoine Cassé. Le Père Beaudoin desservit Beaumont de 1692 à 1697, mais dans

l'intervalle il fit deux missions, l'une au Cap-Santé en 1693, et l'autre à Sorel en 1696.

Le Père Beaudoin, nous dit Mgr Tanguay, partit pour l'île Saint-Jean en 1698 et y mourut le 17 juillet 1707. Cependant, le *Nécrologe des Récollets de la province Saint-Joseph* le fait mourir à Bethléem (Charleville), en France. Lequel croire?

Le Récollet Pierre Le Poyvre, desservant

C'est un autre Récollet, le Père Pierre Le Poyvre, qui succéda au Père Beaudoin, dans la desserte de Beaumont. Né à Reims, le 10 avril 1669, le Père Le Poyvre était arrivé à Québec le 1er juillet 1696.

On voit le Père Le Poyvre à Beaumont dès le mois de novembre 1697 et il y séjourna jusqu'au printemps de 1698, puis de 1711 à 1713. Il desservait en même temps Saint-Michel de Bellechasse, mais habitait le presbytère de Beaumont.

Le 27 mars 1713, le Père Le Poyvre obtenait l'ordonnance suivante de l'intendant Bégon :

“Sur les plaintes qui nous ont été faites par le R. P. Pierre Le Poivre, Récollet, missionnaire des paroisses de Beaumont et la Durantaye, que les habitans des dites paroisses refusent de porter les dîmes qu'ils doivent au presbytère de la paroisse de Beaumont, ce qui est contre l'usage qui se pratique en ce pays, et les réglemens du Conseil Supérieur faits à ce sujet, nous demandant qu'il nous plaise ordonner que les dits habitans des dites paroisses de la Durantaye et Beaumont, porteront les dites

(1) Le registre de Beaumont, à la date du 30 juin 1694, porte un acte signé “Remigius”. C'est le nom latinisé du Récollet Rémi Le Bicq. Un acte du 17 juillet 1695 est signé Félix Cappes. C'est un autre Récollet. Enfin, le 29 juillet 1696, le Récollet Maxime Brache signe un autre acte. On ne peut donner à ces trois religieux le titre de missionnaires et encore moins de desservants de Beaumont. Ils étaient de passage dans la paroisse.

dîmes au presbytère de la paroisse de Beaumont, lieu de la résidence du dit R. P. missionnaire; à quoi ayant égard: “Nous ordonnons que les dits habitans des dites paroisses de la Durantaye et Beaumont qui doivent des dîmes au dit R. P. Pierre Le Poivre, les porteront incessamment au presbytère de la paroisse de Beaumont, à peine contre les refusants de trois livres d’amende applicable aux églises des dites paroisses. Mandons, etc.”.

Le Père Le Poyvre desservit ensuite Saint-Michel de Bellechasse, le Cap-Saint-Ignace et L’Islet. En 1702, il était supérieur de sa communauté aux Trois-Rivières. On le voit plus tard missionnaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade puis à Chambly, enfin, chapelain de l’Hôpital général de Québec. Mgr Tanguay nous apprend qu’il mourut à Détroit le 19 février 1741, à l’âge de 72 ans, et cite ces lignes qu’il semble tirer des registres de Détroit: “Il vécut d’une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus difficiles, ce qu’il fit pendant plus de quarante ans qu’il fut dans le pays. Plusieurs fois supérieur de sa communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au dedans et au dehors. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l’ordinaire”.

L’abbé Antoine Gaulin, desservant

L’abbé Antoine Gaulin est un des premiers prêtres que l’île d’Orléans ait donnés à l’église du Canada. Elle en a fourni plusieurs douzaines d’autres depuis. Né à la Sainte-Famille le 17 avril 1674, du mariage de François Gaulin et de Marie Rocheron, il fut élevé à la prêtrise le 21 décembre 1697.

M. Gaulin fut desservant à Beaumont en juin, juillet et août 1698.

Prêtre du séminaire de Québec, comme tous les prêtres

du diocèse de Québec à cette époque, M. Gaulin fut envoyé par ses supérieurs dans les missions de la Louisiane, peu après son départ de Beaumont. Il y resta peu de temps, probablement à cause du climat. Le navire qui le ramenait au pays fit naufrage sur la côte du Maine. Cet accident fut providentiel pour lui car il lui fit découvrir sa vocation pour les missions de l'Acadie. Il devait y exercer son zèle pendant presque un quart de siècle.

On voit M. Gaulin missionnaire chez les Abénaquis, puis à Passamaquoddy, à Pentagoet, à Port-Royal, etc., etc. L'évêque de Québec lui donna des lettres de vicaire général. M. Gaulin fut un des grands missionnaires de l'Acadie.

Quand la santé de M. Gaulin fut entièrement épuisée, il revint au séminaire de Québec. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1740, à l'âge de 66 ans. Son acte de sépulture à la cathédrale de Québec lui donne le titre de missionnaire apostolique. Avait-il reçu ce titre de la cour de Rome? Peut-être voulait-on simplement faire ressortir son grand zèle pour les missions.

Le chanoine Jean Pinguet, curé

Le chanoine Jean Pinguet qui devait être le premier curé en titre de Beaumont, connaissait bien cette paroisse. En effet, il y avait été missionnaire en 1687 et 1688. Nous en avons la preuve par un registre authentiqué par M. Chartier de Lotbinière, lieutenant civil et criminel, le 25 novembre 1687. M. de Lotbinière déclare en tête du registre: ...*«M. Etienne Vallet, ecclésiastique du séminaire de Québec, nous a présenté un registre... pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui se feront pendant le cours de l'an 1688 dans la paroisse de Lauzon, Beaumont, la Durantaye et Berthier...»*

Le registre en question contient vingt-sept actes, tous rédigés par le chanoine Pinguet. Le registre ne porte qu'un acte relatif à Beaumont mais il mérite d'être reproduit ici

puisqu'il nous prouve que Beaumont eut un cimetière avant même d'avoir son église paroissiale :

“Le premier de février de l'an mil six cens quatre vingt huit, a été inhumé à *Beaumont* le corps de feu Marie-Catherine Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues, sa femme âgée de trois mois, lequel enterrement a été fait en présence de Jean Portelance et de Jean Drapeau, lesquels n'ont point signé”. Cet acte est signé par M. Pinguet.

Né à Québec le 8 décembre 1655, M. Pinguet était le fils de Noël Pinguet, important citoyen de la capitale, et de Marie-Madeleine Dupont. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Laval le 21 décembre 1680. Nommé en octobre 1681, desservant de Neuville (la Pointe-aux-Trembles) il y resta une couple d'années. En 1684, il était fait chanoine du chapitre de Québec mais n'en continua pas moins sa vie de missionnaire. De 1686 à 1689, il desservit la côte de Lauzon. La tâche n'était pas aisée. Les habitations étaient dispersées sur un territoire considérable et il fallait se rendre de l'une à l'autre par des chemins le plus souvent impraticables. Un prêtre s'usait vite à ce dur ministère. En 1690, M. Pinguet fut chargé de desservir le Cap-Saint-Ignace, L'Islet, la Pointe-à-la-Caille (Saint-Thomas) et les autres centres environnants. Il résista à ce dur travail pendant huit ans.

En 1698, le chanoine Pinguet était nommé curé de Beaumont. Il y resta six années.

Le dévoué missionnaire se retira ensuite au séminaire de Québec où il décéda le 20 mars 1715.

Le chanoine Pierre Le Picart, desservant

Entre le départ du chanoine Pinguet et la nomination du curé Mercier, Beaumont fut desservie par le chanoine Pierre Le Picart. Celui-ci passa quelques mois de 1713 à Beaumont.

Né au Château-Richer du mariage de Jean Le Picart, marchand, et de Madeleine Gagnon, M. Le Picart avait été ordonné prêtre par Mgr de Laval, le 29 octobre 1702. Il fut curé de Saint-Nicolas, avec la desserte de Saint-Antoine de Tilly.

C'est le 26 novembre 1712, que M. Le Picart fut fait chanoine de Québec. Il fut installé avec les cérémonies ordinaires le 2 janvier 1713.

Après son départ de Beaumont, M. Le Picart fut desservant ou curé de Sainte-Anne de la Pérade.

A l'automne de 1717, le chapitre de Québec délégua le chanoine Le Picart en France pour gérer ses affaires. Il se rendit à l'abbaye de Maubec qui appartenait au Chapitre. De faible santé, M. Le Picart ne se ménagea pas assez et il décéda à l'abbaye, de Maubec le 20 septembre 1718.

L'abbé Louis Mercier, curé

L'histoire de ce jeune prêtre n'est pas longue mais elle est édifiante. Né à Québec le 1er septembre 1686, du mariage de Louis Mercier et de Marguerite Rabouin, il fut ordonné prêtre dans sa ville natale le 1er octobre 1713.

Presque aussitôt son évêque lui confia la cure de Beaumont. En 1715, une épidémie se déclara à Beaumont. La plupart des familles furent atteintes par cette maladie et quelques paroissiens moururent. L'abbé Mercier, tout à son devoir, visitait fréquemment les malades atteints par le fléau. Il contracta la maladie et décéda à son presbytère de Beaumont le 7 mai 1715, à l'âge de 29 ans. Il fut inhumé dans l'église paroissiale le jour même de sa mort en même temps que le seigneur Charles Couillard de Beaumont qui, lui aussi, avait succombé au fléau.

Inscrivons ici l'acte de sépulture de ce prêtre qui, à la fleur de son âge, sacrifia généreusement sa vie pour les paroissiens de Beaumont :

“Le même jour huitième de may de l’année mil sept cent quinze, par moy, prêtre soussigné, fut inhumé dans l’église de cette paroisse, décédé d’environ la minuit du même jour, M. Louis Mercier, curé en titre de la paroisse, d’une maladie contagieuse qu’il avait gagnée à assister les malades de la paroisse, âgé d’environ vingt-neuf ans, après avoir reçu tous les sacrements et donné des marques d’une piété toute singulière. Ce fut fait en présence des sieurs Bellerive capitaine de milice de la côte et paroisse, et de M. Zacharie Turgeon, habitant au dit lieu...”

Cet acte est signé par le chanoine Le Picart.

Le chanoine Charles Plante, curé

L’abbé Charles Plante était né à la Sainte-Famille de l’île d’Orléans le 18 décembre 1680, du mariage de Claude Plante et de Marie Patenotre (Patenaude). Il fut ordonné prêtre à Québec le 22 décembre 1703.

M. Plante fut choisi presque aussitôt après son ordination comme curé de Beaumont et de Saint-Michel de Bellechasse. Il devait garder ces deux cures jusqu’à septembre 1711. A vrai dire, si ce n’avait été de la distance à parcourir pour aller porter les secours de la religion aux malades, l’abbé Plante n’aurait pas eu à se plaindre de son sort car la population réunie des deux paroisses ne comptait pas cinq cents âmes. Le recensement fait en 1706 donne deux cent douze âmes à Beaumont et deux cent vingt-cinq âmes à Saint-Michel de Bellechasse.

Nommé chanoine du chapitre de Québec le 26 novembre 1712, à la place du chanoine La Vallet, décédé, M. Plante prit son poste le 18 mars 1713 seulement. La même année, il fut envoyé comme missionnaire à l’île Jésus où il resta jusqu’à 1734.

M. Plante assista ensuite le curé de Québec en qualité de vicaire et en 1739, devint curé en titre de la principale

paroisse du diocèse. Le chanoine Hazeur de L'Orme, alors à Paris, écrivait au sujet de sa nomination : "L'on envoie M. Plante, chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre". M. Plante fut l'un des vicaires généraux du diocèse de Québec et il signa en cette qualité avec M. Thierry Hazeur et Boullard le mandement du 12 septembre 1728 *sede vacante* au sujet du scandale des funérailles de Mgr de Saint-Vallier. Remarquons, en passant que le chapitre, dont M. Plante était un des membres, fut peut-être le plus coupable dans cette affaire.

En tout cas, M. Plante résigna son canonicat le 16 septembre 1740 pour accepter la charge de supérieur du séminaire de Québec. Il garda toutefois la cure de Québec.

Le curé Plante décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 mars 1744, à l'âge de 64 ans.

Homme tout d'une pièce, M. Plante défendait ses droits avec ardeur, mais il était en même temps un homme de devoir et un administrateur habile.

L'abbé Plante n'oublia pas Beaumont et Saint-Michel où s'étaient écoulées les premières années de son ministère. Le 6 novembre 1719, il fonda une messe basse en l'honneur de la Sainte Vierge à Beaumont, à être dite chaque année, et le Père Roy dit dans ses *Notes et Souvenirs sur Saint-Michel* que M. Plante fit des quêtes dans Québec pour aider les paroissiens de St-Michel à bâtir leur église.

Le Récollet Chérubin Deniau, desservant

On rencontre dans notre histoire trois ou quatre soldats qui laissèrent là le métier des armes pour devenir prêtres ou religieux. Le plus connu est le capitaine Louis Petit, du régiment de Carignan, qui se fit recevoir prêtre et devint vicaire général de l'évêque de Québec en Acadie.

Les chroniques anciennes veulent que le Père Chérubin

Deniau originaire d'Angers, ait été soldats sous les ordres du gouverneur Frontenac avant d'entrer dans l'ordre des Récollets. Le fait toutefois, n'est pas clairement prouvé. En tout cas, nous savons qu'il fut ordonné prêtre à Québec le 9 décembre 1700. Il n'est pas toujours facile de suivre les Récollets dans leurs pérégrinations. Ils étaient plutôt missionnaires que curés et changeaient souvent de postes.

Quand le Père Chérubin Deniau fut appelé à la desserte de Beaumont dans l'été de 1715—mai et juin—il arrivait de Détroit où il avait été missionnaire ou curé de 1708 à 1715.

Il fut ensuite missionnaire en plusieurs endroits, à Charlesbourg, à Saint-François-du-Lac, à l'île Dupas, etc.

Malade, le Père Deniau entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal où il décéda le 11 janvier 1733, à l'âge de 55 ans. Ce qui prouve que, s'il avait été soldat, il ne le fut pas longtemps puisqu'il fut élevé à la prêtrise à l'âge de 30 ans.

Le chanoine Girard de Vorlay, desservant

On a très peu de renseignements sur M. Girard de Vorlay. Il était originaire du diocèse de Bordeaux et passa dans la Nouvelle-France vers 1710, dit-on. Il reçut tous les ordres à Québec et fut élevé à la prêtrise le 27 août 1713.

Comme bien d'autres jeunes prêtres amenés ici par Mgr de Saint-Vallier ou venus à sa demande il obtint presque tout de suite après son ordination un poste d'honneur que nombre de prêtres d'origine canadienne méritaient plus que lui. En effet, en 1715, Mgr de Saint-Vallier le faisait entrer dans son chapitre pour remplacer le chanoine Leblond qui avait résigné son canonicat.

L'année même de sa nomination au chapitre en octobre et novembre 1715, le chanoine Girard de Vorlay desservit Beaumont.

Que fit-il de novembre 1715 à mars 1716? Nous l'ignorons.

Le 29 mars 1716 M. Girard de Vorlay prenait possession de la cure de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Il remplaçait l'abbé Lamy, curé de cette paroisse depuis 1679.

La veille, 28 mars 1716, il avait résigné son canonicat, à la suite, probablement, d'une entente avec son évêque.

M. Girard de Vorlay conserva la cure de la Sainte-Famille jusqu'à son départ pour la France dans l'automne de 1732.

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé

C'est l'abbé Nicolas-Joseph Chasle qui succéda à l'abbé Plante comme curé de Beaumont. Arrivé dans la paroisse en novembre 1718, il devait garder sa cure pendant trente-six ans.

Né à Québec le 18 février 1694, il était le fils de Jacques Chasle dit Duhamel, soldat, et de Madeleine Bourgeroy. Ordonné prêtre le 20 février 1717, il fut d'abord employé au séminaire de Québec, puis en 1718, envoyé desservir la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le curé Chasle présida à la construction de l'église en pierre de Beaumont et vit, en 1749, une bonne partie de ses paroissiens se séparer de Beaumont pour devenir paroissiens de Saint-Charles de Bellechasse.

Il décéda à Beaumont le 21 mars 1754 et fut inhumé dans l'église qu'il avait édifiée.

Pendant ses trente-six années de ministère à Beaumont, le curé Chasle n'avait pas fait de longues absences mais la maladie l'avait forcé de temps en temps à demander l'aide de prêtres étrangers pour desservir la paroisse.

M. Chasle, curé de Beaumont, desservait en même temps la paroisse de Saint-Michel. On trouve dans les archives de Saint-Michel la note suivante signée par M. Chasle: "Il y a à Beaumont un porte-Dieu d'argent qui appartient

à l'église de Saint-Michel. On l'a porté à Beaumont parce que c'est le même curé qui dessert les deux paroisses. Mais aussitôt qu'il y aura un curé à Saint-Michel il faudra le reprendre. C'est aux marguilliers à en prendre soin, ce que je déclare afin qu'il ne soit pas ôté à Saint-Michel. Fait à Saint-Michel le 28e janvier 1721". Une note ajoutée à la précédente de la même écriture dit: "On a rendu le porte-Dieu ci-dessus noté à Saint-Michel".

L'acte de sépulture du curé Chasle se trouve aux registres de Beaumont, à la date du 23 mars 1754. Il se lit ainsi:

"L'an mil sept cent cinquante quatre, le vingt-troisième mars, par moy, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Vallier, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, près du maître-autel, du côté de l'Épître, le corps de messire Nicolas-Joseph Chasle, prêtre, curé de cette paroisse, âgé de soixante un ans ou environ, après avoir été muni des sacrements de l'Eglise, d'Extrême-Onction et Eucharistie, en présence de Mrs Chaufour, curé de Saint-Michel, Sarreau, curé de Saint-Charles, et Dunière, prêtre, qui ont signé."

Cet acte rédigé par M. Lemaire, curé de Saint-Vallier, est aussi signé par les curés Chaufour et Sarreau.

L'abbé Gaspard Dunière, curé

Les Canadiens-français transforment vite les noms difficiles à prononcer ou qui ne leur sont pas agréables. Ils les mettent à leurs mains, comme on dit dans le peuple. Les ancêtres de l'abbé Dunière portaient en France le nom de Guionnière. Et le premier de cette famille qui passa au Canada avait nom et prénoms Louis Guionnière. Ici il devint Louis Gunière et ses fils devinrent des Dunière.

L'abbé Gaspard Dunière était né à Québec le 20 janvier 1719, du mariage de Louis Dunière, négociant, et de Marguerite Durand.

Elevé à la prêtrise le 22 septembre 1742, il fut aussitôt

chargé de la cure de Saint-Joseph de Lanoraie qu'il garda jusqu'en 1747.

De 1748 à 1754, l'abbé Dunière fut curé de Saint-Augustin de Portneuf. Il avait succédé à l'abbé Louis Maufils dans cette cure. Au témoignage de l'historien de Saint-Augustin de Portneuf, M. Auguste Béchard, M. Dunière fut très estimé à Saint-Augustin et les paroissiens le virent partir avec regret.

C'est en 1754 que l'abbé Dunière arriva à Beaumont comme curé. Il n'y put donner la pleine mesure de ses talents ni de son dévouement à ses nouveaux paroissiens. La maladie qui devait l'emporter six ans plus tard le cloua au lit souvent et il dut faire appel de temps en temps à ses confrères du séminaire de Québec pour l'aider dans son ministère.

Quand les Anglais firent leur apparition à Beaumont en juin 1759, le curé Dunière était retenu à sa chambre par la maladie, et la paroisse était desservie par l'abbé Dosque. Nous nous demandons si le curé Dunière eut la force de suivre les habitants de Beaumont dans les bois, ou s'il resta dans son presbytère. En tout cas, ces événements tragiques rendirent ses derniers jours encore plus pénibles. Son existence se prolongea avec des hauts et des bas jusqu'au 1er février 1760. Il décéda dans son presbytère, à l'âge de 43 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale, à côté de ses prédécesseurs. MM. Mercier et Chasle, le 3 février 1760, ainsi qu'en fait foi l'acte de sépulture suivant :

“L'an mil sept cent soixante, le 2 février, est décédé messire Gaspard Dunière, prêtre, après s'être confessé et après avoir reçu le Saint Viatique et le sacrement de l'Extrême-Onction, a été inhumé le lendemain dans le sanctuaire de l'église de Beaumont avec les cérémonies prescrites.”

L'acte de sépulture du curé Dunière est signé par M. Dosque, qui l'avait assisté à ses derniers moments.

L'abbé Pierre Chauffour, desservant

L'abbé Pierre Chauffour fut-il curé de Beaumont en 1758? On sait que sous le régime français les curés avaient le droit de recevoir les contrats de mariage tout comme les notaires. Or, le 5 novembre 1758, l'abbé Chauffour recevait le contrat de mariage de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard, fille du seigneur de Beaumont. Dans cette pièce, M. Chauffour s'intitule "curé de Saint-Michel et de Beaumont". Non, M. Chauffour ne fut pas curé de Beaumont. Seulement, M. Dunière, gravement malade dans son presbytère, ne pouvait recevoir le contrat de mariage en question et c'est son confrère voisin, curé de Saint-Michel, qui le remplaça. M. Chauffour suppléa M. Dunière malade en plusieurs autres circonstances dans son ministère.

Né à Montréal le 22 juin 1721, du mariage de Jean-Baptiste Chauffour et d'Angélique Boisseau, M. Chauffour avait été élevé à la prêtrise le 23 septembre 1747. Moins d'un mois plus tard, il devenait curé de Saint-Michel de Bellechasse et c'est dans cette paroisse que s'écoula toute sa carrière sacerdotale. Administrateur de première force, prudent, économe, M. Chauffour rendit de grands services à sa paroisse. Il y décéda le 30 juillet 1760, à l'âge de 36 ans.

Curieux destin voulu par la Providence! M. Chauffour avait desservi Beaumont pendant la longue maladie de M. Dunière qu'on croyait toujours à l'extrémité et, cependant, le curé de Saint-Michel décéda à peine six mois après son confrère de Beaumont.

L'abbé Bernard-Sylvestre Dosque, curé

Mgr Tanguay, J.-Edmond Roy, le *Canada ecclésiastique* et nombre d'autres après eux donnent M. Bernard-Sylves-

tre Dosque comme curé de Beaumont de 1759 à 1761. Nous aurions mauvaise grâce à les en blâmer puisque M. Dosque a pris lui-même le titre de curé de Beaumont dès l'été de 1759, c'est-à-dire avant la mort de M. Dunière. La vérité est que M. Dosque vint à Beaumont dans l'été de 1759 pour aider ou suppléer M. Dunière, gravement malade depuis plusieurs mois. M. Dosque fut donc desservant de Beaumont de septembre 1759 puis curé en titre de la même paroisse de février à octobre 1761.

Prêtre du séminaire de Québec, M. Dosque fut ensuite envoyé comme curé à Saint-Joachim. De là, en 1765, il fut chargé de la cure de la Rivière-Ouelle. C'est en novembre 1769 qu'il fut appelé à la cure de la cathédrale de Québec. Il n'occupa ce poste important que pendant quatre années. Malade, il se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec où il décéda le 29 janvier 1774, à l'âge de 47 ans. La *Gazette de Québec*, généralement peu prodigue d'éloges, disait du curé Dosque, le 3 février 1774: "Ce digne pasteur est regretté généralement surtout de ses paroissiens. Qui ne le regretterait pas? Sa vie exemplaire et édifiante, son air débonnaire, son humeur pacifique, ses discours touchants et pathétiques, son humilité et obéissance à ses supérieurs, et, enfin, ce qu'il a dit à l'article de la mort doivent faire impression sur tous les esprits. Il a été, il n'est plus, telle est la volonté de Dieu; il faut donc tâcher d'imiter son exemple et profiter de ses instructions".

Le Récollet Théodore Loiseau, desservant

Claude Loiseau, en religion le Père Théodore, appartenait à l'ordre des Récollets. Était-il Canadien ou Français? Nous l'ignorons. Nous savons toutefois qu'il fut élevé à la prêtrise à Québec le 21 décembre 1754.

On trouve le Père Théodore missionnaire à Beaumont d'octobre 1761 à janvier 1762.